

grèves de l'hiver
prémices d'un État fédéral

**UNE LIGNE
DU TEMPS
POUR
DECOUVRIR
L'HISTOIRE,
COMPRENDRE
LE PRESENT ET
CONSTRUIRE
L'AVENIR**

**LIGNE DE BASE
L'HISTOIRE SOCIALE
DE LA BELGIQUE**

LIVRET DE L'ANIMATEUR

Décembre 2019

« Les inégalités actuelles et les institutions présentes ne sont pas les seules possibles, quoique puissent en penser les conservateurs, et elles seront appelées elles aussi à se transformer et se réinventer en permanence. »

Thomas Piketty, Capital et idéologie, Seuil, 2019



Cette ligne du temps est un projet de Lire et Ecrire et du CARHOP, Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire.

Nous remercions ceux et celles qui, par leur créativité, leurs conseils avisés et leur relecture, nous ont permis d'élaborer cette ligne du temps.

Lire et Ecrire Communauté française asbl
rue Charles VI, 12, 1210 Bruxelles 02 502 72 01
lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be www.lire-et-ecrire.be

Réalisation : Cécile Bulens, Cécilia Locmant,
Julien Tondeur, Anne-Lise Delvaux

Avec le soutien du Fonds européen Asile,
Migration et Intégration (AMIF) et de
la Fédération Wallonie-Bruxelles



Ligne du temps

Avant-propos	5
Introduction générale	6
Guide méthodologique	9
Animation générale	10

Ligne du temps l'histoire sociale de la Belgique

1794 Flamands, Wallons, Picards, Gaumais, nous devenons tous Français!	18
1815-1830 «Vive le roi - Vive la Belgique!»	21
1843 L'Etat s'interroge sur la misère ouvrière	25
1885 L'Etat indépendant du Congo	29
1886 De la révolte du désespoir aux premières réglementations	33
1890 En avant vers les huit heures	37
1893 Un long chemin pour le suffrage universel	40
1908-1960 L'entreprise coloniale belge	44
1914 L'instruction obligatoire	48
1919 Après-guerre, les conditions de vie s'améliorent	51
1920-1921 Crises et immigration après la Première Guerre mondiale	54
1936 Les congés payés : une lutte pour la réduction du temps de travail	58
1944 Le Pacte social en toute clandestinité	60
1945 La Bataille du charbon	63
1956 La catastrophe du Bois du Cazier	66
1960 L'indépendance du Congo	69
1960-1961 La grève de l'hiver: les prémices d'un Etat fédéral	73
1966 La grève des femmes de la FN	76
1973 Le congé éducation payé, un droit culturel inédit	79
1973-1974 Expériences sociales et nouvelles formes de lutte	82
1980 « Touche pas à mon pote », « STOP au racisme »	85
1984 La loi « Gol », une politique d'intégration ambiguë	89
1996 La Marche blanche « Au nom de tous les enfants disparus »	92
1999-2019 Altermondialisation, une convergence des luttes	96
2004 Les résidents étrangers accèdent enfin au droit de vote!	100
1979-2019 L'inégalité d'un réchauffement climatique	103
2018-2019 Marches des jeunes: « Plus chauds que le climat! »	106

N.B. : Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé pour désigner les hommes et les femmes, ainsi que les travailleurs et travailleuses, les animateurs et animatrices, participants et participantes, etc.

AVANT-PROPOS

Au départ de ce projet AMIF lancé en 2011¹, la construction de neuf mallettes pédagogiques destinées à accueillir et «outiller» les personnes primo-arrivantes analphabètes qui arrivent en Belgique. Sous le nom générique de «Bienvenue en Belgique», ces outils ont un objectif précis: leur donner accès à des informations essentielles sur notre pays mais aussi les aider à comprendre son fonctionnement et ses institutions. Ces mallettes regorgent d'animations qui vont traiter de questions variées, tout aussi bien concrètes et pratico-pratiques (signer un bail, s'inscrire à une mutuelle, choisir un fournisseur d'énergie) que réflexives et analytiques (vivre ensemble, exercer ses droits en tant que citoyen, etc...) puisque conformément aux fondements de l'éducation permanente, les démarches présentées ont également pour finalité d'encourager ou de développer les capacités d'analyse critique, dans la perspective d'une participation active à notre société, sous tous ses aspects.

Tout au long du processus de construction, puis de diffusion de ces mallettes, ces outils ont été accompagnés de formations dispensées aux animateurs en charge de l'accueil des personnes primo-arrivantes, outils qui, au fil du temps, ont trouvé un écho auprès d'autres publics comme les personnes belges peu scolarisées qui partagent souvent les mêmes attentes.

Aujourd'hui, alors que nous arrivons en fin de programmation, nous avons décidé de donner une dimension supplémentaire à ce projet en construisant une ligne du temps autour de dates importantes «de notre point de vue» sur l'histoire sociale de la Belgique. Pourquoi ce regard vers le passé alors que ce qui importe c'est que les personnes se situent dans le contexte actuel? Pourquoi cette ligne du temps alors qu'il en existe de multiples faites par différents organismes? Pour quoi un tel support alors que notre monde évolue tellement vite? Simplement pour permettre à chacun d'endosser le rôle curieux et critique d'un historien qui cherche à comprendre en quoi le présent est aussi le résultat des luttes, des combats, des engagements de ceux qui nous ont précédés.

Cette ligne du temps est un projet à l'initiative de Lire et Ecrire et du CARHOP, Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire. Son objectif est de permettre à tout un chacun de mieux appréhender notre société, notre vivre ensemble. Le CARHOP s'associe à cette démarche, en privilégiant l'analyse historique comme outil d'éducation permanente.

Connaître le passé est utile pour comprendre le présent. C'est un moyen de décortiquer la complexité de la société contemporaine et savoir se situer dans notre temps. Comprendre que le changement est possible. L'Histoire est un outil à mobiliser pour maîtriser davantage sa situation d'aujourd'hui, comme individu mais aussi comme acteur collectif, pour un changement vers une société plus juste, plus égale, plus démocratique et respectueuse des différences.

¹ www.lire-et-ecrire.be/Bienvenue-en-Belgique-Neuf-mallettes-pedagogiques

INTRODUCTION GENERALE

Les lignes du temps, que ce soit celle que l'on vous propose aujourd'hui ou toutes celles qui existent déjà, visent en général le même objectif : faire connaître l'Histoire en la retraçant à travers une série de dates, de périodes, d'événements passés. L'ambition de notre ligne du temps n'est pas différente. Son objectif est de nous permettre d'appréhender différents moments importants de l'histoire sociale belge, à travers une sélection de dates-événements et d'en comprendre l'évolution. Ce travail porte une dimension intimement liée à notre mission d'éducation permanente : penser la connaissance du passé, comme levier pour la maîtrise du présent et la construction du futur.

Pourquoi les lignes du temps sont importantes ?

Construire des points de repère de la société où l'on est, ici et maintenant, est l'objectif poursuivi par ce projet. Comprendre les systèmes qui régissent l'espace et le temps permet d'être à l'aise dans le vivre ensemble au présent, mais c'est aussi une manière de mieux connaître ses droits et ses obligations de citoyens et citoyennes.

Cette ligne du temps nous enseigne également que les droits humains sont des conquêtes. Notre histoire sociale, qui est l'objet de notre ligne du temps, est le fruit des luttes des mouvements ouvriers et d'actions collectives menées pour plus de justice sociale par des travailleurs, des individus, hommes et femmes, dont les noms resteront pour la plupart inconnus de l'Histoire.

Cette ligne du temps nous fait aussi comprendre que l'Histoire qu'on nous raconte n'est jamais neutre. Elle dépend de qui la raconte, de l'idéologie qui la soutient. Il est donc fondamental de nous en emparer, de déconstruire les discours officiels, de comparer les versions, de voir ce qu'en disent les « autres », ceux qui ont connu ou connaissent les différents aspects de ces faits.

Cette ligne du temps nous aide à mieux appréhender les quatre grands principes de la citoyenneté tels que définis dans le Gouvernail, (« Nous acteurs responsables », « Egalité », « Liberté », « Solidarité ») élément pivot de la méthodologie du Juste et de l'Injuste², de voir comment concrètement des femmes et des hommes ont lutté pour plus d'égalité, de liberté, de solidarité et se sont donc comportés en acteurs responsables, en constructeurs d'Histoire.

Cette ligne du temps qui porte sur un passé, finalement pas si lointain, nous permet de connaître les droits acquis et les lois qui ont été adoptées, mais ne nous dit rien sur le fait que ces dernières aient été appliquées ou non, ni sur

le fait qu'il y ait des failles dans le système. Ces dates-événements introduisent un questionnement sur les responsabilités sociales aujourd'hui et sur le fait que chacun et chacune peut devenir acteur ou actrice là où il vit.

Cette ligne du temps nous dit aussi d'où « moi » en tant que personne ou « nous » en tant que groupe nous venons, nos origines, ce que nos ancêtres ont contribué à construire.

² Voir le manuel du Juste et de l'Injuste www.mondefemmes.be/genre-developpement-outils_outils-animations_declics-genre_intelligence-citoyenne-majo-hansotte-genre.htm

Cette ligne du temps de l'histoire sociale belge se croise et s'entrecroise avec des lignes du temps d'ailleurs. Ce travail nous permet d'élargir nos points de vue, de prendre de la distance et de mieux comprendre certains événements. Elle nous offre ainsi la possibilité de s'ouvrir à l'Histoire du monde.

Pourquoi une approche chronologique ?

La chronologie est une dimension constitutive de l'être humain : notre date de naissance est le début d'une trajectoire de vie qui s'inscrit dans un espace et dans un temps. Grandir, devenir adulte, vieillir sont autant d'étapes qui marquent les âges de la vie. C'est une approche universelle.

Chacun peut se situer dans le temps présent et se raccrocher à un moment du passé. Dans un groupe interculturel, on peut demander à chaque participant de donner une date qui fait sens pour lui ou elle. Les événements proposés éclairent souvent la situation présente de la personne et lui donne du sens. Au-delà de sa dynamique inclusive, cet exercice permet de comprendre l'autre à travers la dimension subjective de son temps à soi, de sa propre chronologie. Rapidement, on obtient une ligne du temps où chaque expérience de vie croise les événements de l'Histoire des hommes, de l'Histoire universelle ! Cela peut aller jusqu'à la remise en question de la manière de compter le temps qui passe, qui, nous le savons, est une convention :

Compter le temps : en Belgique, dans le monde occidental à dominante chrétienne, le point de référence, l'année zéro, est l'année de naissance supposée du Christ. C'est une convention. On compte les années situées avant et après cette date. Nous voilà en 2020 après Jésus-Christ. Mais le temps de la Terre est beaucoup plus lointain, tandis que d'autres civilisations ont adopté d'autres manières de compter le temps.

Si la chronologie d'une vie permet de comprendre le parcours d'un individu, ce qu'il est et comment il s'est façonné, elle est aussi un outil pour décortiquer la société, le monde. Ce qui se vit directement ou indirectement par chacun est la résultante d'une histoire plurielle. La société telle qu'elle fonctionne aujourd'hui est forgée par des hommes et des femmes, des peuples et des nations, des autorités supranationales, des pouvoirs économiques et politiques, des groupes sociaux, etc. L'Histoire n'est pas un long fleuve tranquille. Elle est traversée par des tensions entre les classes sociales, des conflits entre les Etats, des espaces de négociation, des conventions parfois au niveau mondial, pour aboutir à des accords qui donnent une nouvelle orientation aux niveaux économique, politique, social voire culturel. Comme tout est équilibre, il peut se rompre et être remis en question jusqu'à l'obtention d'un autre point de convergence. Or le temps chronologique peut apparaître comme statique : être une date, un événement et puis c'est du passé. En réalité, le temps historique est dynamique, puisqu'il induit sans cesse cette recherche d'un nouvel équilibre.

Une date-événement comme porte d'entrée

Notre point de départ, c'est comprendre la société telle qu'elle se déploie en Belgique, avec sa dimension européenne, voire mondiale. C'est l'approche chronologique qui a été privilégiée. Pour chaque période, une date-événement est sélectionnée comme point de départ, pour réfléchir la portée du changement qu'elle opère dans la société. L'événement choisi est resitué dans son contexte et est décrit dans son déroulement. Il y a souvent une histoire qui le précède et une suite, qui amène un changement significatif dans la société de l'époque, parfois plusieurs années plus tard. Cette date-événement est un maillon dans une chaîne qui permet de comprendre le présent.

Les dates-événements représentent une sélection subjective réalisée par le CARHOP et Lire et Ecrire. Ce choix est fondé sur un certain sens de l'Histoire. Elles reflètent les valeurs que l'on souhaite privilégier et faire comprendre à travers l'exercice de notre métier : les principes d'égalité, l'accès à la citoyenneté, les droits fondamentaux de chacun, les libertés, l'accès à la culture et à l'éducation, à la pratique ou non de sa religion, etc. Avec, comme référence fondamentale, la Déclaration universelle des droits humains, fil rouge de la sélection des dates-événements.

GUIDE METHODOLOGIQUE

Nous vous proposons de découvrir une ligne du temps qui retrace l'évolution de l'histoire sociale en Belgique.

Cette ligne du temps est composée de 34 cartes indépendantes représentant une date-événement. Elles sont à imprimer et à découper pour travailler avec le groupe. Parfois, deux photos servent à illustrer une même date-événement.



Chaque carte se présente sous cette forme :

- **l'image** : elle résume ou symbolise l'époque et l'événement. C'est une entrée en matière, un point de départ, qui peut amener une nouvelle dimension à la compréhension de l'événement, mais aussi faire réfléchir à la puissance de l'image dans notre inconscient collectif.
- **le titre** : il donne des indices supplémentaires pour décrypter l'image et la date-événement.

Pour travailler cette ligne du temps, l'animateur trouvera dans ce livret :

- Une animation générale.
- Des textes qui donnent une information historique précise sur chaque date-événement. Les textes proposent des extraits de « sources » historiques avec un point de vue contemporain à l'événement.
- Des pistes pour ouvrir le débat au sein du groupe et des animations possibles pour stimuler la réflexion et l'expression de la pensée, mettre le groupe en recherche. C'est à moduler en fonction du vocabulaire maîtrisé, de l'expression orale ou écrite de chaque apprenant et de la dynamique pédagogique.
- Des mots clés qui renvoient à d'autres thématiques et d'autres animations.
- Une galerie de documents du CARHOP qui reprend pour chaque date-événement la photo de la carte et des ressources complémentaires.

ANIMATION GENERALE

Construire une ligne du temps

contexte

Comme les événements sont très liés aux aspects économiques, il peut être intéressant pour l'animateur de mieux comprendre le fonctionnement de l'économie, du capitalisme.

- Arte a réalisé un documentaire en 6 épisodes intitulé « Capitalisme ». Les épisodes réalisés par Ilan Ziv sont disponibles sur YouTube (mais seuls 4 d'entre eux sont disponibles en français).
- Il existe également une bande dessinée de Michael Goodwin « Economix » qui retrace l'histoire de l'économie depuis la naissance du capitalisme à la crise financière de 2008.

objectifs

Découvrir les dates importantes de l'histoire sociale en Belgique

Réfléchir aux impacts de ces luttes à notre époque

Avoir une vision analytique et critique de l'Histoire

Situer les événements de sa propre histoire dans la « grande Histoire »

a_l'Histoire, les calendriers, les lignes du temps

matériel

FOURNI

Néant

FOURNI, A DUPLIQUER

Néant

A SE PROCURER

→ Les outils correspondant à l'animation 3 de la mallette Toi, moi et tous les autres tissons le vivre ensemble cités plus bas : www.lire-et-ecrire.be/toi-moi

→ Les photos des fêtes de la mallette Vivre ensemble www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/vivre_ensemble_6_jours_de_fete_-_photos.pdf

A SE PROCURER, A DUPLIQUER

Néant

déroulement

- L'animateur propose de vivre l'animation 3 «A travers l'Histoire» A «les fêtes» et B «la ligne du temps» de la mallette Toi moi et tous les autres tissons le vivre ensemble.

b_mes dates

matériel

FOURNI

Néant

FOURNI, A DUPLIQUER

Néant

A SE PROCURER

- Les outils de la mallette Toi, moi et tous les autres tissons le vivre ensemble, Animation 3: «A travers l'Histoire» A «les fêtes» et B «la ligne du temps»: www.lire-et-ecrire.be/toi-moi
 - Ficelle
 - Pincés à linge
 - Bandelettes de quatre couleurs différentes: blanc, bleu, rose, vert par exemple
 - Marqueurs
-

A SE PROCURER, A DUPLIQUER

Néant

ANNEXE

Néant

déroulement

- Chaque participant reçoit quatre bandelettes, une de chaque couleur et un marqueur.
- L'animateur demande à chacun d'écrire sur la bandelette blanche une date personnelle qui marque un événement important de sa vie.
- Il demande ensuite d'écrire sur la bandelette verte un événement important de l'Histoire de la Belgique avec, s'il s'en souvient, la date.
- Puis, sur la bandelette rose, un événement important de l'Histoire de l'Europe ou de son pays d'origine avec, s'il s'en souvient, la date.
- Et enfin, sur la bandelette bleue, un événement important de l'Histoire du monde avec, s'il s'en souvient, la date.
- Lorsque chacun a terminé, les participants présentent les événements qu'ils ont choisis et les situent au fur et à mesure et dans l'ordre chronologique sur la ficelle.
- Lorsque toutes les bandelettes ont été situées, l'animateur invite le groupe à échanger:

Quelle sont les dates qui marquent le plus ? Pourquoi ?

Quels liens peut-on faire entre nos histoires personnelles et ce qu'on appelle « la grande Histoire » ?

Pourquoi est-ce important de travailler sur l'Histoire ?

c_La ligne du temps de l'histoire sociale

matériel

FOURNI

34 Cartes A5 présentant une photo et une phrase sur l'histoire sociale belge

FOURNI, A DUPLIQUER

Néant

A SE PROCURER

- Ficelle
 - Pincés à linge
 - Petits post-it ou bandelettes
 - Papier collant
 - Marqueurs
-

A SE PROCURER, A DUPLIQUER

Néant

ANNEXE

Fiches contenant des explications des dates ; des propositions complémentaires d'animation et des références.

déroulement

- L'animateur dispose les cartes sur la table. Il invite les participants à les observer, à échanger leurs impressions de manière informelle. Après ce moment, il demande à chacun de choisir une carte.

Vous choisissez chacun une carte qui vous parle.

Sur un post-it, vous allez écrire la date qui, selon vous, correspond à la carte que vous avez choisie et vous le collez au bas de votre carte.

- Lorsque tous les participants ont réalisé ce travail, le participant qui le souhaite présente sa carte. Il explique la photo ou le dessin et la date qu'il a choisie. Les autres peuvent intervenir soit en posant des questions soit en donnant des éléments d'information. L'animateur intervient si nécessaire en apportant les informations relatives à la date, aux événements, au contexte de l'époque.

- On va ensuite situer la carte sur la ficelle à l'aide d'une pince à linge.
- Un deuxième participant prend alors la relève. Lorsque la carte a été analysée, on la situe aussi sur la ficelle, à droite de la carte déjà mise s'il s'agit d'une date plus récente ; à gauche de celle-ci s'il s'agit d'une date plus ancienne.
- Le groupe construit ainsi la ligne du temps.
- Au fur et à mesure que la ligne se construit, on l'enrichit avec les dates-événements de la Belgique, de l'Europe, des pays d'origine des participants, du monde de l'étape a.
- En fonction de la thématique travaillée par le groupe, on peut faire appel à d'autres lignes du temps.
- Il est aussi possible de mener des animations en lien avec l'une ou l'autre date ou thématique. Voir les propositions dans les dates-événements développées ci-dessous.

d_Petite histoire, grande Histoire

matériel

FOURNI

La ligne du temps travaillée à l'étape c

FOURNI, A DUPLIQUER

Néant

A SE PROCURER

- 2 ficelles
 - Pincettes à linge
 - Petits post-it ou bandelettes
 - Papier collant
 - Marqueurs
-

A SE PROCURER, A DUPLIQUER

Néant

ANNEXE

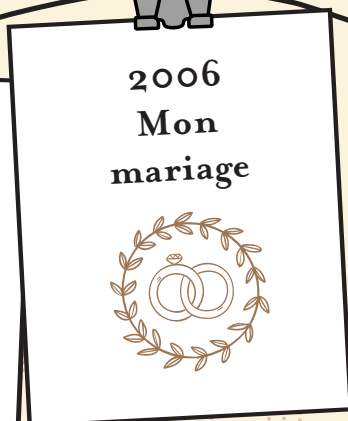
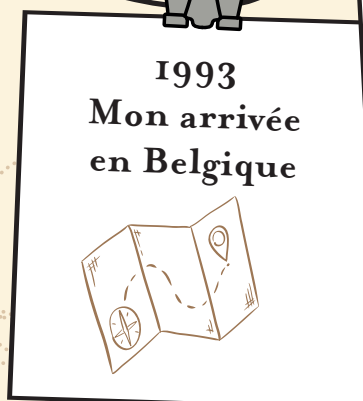
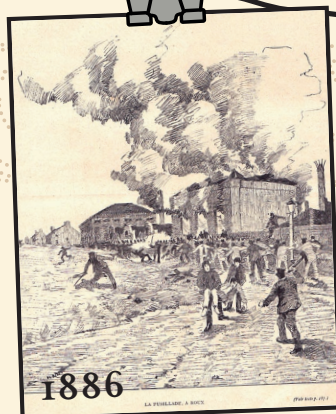
Néant

déroulement

- L'animateur installe deux ficelles. Sur celle d'en haut, il fixe les cartons des événements vus à l'étape c ainsi que les dates de la Belgique, de l'Europe, du pays d'origine des participants, du monde, dates travaillées à l'étape b.

Sur la ficelle d'en bas, il fixe les dates personnelles écrites sur les bandelettes blanches lors de l'étape b.

On obtient deux lignes :



- L'animateur invite chacun à rajouter des dates sur la ligne du bas.

Y a-t-il des événements personnels qui sont en lien avec des luttes sociales, un engagement pour plus de justice que ce soit dans votre famille, dans votre entourage, ou dans un mouvement plus large ? Vous les notez sur des bandelettes blanches, un élément par bandelette.

- Chacun présente sa ou ses dates et vient placer sa bandelette sur la ligne du temps du bas.

Ce moment est souvent émotionnellement fort. Il faut donc instaurer un climat de respect et d'écoute dans le groupe.

e_ Et moi dans la ligne du temps ?

matériel

FOURNI

Les lignes du temps travaillées aux étapes c et d

FOURNI, A DUPLIQUER

Néant

A SE PROCURER

- Des feuilles A3, une par participant
 - Marqueurs et marqueurs fins
 - Ciseaux, colle
 - Magazines et revues
-

A SE PROCURER, A DUPLIQUER

Néant

ANNEXE

Néant

déroulement

- Lorsque la ligne du temps a été décortiquée, l'animateur propose un travail individuel. Il distribue des feuilles A3 et met à la disposition des participants du matériel de dessin et de collage.

Vous allez vous dessiner au centre de la feuille.

Vous allez réfléchir et représenter sur votre feuille tout ce que vous savez de votre famille, de vos ancêtres. Vous pouvez le faire avec des images, des dessins, des mots clés.

On obtient un schéma tel que :

J'ai travaillé dans l'usine Interlac à Verviers. L'entreprise a fermé en 2001

Mes arrière grands parents sont venus d'Italie pour le travail de la laine en 1920

Mon père a participé à la grève en 1960

Moi apprenant en alpha en 2020

Pour faire ce travail, il est bon de laisser un temps aux participants pour, qu'entre deux séances, ils puissent se renseigner, ramener des photos, des dates, des noms.

- Chacun présente son schéma. On peut compléter la ligne du temps avec d'autres informations que le groupe estime nécessaires.

Afin de faciliter la compréhension et la mémorisation, il est utile pour chaque carte que les participants en dégagent les deux ou trois idées principales et les énoncent sous forme de questions-réponses.

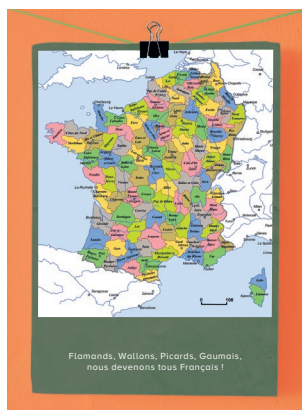
Les dates-événements de l'histoire sociale en Belgique

- 
- 1794** – Flamands, Wallons, Picards, Gaumais, nous devenons tous Français!
- 1815-1830** – « Vive le roi - Vive la Belgique! »
- 1843** – L'Etat s'interroge sur la misère ouvrière
- 1885** – L'Etat indépendant du Congo
- 1886** – De la révolte du désespoir aux premières réglementations
- 1890** – En avant vers les huit heures
- 1893** – Un long chemin pour le suffrage universel
- 1908-1960** – L'entreprise coloniale belge
- 1914** – L'instruction obligatoire
- 1919** – Après-guerre, les conditions de vie s'améliorent
- 1920-1921** – Crises et immigration après la Première Guerre mondiale
- 1936** – Les congés payés: une lutte pour la réduction du temps de travail
- 1944** – Le Pacte social en toute clandestinité
- 1945** – La Bataille du charbon
- 1956** – La catastrophe du Bois du Cazier
- 1960** – L'indépendance du Congo
- 1960-1961** – La grève de l'hiver: les prémices d'un Etat fédéral
- 1966** – La grève des femmes de la FN
- 1973** – Le congé éducation payé, un droit culturel inédit
- 1973-1974** – Expériences sociales et nouvelles formes de lutte
- 1980** – « Touche pas à mon pote », « STOP au racisme »
- 1984** – La loi « Gol », une politique d'intégration ambiguë
- 1996** – La Marche blanche « au nom de tous les enfants disparus »
- 1999-2019** – Altermondialisation, une convergence des luttes
- 2004** – Les résidents étrangers accèdent enfin au droit de vote!
- 1979-2019** – L'inégalité d'un réchauffement climatique
- 2018-2019** – Marches des jeunes: « Plus chauds que le climat! »

1794 FLAMANDS, WALLONS, PICARDS, GAUMAIS, NOUS DEVENONS TOUS FRANÇAIS!

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.



La **Révolution française** de 1789 est un moment charnière entre la période moderne et la période contemporaine. Grâce, notamment, à la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », un nouvel Etat basé sur les principes de la démocratie et des libertés voit le jour. Ces grands principes régissent toujours notre société actuelle.

La Révolution abolit les privilèges liés à la naissance. Désormais, tous les citoyens « naissent et demeurent libres et égaux en droits » (article 1 de la Déclaration de 1789). Ce principe convient bien aux idées libérales qui se développent au même moment. Une société inégalitaire est, en effet, un obstacle à la croissance économique. A ce titre, la **loi d'Allarde** de 1791 accorde la liberté d'initiative économique à toute personne et abolit, de ce fait, les corporations, accusées d'être un frein à la libre initiative industrielle. La même année, la **loi Le Chapelier** interdit, sous peine d'amende et de prison, toute coalition, tant ouvrières que patronales. Cette loi aura un impact sur les revendications ouvrières futures, puisqu'elle interdit aux travailleurs de s'organiser en syndicat et de faire grève.

Malgré les mesures libérales prises par l'Etat français, l'économie est en chute libre, la famine guette, le coût de la vie est en augmentation et le commerce ralentit. Rien n'est officiellement prévu par l'Etat pour venir en aide aux personnes dans le besoin. En 1793 est voté l'article 21 de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** qui dit ceci : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ». On peut y voir l'émergence de l'assistance publique. Il incombe désormais à l'Etat de fournir le secours à ses citoyens les plus démunis.

Suite à la victoire de ses troupes à Fleurus le 26 juin 1794, la France annexe les territoires conquis le 1er octobre 1795. Les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège sont réunis et soumis au régime républicain. De la diversité des structures politiques de l'Ancien régime naît un **Etat moderne libéral**. Neuf départements, subdivisés en cantons et en municipalités, sont créés. Une administration centrale lève des contributions et multiplie les réquisitions. S'ensuit une uniformisation de l'organisation judiciaire. Les nouvelles communes prennent en charge l'administration des registres de l'état civil, jusqu'alors gérée par l'Eglise. Le français, devenu langue officielle, est enseigné dans les écoles centrales dont l'accès est réservé à l'élite. L'enseignement élémentaire est, quant à lui, laissé à l'abandon.

La « Belgique contemporaine » achève de se constituer sous l'Empire napoléonien (1799-1814). Le code civil de 1804 et le code pénal de 1810 uniformisent les lois anciennes et en instaurent de nouvelles. A titre d'exemple, la mendicité est désormais un délit et sa répression est prévue dans le code pénal jusqu'en 1993. L'uniformisation est un élément essentiel à la définition de l'Etat moderne. Bon nombre des principes qui forment ce dernier sont toujours appliqués à l'heure actuelle.

En 1815, une alliance entre les Anglais, les Hollandais, les Prussiens, les Autrichiens et les Russes défait les armées napoléoniennes. Napoléon est exilé sur l'île Sainte-Hélène et y décède en 1821. Cette victoire met fin à la domination française et met en place la période dite « hollandaise ».

Sources :

- 】 *Questions d'histoire sociale*, COENEN M.-T. (dir.), Bruxelles, CARHOP-FEC, 1993.
- 】 MABILLE X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, LE CRISP, 2011.
- 】 *Racines du futur*, GENICOT L. et GEORGES J. (dir.), tome III, Bruxelles, Didier Hatier, 1992.
- 】 *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*, www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789

pistes d'animation

Le territoire

Matériel à se procurer : une carte actuelle de la Belgique et de ses pays voisins où on peut observer les provinces.

- L'animateur propose d'observer la carte de 1794 et la carte actuelle.
 - Quelles différences voyez-vous entre les deux cartes ?
 - Peut-on parler de Belgique en 1794 ?
- Il peut être utile de se pencher sur d'autres notions en lien avec l'identité nationale : nation, patrie, langue. A explorer aussi quand on travaille la fiche sur l'indépendance.

La Révolution française

- Qu'est ce qui est arrivé en 1789 ? Pourquoi ?
- Qui dirigeait le pays avant la révolution ?
- Quels sont les changements apportés par la révolution ?
- Quels impacts sur la Belgique ?

Les transformations économiques

- Dans la galerie de documents sur le site du CARHOP, <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index>, vous trouverez une série d'images qui vous aideront à approfondir cette thématique et à l'analyser avec le groupe.
- Il est aussi possible de travailler cet aspect de façon transversale à travers une ligne du temps : l'évolution des transformations économiques en lien avec les conditions de vie des ouvriers et en les comparant avec les conditions de vie de la bourgeoisie. On peut en faire un roman photo, une bande dessinée,

une série d'affiches; Egalement des mises en situation que l'on peut filmer. Et, tout au long de ce travail, analyser ce qui a permis le changement.

- En partant des conditions de vie des travailleurs, on peut aussi comparer les pays entre eux, ceux des apprenants notamment. Quand est-ce que l'industrialisation s'est faite dans leur pays? Avec quelles conséquences?

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

- On peut en analyser les articles les plus importants, comparer avec la Déclaration universelle de 1948, voir quels autres droits ont été mis en avant depuis lors. Pour vous aider, voir l'animation 7, Les droits, de la mallette Toi moi et tous les autres, tissons le vivre ensemble www.lire-et-ecrire.be/toi-moi
- Voir aussi les animations proposées par la Ligue des Droits humains www.liguedh.be/la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme et Amnesty International <https://jeunes.amnesty.be/jeunes/lecoindesprofs/plateforme/dossierspedagogiques/article/dossier-pedagogique-2015-regards-sur-les-droits-humains>
- Il est aussi intéressant de se pencher sur l'article 21 de la Déclaration.
 - ▶ Qu'en est-il aujourd'hui? Est-ce que cet article est encore appliqué aujourd'hui? Comment?
 - ▶ Et qu'en est-il de la mendicité? Quelles lois existent? Quels arrêtés communaux?

La démocratie

- A l'heure actuelle, il n'y a toujours pas de point de rupture avec les principes de la démocratie mis par écrit en 1789. Qu'est-ce qui fait une démocratie?
- Voir aussi l'animation 2. Les formes de Gouvernement de la mallette Institution www.lire-et-ecrire.be/institutions-mallette#documents_joints

MOTS CLES

Révolution française
Déclaration des droits de l'homme
Démocratie

1815-1830 « VIVE LE ROI – VIVE LA BELGIQUE! »

Les territoires de la future Belgique sont réunis par les puissances alliées et forment, sous la souveraineté hollandaise de Guillaume d'Orange, un « Etat tampon » face à la France. Les cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith sont cédés à la Prusse et le Luxembourg est donné au roi hollandais à titre personnel.



L'union de ces différents territoires n'est pas des plus heureuses. Ils sont distincts depuis le 16^e siècle et les incompatibilités entre les populations sont nombreuses (langue néerlandaise - flamande et wallonne ; religion protestante - catholique ; peuple marin - rural et industriel). Pour réaliser l'annexion, Guillaume I^{er} **révise la Constitution** (*Grond wet*) des anciennes Provinces-Unies. Cette dernière donne pouvoir au nouveau souverain de légiférer par arrêtés, c'est-à-dire sans l'approbation du **pouvoir législatif**. Les libertés d'enseignement, d'opinion et de la presse ne sont pas reconnues. Par contre, la Loi fondamentale instaure la liberté des cultes.

LES ETATS GENERAUX

En 1814, au royaume des Pays-Bas, le pouvoir législatif est détenu par un parlement appelé les Etats Généraux. Ils se constituent de deux chambres : la première est nommée par le souverain, la deuxième est élue au suffrage censitaire par les Etats provinciaux. Ces derniers ont le pouvoir exécutif et représentatif des différentes provinces du royaume des Pays-Bas.

Sous le règne de Guillaume I^{er} d'Orange, la future Belgique développe fortement son économie. L'agriculture prospère, mais c'est **l'industrie qui connaît un véritable essor**. Les marchés internationaux s'ouvrent aux productions : dans l'industrie de la laine, le nouveau métier à tisser de William Cockerill installé à Verviers révolutionne le secteur. En métallurgie, W. Cockerill fonde une première fabrique de machines en 1807. Son fils établit les hauts-fourneaux à Seraing, en bord de Meuse, et près des charbonnages en 1817. Le travail du fer exige de grandes quantités de combustibles et ce sont les charbonnages

de Liège, du Namurois et du Hainaut qui sont sollicités. Se pose la question des communications: les ateliers Cockerill produisent le premier bateau à vapeur pour la navigation du Rhin, ainsi que la première locomotive pour le rail européen. Le commerce se porte bien, les grands ensembles industriels et les banques internationales sont en pleine expansion. La bourgeoisie capitaliste investit et s'enrichit. **Le machinisme** poussé à l'extrême et les changements de processus de production modifient de plus en plus le rapport de l'homme au travail. La révolution industrielle fait apparaître une nouvelle classe sociale : **la classe ouvrière**.

MACHINISME

Ce terme est né au début du 19^e siècle. Il désigne l'emploi des machines de plus en plus croissant dans le monde du travail, tous domaines confondus (agriculture, industrie...)

Outre un développement économique, sous influence hollandaise, la future Belgique progresse également au niveau culturel. Dans le royaume des Pays-Bas, de tradition protestante, tout citoyen doit savoir lire et écrire pour connaître la Bible. Sur nos territoires, le peuple compte un grand nombre d'illettrés. Pour combattre l'analphabétisme, un **enseignement de l'Etat** est mis en place. L'enseignement primaire, neutre et gratuit, est développé dans 1500 écoles. L'enseignement moyen s'organise dans les athénées royaux subventionnés par l'Etat. L'enseignement supérieur a pour cadre 3 universités qui s'ouvrent en 1817, à Louvain, Liège et Gand. D'autre part, le néerlandais devient la langue nationale en 1823. Cela ne plait ni à la bourgeoisie flamande qui s'exprime en français, ni aux Wallons dont la langue de culture est, depuis des siècles, le français.

La monarchie orangiste est autoritaire : le roi dispose d'un pouvoir exécutif fort. La contestation provient surtout des catholiques, des classes moyennes (journalistes, enseignants, artisans aisés, marchands...) et de la masse ouvrière, qui réclament une **libéralisation du régime**. Ils s'appuient sur les idées libérales qui se répandent en Europe au même moment. Au niveau religieux, les réformes laïques de Guillaume I^{er} ne plaisent pas du tout à la bourgeoisie catholique qui refuse d'adhérer à la Grond wet hollandaise. Momentanément, l'opposition catholique et l'opposition libérale s'unissent pour une action commune contre Guillaume I^{er} dans le but d'obtenir « la liberté en tout et pour tout » (Mgr Van Bommel, évêque de Liège): liberté politique et de la presse pour les libéraux, liberté de culte catholique et d'enseignement pour l'Eglise. Enfin, la classe ouvrière manifeste contre le développement du machinisme et les conditions de vie et de travail pénibles.

Un vent de révolte souffle en Europe et les Belges s'en inspirent. « L'union fait la force! ». Passant d'une manifestation anti-hollandaise à une véritable révolution, elle mène à l'indépendance de la Belgique le 4 octobre 1830. Un Gouvernement provisoire est installé à l'Hôtel de Ville de Bruxelles et des élections sont préparées. Un Congrès national, élu, opte pour un régime parlementaire et une

royauté. Le pays jouit désormais du régime de la monarchie constitutionnelle de type libéral, proclamant les libertés inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et, en plus, la liberté d'enseignement, de réunion, d'association, de pétition et de langues. Le 21 juillet 1831, Léopold 1er devient le premier roi des Belges et prête serment à la Constitution belge.

Une nouvelle aventure commence pour ce jeune Etat.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des traces en hommage à la révolution de 1830 sont encore visibles dans plusieurs endroits de la Belgique. C'est le cas, par exemple, du Monument aux défenseurs de la révolution belge de 1830, qui se trouve sur la place des Martyrs au cœur de Bruxelles, de la Colonne du Congrès à Bruxelles, du Monument Charles Rogier, sur la Place de la Liberté à Bruxelles, en hommage à l'un des chefs révolutionnaires de 1830., etc.

Sources :

- 】 DELWIT P., *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 2010.
- 】 DUMOULIN M. e.a., *Nouvelle histoire de Belgique*, Bruxelles, Le Cri, 2010 (coll.).
- 】 WITTE E. MEYNEN A. et LUYTEN D. *Histoire politique de la Belgique – de 1830 à nos jours*, Samsa, 2007 et 2017.
- 】 WITTE E., CRAEYBECKX J., *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 2007.
- 】 MABILLE X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, LE CRISP, 2011.

Pour aller plus loin :

- 】 Film d'animation *Léopold, roi des Belges* de VANDRESSE C., Belgique, Mad Cat Studio, 2018 (47 min.).

pistes d'animation

Poursuivre la réflexion sur les territoires

Matériel à se procurer : des cartes qui montrent les grandes puissances au début du 19^e siècle.

- Il est intéressant de situer les grandes puissances de l'époque sur des cartes du début du 19^e siècle et de comparer l'évolution de cette notion de territoire avec des cartes actuelles.

L'évolution des classes sociales.

- Il peut être intéressant de proposer au groupe de réfléchir aux transformations sociales qui se sont produites avec l'industrialisation. Au travers d'images et de tableaux, disponibles sur la galerie <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index>, le groupe peut réfléchir à l'essor d'une nouvelle classe, la bourgeoisie, qui possède les moyens de production, alors que la noblesse possédait la terre. Une évolution voit encore le jour avec l'apparition de l'ouvrier, qui doit vendre sa force de travail, alors que le paysan, lui, travaille pour le nombre et possède son lopin de terre. Cela peut aussi enrichir le

travail sur les transformations économiques proposées à la date 1794 -
Flamands, Wallons, Picards, Gaumais, nous devenons tous Français!

L'indépendance

- Une question de débat et de recherche : pourquoi se révolter contre une autorité et devenir indépendant? On voit que, sous le règne de Guillaume I^{er}, la Belgique développe son économie, progresse au niveau culturel. On peut donc se poser beaucoup de questions :
 - ▶ Qu'est-ce qui a poussé les Belges à se révolter en 1830 ?
 - ▶ Plus généralement, qu'est-ce qui pousse les personnes à se révolter? Chercher des cas dans l'Histoire plus ancienne, celle de la décolonisation notamment.
 - ▶ Et aujourd'hui, y a-t-il encore des groupes qui réclament leur indépendance? Où? Qui? Pourquoi? Faire des recherches d'actualité.
 - ▶ Quel est le rôle des grandes puissances? Lors de l'indépendance de la Belgique? Et aujourd'hui?

Le facteur religieux

- Si c'est la bourgeoisie qui a été à l'avant-garde de la révolution, le clergé catholique a également refusé d'adhérer à la Constitution hollandaise. Cela a débouché sur de fortes tensions et une alliance entre libéraux et catholiques.
- Ce fait peut permettre d'entamer un débat, une réflexion, voire une recherche, sur l'importance de la religion dans les guerres, en cherchant des exemples et des situations passées et actuelles. Qu'est-ce qui se cache derrière le fait religieux? Quelles sont les véritables causes des conflits dits « religieux »?

MOTS CLES

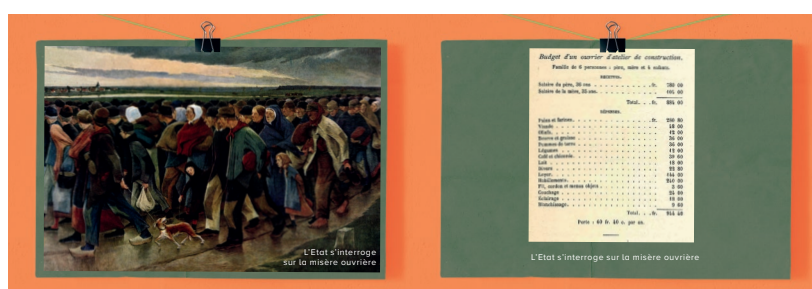
Indépendance

Industrialisation

1843 L'ETAT S'INTERROGE SUR LA MISERE OUVRIERE

« On payait parfois les ouvriers par jetons de différentes valeurs, qui avaient une circulation fiduciaire dans un certain rayon. Ces jetons [...] pouvaient, les jours de paie, s'échanger à la fosse contre de la monnaie ordinaire. Les mineurs se plaignirent de ce système qui leur faisait perdre une journée s'ils égarèrent un jeton. »

(VAN DEN EYNDE M., *Monographies du musée royal de Mariemont*, t.3: Nicolas Warocqué, Morlanwelz, 1984, p. 52.)



1843 est l'année d'une grande famine causée par la maladie de la pomme de terre, base de l'alimentation des « petites gens ». A la famine s'ajoutent une croissance démographique importante et des conditions de travail difficiles. Le **monde rural est en crise**. La Belgique connaît dès lors d'importantes migrations internes de la campagne vers les villes ou les zones industrielles (charbonnages, sidérurgies...). Certains travailleurs émigrent même à l'étranger.

Fuyant la faim, la misère et les conditions de vie difficile, de nombreux Belges, provenant de Campine, du Brabant, du Namurois... émigrent vers les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine, la Russie et, surtout, vers la France. Il y aura des émigrations individuelles, comme les servantes belges à Paris, les ouvriers à Roubaix... mais aussi des **émigrations** groupées, comme les Wallons partis au Wisconsin, les agriculteurs au Canada. La *Red Star line* est l'entreprise qui transporte par bateau les migrants belges vers le nouveau continent dès 1871. C'est aussi l'occasion pour les entreprises d'envoyer leurs maîtres verriers aux Etats-Unis afin d'y lancer une succursale (la première délocalisation). La Belgique est un pays d'émigration et le reste jusqu'au début des années 1920.

En Belgique, les patrons profitent d'une main-d'œuvre nombreuse et donc bon marché pour faire face à la concurrence chaque jour plus grande. Soumis à des cadences de travail infernales imposées par les machines, les ouvriers travaillent de longues heures (10h à 12h en moyenne), avec des pauses souvent trop courtes, voire inexistantes. Les accidents de travail, fréquents, sont souvent liés au manque de réglementation. Les **conditions de travail dans les usines** sont désastreuses, au même titre que les **conditions de vie des ouvriers et des ouvrières**. La pauvreté est partout. Les logements sont souvent insalubres et surpeuplés. Les salaires ne suffisent pas à faire vivre la famille. De plus, les systèmes de rémunération comme le **truck system**, les jetons ou la monnaie de singe, ne sont pas du tout favorable à l'ouvrier. Pour s'évader de leur condition,

beaucoup se réfugient dans l'alcool. La mortalité est élevée et l'alimentation, peu variée, est insuffisante. Le menu de l'ouvrier se constitue de pommes de terre, de pain, de café et quelques fois de légumes et de productions « locales » (lapins, poules, œufs...).

TRUCK SYSTEM

Le « truck system » est une expression anglaise qui désigne un système de rémunération courant au 19^e siècle. Ce dernier consiste à effectuer une retenue sur salaire, soit en payant en marchandises, soit en obligeant l'ouvrier à se fournir à prix fort au magasin du patron. Par ce biais, le patron récupère une partie des coûts salariaux. Cette forme d'exploitation patronale, qui réduit encore le pouvoir d'achat des ouvriers et ouvrières, prend fin avec la loi de 1887 sur le paiement des salaires.

Les travailleurs n'ont pas les moyens, ni l'obligation, d'envoyer leurs enfants à l'école. Bien que le travail des enfants de moins de 10 ans soit interdit depuis 1804 dans le fond des mines, il est autorisé partout ailleurs. Hommes, femmes, enfants, tous sont mobilisés et mobilisables pour le travail rémunéré. Le taux d'analphabétisme est d'ailleurs très élevé. Seul le livret ouvrier, créé en 1803, atteste l'âge du travailleur. Ce carnet, dont les travailleurs ne se séparent jamais, est indispensable pour obtenir un emploi. Il est gardé par l'employeur qui y consigne ses remarques. C'est un instrument de contrôle, car la classe ouvrière est considérée comme dangereuse,

Cette dernière n'a **aucun droit**, ce qui limite ses possibilités de défense. Dans l'entreprise, aucune indemnisation n'est prévue en cas d'accident du travail. Au niveau juridique, le code civil favorise ceux qui donnent le travail plutôt que ceux qui travaillent. En cas de conflit, devant le Conseil de prud'hommes (ancêtre du Tribunal de travail), le patron est cru sur parole, tandis que l'ouvrier doit fournir des preuves. Dans la société, au niveau politique, l'ouvrier n'a pas le droit de vote et n'est donc pas représenté politiquement. La loi Le Chapelier empêche toujours toute action collective pour revendiquer de meilleurs salaires. De 1830 à 1867 en Belgique, 2057 ouvriers ont été poursuivis et 1327 condamnés en vertu de l'article 415 du Code pénal de 1810, qui interdit dans tous les cas les coalitions d'ouvriers. La répression des organisations ouvrières est constante.

Devant de telles injustices et un nombre de protestations en augmentation, le Parlement décide de mettre en place des **enquêtes sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants** à partir de 1843. L'homme est considéré « comme un instrument ou un outil ; lorsque l'outil est ébréché, on le rejette, lorsque l'outil est usé, on le remplace. Pour un homme qui meurt à la tâche, il y en a dix tout prêts à subir la même chose pour aboutir à la même fin ». (A. DUCPETIAUX, *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*, t.III, Bruxelles, 1846, p. 40.). Malgré ce que les enquêtes révèlent, le Parlement et le Gouvernement, au nom du libéralisme économique, refusent de légiférer et de voter des lois pour protéger l'ouvrier des abus rencontrés.

Sources :

- 】 COENEN M.-T. e.a., *Les cadences infernales. Histoire de la pénibilité du travail*, Bruxelles, CARHOP-FEC, 2003.
- 】 *Les émigrants belges*, MORELLI A. (dir.), Bruxelles, EVO-Histoire, 1998.
- 】 *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, COENEN M.-T. (dir.), Bruxelles, EVO-CARHOP-FEC, 1999.
- 】 NEUVILLE J., *Histoire du mouvement ouvrier en Belgique*, II, Bruxelles, Editions Vie ouvrière, 1980.
- 】 VANTHEMSCHE G. (dir.), *Les classes sociales en Belgique: deux siècles d'histoire*, Bruxelles, CRISP, 2016.

pistes d'animation

Les conditions de vie

- Il est conseillé de faire le lien avec le travail proposé pour la date 1794 – Flamands, Wallons, Picards, Gaumais, nous devenons tous Français! en lien avec les transformations économiques. Plusieurs outils peuvent nous aider dans ce travail:
- Dans la galerie de documents mise à disposition par le CARHOP <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index>, on trouve facilement une série de photos assez explicites et qui peuvent servir de support à l'analyse. Qui voit-on sur la photo ? Que font-ils ? Comment sont-ils habillés ? Comment est leur logement ou le bâtiment dans lequel les personnes se trouvent ? ...
- Le diaporama disponible sur YouTube. Ce diaporama porte sur la situation française mais il y a des similitudes avec la Belgique. www.youtube.com/watch?v=pslnjBSUaeE Il explicite clairement les différences entre la bourgeoisie et la classe ouvrière.

Le budget

- Nous proposons que le groupe se penche sur le budget :
 - Qui fait rentrer de l'argent dans le ménage ? Et combien ?
 - A quoi est dépensé l'argent ?

Il est important d'aller dans le détail, tant pour les rentrées d'argent (l'apport du père, de la mère, des enfants pour voir à partir de quel âge ils travaillent) que pour les dépenses : voir de quoi est constitué le régime alimentaire d'une famille, faire le lien avec les photos pour voir les conditions de logement, l'état des vêtements...

Pour ce faire, vous pouvez utiliser les billets de banque disponibles dans la mallette « Vie quotidienne » www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/vie_quotidienne_9_budget_billets.pdf. On peut également utiliser les jetons que les ouvriers recevaient à l'époque, disponibles dans la galerie <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index>

- ▶ On peut faire le même exercice pour l'actualité : quelles sont nos rentrées et nos dépenses aujourd'hui ? Quelles ressemblances et quelles différences ?

Ceci permet aussi de réfléchir aux acquis sociaux : que se passe-t-il en 1843 si, par exemple, le père de famille meurt ou la mère tombe malade ? Et aujourd'hui ?

Et ailleurs ?

L'histoire sociale belge s'entrelace avec l'Histoire des autres pays d'Europe mais aussi avec celle des pays du Sud. Il est donc intéressant de creuser la question des conditions de travail dans les pays du Sud.

- Différents outils pédagogiques existent pour ce faire. En voici quelques-uns :
 - ▶ www.ranaplaza.be Une série de vidéos qui permettent de comprendre la problématique et interpellent les consommateurs en les invitant à agir. Pour chaque vidéo, il y a un dossier qui l'accompagne.
 - ▶ Le jeu « Globale poursuite » www.cncd.be/Le-jeu-Globale-poursuite Il s'agit d'un jeu de questions-réponses mettant en scène les effets de la mondialisation sur les conditions de travail à travers l'interaction de six personnages.
 - ▶ www.annoncerlacouleur.be/node/1730 Ouvrières du Monde, documentaire : Lewis délocalise ses usines.
 - ▶ www.outilsoxfam.be/produits/?search=&thm%5B%5D=3&page=2 Modes d'emploi, réflexion autour du travail décent. Sous forme de jeux de rôle. Disponible gratuitement.
 - ▶ On peut aussi réfléchir au « truck system ». Existe-t-il encore ? Où ? Sous quelles formes ?

On peut ainsi recueillir des témoignages d'apprenants de différents pays du Sud.

Une question de débat

- ▶ Que pouvaient faire les travailleurs de l'époque pour améliorer leurs conditions de vie ?
- ▶ Et aujourd'hui ? Que pouvons-nous faire pour améliorer les conditions de vie des travailleurs, des chômeurs, des exclus du chômage ? Des travailleurs du Sud ?

MOTS CLES

Conditions de vie

Exploitation

Travail

Travail des enfants

1885 L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO

Dès son accession au trône en 1865, le roi des Belges Léopold II, tout comme Léopold I^{er}, souhaite faire l'acquisition d'une ou plusieurs colonies pour la Belgique, afin d'augmenter le potentiel économique du pays. Après avoir étudié plusieurs projets en Asie et en Amérique du Sud, il concentre son attention vers l'Afrique à la suite de la publication de rapports d'explorateurs venant de pénétrer au cœur de ce continent.



En septembre 1876, Léopold II organise à Bruxelles une Conférence internationale de géographie dont le but est, dans un esprit « humanitaire », d'abolir l'esclavage pratiqué par des trafiquants arabes et de permettre l'exploitation scientifique de territoires inconnus pour y installer la civilisation avec des visées économiques. Pour mener à bien ces objectifs, la Conférence se conclut par la création de **l'Association Internationale pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale, (AIA)** devant être active sur le terrain et dont Léopold II est le président.

Alors que le journaliste anglo-américain Henry Morton Stanley (1841-1904), qui a traversé l'Afrique d'Est en Ouest et descendu le fleuve Congo, tente vainement d'intéresser la Grande-Bretagne à l'exploitation du bassin du Congo, Léopold II le contacte en 1878. Il l'engage sous contrat pour mener plusieurs expéditions de 1879 à 1884 sur le territoire congolais, afin de conclure des traités exclusifs avec les chefs locaux et s'approprier les terres. Il s'avère que le pays regorge **de ressources naturelles intéressantes au développement économique de la Belgique**. Tandis que la course à l'Afrique entre les puissances européennes s'intensifie, la Conférence de Berlin de 1884-1885 tente de calmer les tensions entre les Etats en officialisant le partage de l'Afrique. Léopold II obtient à titre personnel (en tant que président de l'Association internationale du Congo) ce qui devient l'Etat indépendant du Congo (EIC). Il a pour seule obligation (qu'il ne respectera pas) de maintenir la liberté de commerce dans le bassin du Congo pour les autres puissances européennes. Le 30 avril 1885, le Parlement belge autorise Léopold II à devenir le souverain de l'EIC à condition que cela n'entraîne aucune charge financière et militaire pour la Belgique.

Le roi veut étendre son autorité sur ce territoire aux frontières artificielles et encore incertaines. Il continue la lutte « anti-esclavagiste » et encourage l'installation de congrégations religieuses à qui sont déléguées les missions d'évangélisation, mais aussi d'éducation et de santé, tout en organisant l'exploitation de ressources comme le caoutchouc et l'ivoire qu'on trouve essentiellement dans les terres vacantes, dont l'Etat se déclare propriétaire. A côté de ce monopole d'Etat, les secteurs qui demandent plus d'investissements sont confiés à des sociétés commerciales. Ces entreprises privées reçoivent des **concessions** qui leur donnent le monopole de l'exploitation de certaines ressources sur un territoire déterminé. L'impôt qu'elles ont le droit de mettre en place prend la forme, non pas d'argent, mais de « corvées » (**le travail forcé**). La perception de ces impôts

nécessite le soutien de milices privées des compagnies, dont l'action est souvent violente. En échange, l'Etat indépendant du Congo reçoit la moitié des parts du capital de ces sociétés.

CONCESSION

Contrat entre un Etat et une société privée qui obtient le droit d'exploiter un territoire ou d'assurer un service public (chemin de fer...) La société reçoit parfois le droit d'administrer le territoire qu'elle exploite, y compris celui de percevoir l'impôt, peu importe sa forme (argent, travail forcé...)

Pour les sociétés concessionnaires, il faut produire toujours plus. Les travailleurs congolais sont soumis à un rythme de travail intense : les administrations censées assurer le bon fonctionnement sont réduites par rapport à l'étendue du territoire à contrôler. La mise en valeur des richesses du Congo se fait au prix d'abus dans le travail exigé de la main-d'œuvre indigène. Lorsque la quantité de caoutchouc récoltée n'est pas suffisante, s'ensuivent massacres de masse, tortures et châtiments corporels. Des villages entiers sont parfois rasés. Rapidement, des voix dénoncent la violence du système léopoldien exercée envers les Congolais (coups de fouet, mains coupées, viols...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

C'est le pneu, invention de Dunlop en 1887, qui provoque une ruée sur le caoutchouc. Utilisée dans l'industrie automobile, cette matière première permet à Léopold II de rentrer dans ses frais et de faire des gains dans ses colonies. Au besoin, en employant la manière forte. L'administration de « l'Etat indépendant du Congo » organise un système répressif, brutal et sauvage, pour faire travailler les populations autochtones. En référence au sang versé pour le récolter, il est appelé « Red-Rubber », le « caoutchouc rouge ».

Le tollé est international et une campagne de presse est orchestrée par la Congo Reform Association fondée par le journaliste et homme politique Sir Edmond Morel, soutenu par le Gouvernement britannique. Une partie de l'opinion belge réclame l'**annexion du Congo par la Belgique**. En 1904, le roi commande sa propre enquête internationale afin de faire toute la lumière sur la situation, tandis que la Belgique mène également une commission d'enquête en 1905.

Léopold II, bien qu'il ait prévu par testament de léguer le Congo à la Belgique, s'oppose à abandonner ses droits. Certains milieux politiques belges, socialistes et libéraux surtout, voyant dans ce pays un gouffre financier, refusent aussi.

Finalement, sous la menace d'intervention des Etats-Unis, Léopold II accepte de signer un traité de cession avec l'Etat belge, en 1906. En 1908, l'Etat indépendant du Congo est annexé à la Belgique et devient le **Congo belge**. Les Congolais restent exclus du pouvoir politique.

Sources :

- 】 Zaïre 1885-1985. *Cent ans de regards belges*, Bruxelles, CEC asbl, 1985.
- 】 NDAYWEL E NZIEM I., *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1998.
- 】 STENGERS J., *Congo. Mythes et réalités*, Bruxelles, Racine, 2005 (1ère éd. en 1989).
- 】 VANGROENWEGHE D., *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Hatier, Bruxelles, 1986.
- 】 VANTHEMSCHE G., *La Belgique et le Congo. Empreintes d'une colonie 1885-1980*, Bruxelles, Complexe, 2007.
- 】 VELLUT J.-L. (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Bruxelles, Musée royal de l'Afrique central, 2005.

Pour aller plus loin :

- 】 PLASMAN P.-L., *Léopold II - Potentat congolais. L'action royale face à la violence coloniale*, Bruxelles, Racine, 2017.
- 】 VAN REYVROUCK D., *Congo une histoire*, Babel, 2014.

pistes d'animation

La colonisation

- Une visite au Musée royal de l'Afrique centrale permettra d'appréhender les différentes périodes de la colonisation. Ce musée a publié en 2014 un dossier pédagogique complet *Congo: colonisation/décolonisation. L'histoire par les documents*. Pour l'obtenir, on peut envoyer un mail à publications@africamuseum.be. Il est également disponible dans les centres de prêt d'Annoncer la Couleur.
- Un dossier et une exposition *Notre Congo – Onze Kongo: la propagande coloniale belge, fragments pour une étude critique*, réalisé par le CEC (Coopération Education Culture) permet d'appréhender, à travers les images variées de l'iconographie coloniale, les mythes, les valeurs et les préjugés qu'elles ont diffusés. Disponible dans les centres de prêt d'Annoncer la Couleur et possibilité d'avoir une personne pour animer.
- Le Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations (CMCLD) organise des visites guidées avec pour thème: la colonisation belge à travers le patrimoine. Elles permettent de découvrir la face cachée de l'Histoire coloniale belge à travers les monuments, statues, bâtiment et autres infrastructures. Il organise également des animations dans des groupes. Plus d'info sur www.memoirecoloniale.be
- Des supports vidéo peuvent servir de point de départ à des discussions sur la répartition de l'Afrique entre les grandes puissances. Voici quelques vidéos intéressantes :
 - Le génocidaire roi des Belges, Léopold II www.youtube.com/watch?v=qfmJDDRxB8c&feature=youtu.be
 - Conférence de Berlin 1884-1885 www.youtube.com/watch?v=pNV3XhnuTFI
- Si on a un groupe avec des personnes d'origine africaine, il peut être intéressant de recueillir les témoignages de leurs ancêtres: comment ont-ils parlé de la colonisation? Des Blancs? De l'organisation coloniale?
 - www.les-docus.com/les-ravages-du-roi-leopold-ii Cette vidéo dénonce les abus perpétrés au Congo durant l'époque de Léopold II.

L'esclavage

- Lors de la Conférence géographique de Bruxelles en 1876, on parle d'une volonté «humanitaire» d'abolir l'esclavage pratiqué par des trafiquants arabes et de permettre l'exploitation scientifique de territoires inconnus pour y installer la civilisation. A partir de cette phrase, l'animateur peut lancer plusieurs questions de débat ou travaux de recherche:
 - ▶ Rechercher des discours de pays occidentaux qui expriment de «belles» intentions et comparer avec la réalité dans l'actualité.
 - ▶ On peut débattre aussi du mot «civilisation». Quelle interprétation? Pourquoi les Etats européens défendent-ils souvent leurs guerres avec ce mot-là? On peut le rechercher dans les discours officiels qui justifient des décisions militaires.
 - ▶ Si le groupe est intéressé, on peut se pencher sur l'Histoire de l'esclavage, faire des recherches, travailler avec des cartes du monde pour retracer les voyages des esclaves.

Le néocolonialisme

- Une autre question de débat peut porter autour du «néocolonialisme». Le film *le cauchemar de Darwin* www.grignoux.be/fr/dossier/203/le-cauchemar-de-darwin peut introduire le débat.
 - ▶ Comment le définir? Quelles différences entre le colonialisme et le néocolonialisme?
 - ▶ En quoi consiste-t-il? Quels en sont les mécanismes?
 - ▶ Quelles en sont les conséquences pour les pays africains?
 - ▶ Que faire pour lutter contre?
- Enfin, comparer les conditions de vie des Congolais et celles des mineurs belges de la même époque pour analyser les rapports d'oppression. Comment le contexte a-t-il évolué dans les deux pays? Est-ce qu'aujourd'hui on pourrait encore comparer les situations?

MOTS CLES

Congo

Colonisation

Exploitation

Conditions de travail

1886 DE LA REVOLTE DU DESEPOIR AUX PREMIERES REGLEMENTATIONS

« Dans cette crise économique, c'est le capital qui souffre, nulle plainte du côté des ouvriers. »

Annales parlementaires.



La répression étant toujours d'actualité, l'**organisation ouvrière** se développe difficilement. Les travailleurs prennent peu à peu conscience des inégalités qui les frappent lorsque, concentrés autour des centres industriels, ils sont davantage mis en contact et informés. Le développement de la presse ouvrière va de pair avec l'alphabétisation des travailleurs.

Depuis 1873, l'Europe connaît une « **grande déflation** » qui se traduit par une baisse générale des prix et des salaires, ainsi que par un chômage important.

LA GRANDE DEFLATION

Aussi appelée à tort « grande dépression », c'est une période de ralentissement économique mondial entre 1873 et 1896. L'industrialisation que connaît l'Europe est forte et la spéculation dans le domaine (bâtiments, chemins de fer...) est importante. Cependant, lorsque les Etats-Unis deviennent compétitifs par rapport aux industriels européens, ils fragilisent les investissements du vieux continent et les faillites bancaires sont nombreuses.

Les années 1884-1886 sont particulièrement difficiles. Une étincelle suffit pour que le mécontentement des ouvriers s'exprime par des grèves et des émeutes. L'occasion se présente en mars 1886. Un groupe d'anarchistes de Liège décide de célébrer le quinzième anniversaire de la Commune de Paris (1870-1871) par un meeting suivi d'une manifestation. Ce rassemblement doit avoir lieu le 18 mars 1886. La veille, une **grève éclate dans un charbonnage de Jemeppe**. Le bourgmestre interdit toute réunion de plus de 5 personnes. Pourtant, un cortège s'organise. La garde civique et l'armée interviennent. Il y a des victimes.

Le lendemain, tout le bassin liégeois est en grève. Les émeutiers brisent les vitrines des boulangeries... c'est une jacquerie¹ ouvrière de la faim! Le 26 mars, le calme est à peine rétabli à Liège que des émeutes éclatent à Charleroi. Des groupes de manifestants vont de puits en puits pour arrêter le travail. Les verreries Baudoux sont saccagées, le château de l'industriel Mondron mis à sac. La confrontation entre les émeutiers et les troupes armées a lieu à Roux. Le bilan est lourd: 24 tués et de nombreux blessés. Les tribunaux condamnent de nombreux travailleurs à des amendes et à des peines de prison, allant jusqu'à 20 ans pour les deux responsables du syndicat des verriers (l'Union verrière): Oscar Falleur et Xavier Schmidt, accusés d'avoir poussé les ouvriers à la révolte.

Ces émeutes ont un impact important dans le monde politique et économique: désormais, la question sociale est née.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis ce 18 mars 1886, chaque année à la même date, un hommage par le mouvement socialiste, et ensuite communiste, est rendu au cimetière de Roux, pour les victimes de la répression policière. Les tombes et les monuments funéraires sont fleuris.

La commune de Jumet a été reconnue « responsable » des émeutes et a dû dédommager les propriétaires pour les dégâts occasionnés. Elle a remboursé l'emprunt contracté en 1886 pendant 100 ans, soit jusqu'en 1986.

Sur proposition du Gouvernement, le Parlement vote l'augmentation du budget de la gendarmerie et augmente les peines de prisons et les amendes pour les émeutiers. Il met également en place une **Commission d'enquête sur la condition ouvrière**. Contrairement à celle de 1843, qui n'avait interrogé que des ingénieurs, des industriels et des élites locales, elle organise des séances ouvertes au public dans les différentes villes et communes du pays. Pour la première fois, les travailleurs et travailleuses prennent la parole et sont entendus. Les conclusions de la Commission montrent une classe ouvrière organisée, du moins dans les grands centres industriels, qui revendique, entre autres, le suffrage universel, une réglementation du travail et une augmentation des salaires.

Le Parlement adopte en 1887 **la loi sur le paiement des salaires**: il est désormais obligatoire de payer les salaires en francs belges (et plus en jetons ou en marchandises). C'est la fin du truck system. La deuxième mesure importante sera la **loi du 31 décembre 1889 sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants**. Elle interdit l'emploi des enfants de moins de 12 ans, limite la durée du travail des jeunes âgés de 12 à 16 ans (21 ans pour les jeunes filles) à 12 heures par jour et le travail de nuit des jeunes de moins de 16 ans et des jeunes filles de moins de 21 ans. Pour toutes les femmes, la loi prévoit un repos d'accouchement obligatoire de 4 semaines non rémunérées. Pour les jeunes, le travail n'est autorisé que 6 jours par semaine.

Outre un encadrement du temps de travail pour les enfants et les jeunes, cette loi n'est applicable que dans les entreprises considérées comme dangereuses,

¹ La jacquerie est un terme dont l'origine remonte au Moyen Age et qui désignait les soulèvements de paysans contre la noblesse ou les représentants de la monarchie. L'appellation est formée à partir du prénom Jacques, qui était un prénom largement répandu dans la population des campagnes.

insalubres, utilisant des forces motrices... Les autres secteurs y échappent : l'agriculture, le travail à domicile, le travail dans la famille d'un artisan, le commerce, les cafés, les restaurants, etc. Le Parlement adopte également la loi sur le règlement d'atelier et impose son affichage dans tous les lieux de travail.

Les refus d'appliquer ces lois et les demandes de dérogation seront nombreux. Mais, désormais, la **question ouvrière existe en Belgique** et elle doit trouver une réponse politique.

Sources :

】 *Questions d'histoire sociale*, 2^e éd. augm., CARHOP-FEC, 2005.

Pour aller plus loin :

】 LORIAUX F., *Enfants-machines: histoire du travail des enfants en Belgique aux XIX^e et XX^e siècles*, Bruxelles, CARHOP-EVO, 2000.

】 L'exposition *Enfants au travail, d'hier à aujourd'hui*, réalisée par le CARHOP, publiée en 2013.

pistes d'animation

Les révoltes et leurs causes

- Un travail d'analyse peut être lancé à partir des images d'émeutes disponibles dans la galerie <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index>
Voici quelques questions qui peuvent servir de base au débat :
 - ▶ Qui voit-on sur ces images ?
 - ▶ Quelles armes ont les ouvriers ? Et les soldats ?
 - ▶ Si vous deviez dessiner la scène avant pour expliquer les violences, que représenteriez-vous ?
 - ▶ Et si vous deviez dessiner la scène après les affrontements, que représenteriez-vous ?
- « Daens », film de Stijn Coninx, Belgique, 1992. Le film relate la vie de l'abbé Adolf Daens, un prêtre catholique flamand, désireux d'aider la classe ouvrière misérable des années 1893 à Alost dans son combat politique et pour le suffrage universel. On peut visionner le film et en discuter : analyser les personnages, ce qu'ils disent, ce qu'ils font, les conflits, les conditions de vie des ouvriers et celles de la bourgeoisie et de la noblesse, le rôle du roi.
- A partir de l'affiche « L'esclave belge » qui illustre cette date, il est intéressant, en lien avec les autres dates parlant de la colonie, de travailler sur la notion d'esclave.
 - ▶ Pourquoi parle-t-on d'esclave belge ?
 - ▶ Comparer avec les esclaves africains : Quelles ressemblances ? Quelles différences ?
 - ▶ Comparer avec les travailleurs du Congo : Quelles ressemblances ? Quelles différences ?
 - ▶ L'esclavage existe-t-il encore aujourd'hui ? Où ? Pourquoi ?
 - ▶ Y a-t-il encore aujourd'hui ici ou ailleurs des conditions de vie semblables à celles de 1886 ? Pourquoi ? Que pouvons-nous faire pour les améliorer ?

- Une des raisons des émeutes qui ont lieu en 1886 est le chômage important causé par le machinisme. A partir de là, on peut entamer un travail de recherche sur le chômage aujourd'hui. Qui affecte-t-il principalement? Quelles en sont les causes majeures? Pourquoi les entreprises délocalisent-elles? Licencient-elles?...
- Aujourd'hui dans le monde, il y a beaucoup de mouvements de révolte un peu partout. On peut lancer un travail de recherche.
 - ▶ Où cela a-t-il lieu?
 - ▶ Pourquoi? Quelles en sont les causes?
 - ▶ Que demandent les personnes?
 - ▶ Quelles ressemblances et quelles différences entre ces mouvements?
- Le CARHOP a publié une exposition en ligne sur la naissance et le développement de l'industrialisation. Travail et société dans la région de Seraing d'hier à aujourd'hui www.carhop.be/expos/Seraing/titre.html Elle permet d'approfondir le sujet.

Les réponses du Gouvernement

- Analyser les mesures prises après les émeutes:
 - ▶ Quelles sont-elles?
 - ▶ Sont-elles suffisantes?

Le travail des enfants

- Le CARHOP a publié en 2013 une exposition «Enfants au travail, d'hier à aujourd'hui». Cette exposition sur panneaux peut être empruntée au CARHOP.

MOTS CLES

Conditions de vie

Révoltes

Travail des enfants

1890 EN AVANT VERS LES HUIT HEURES

Pour contrer le capitalisme international, les forces ouvrières décident de se coordonner au niveau mondial.

La « **Première Internationale** » est créée à Londres en 1864, par Marx, Engels, Bakounine et d'autres militants.



En Belgique, des sections se multiplient, entament une propagande et diffusent les idées socialistes dans les milieux ouvriers. La Première Internationale sera très active de 1864 à 1874 et son travail de conscientisation perdure. Les sections de Gand et de Bruxelles décident de créer un parti socialiste belge en 1879. Ailleurs, des sections lancent des syndicats, des coopératives, des mutualités, des cercles d'études... Toutes ces organisations décident au Congrès de 1885 de fonder un nouveau parti politique, le **Parti ouvrier belge (POB)**. Sa principale revendication est le suffrage universel et l'amélioration des conditions de salaires, de travail et de vie de la classe ouvrière. Il se fait le défenseur de tous les opprimés, sans distinction de race, de sexe et de religion.

Pour les élections au suffrage universel tempéré par le vote plural, il adopte un programme complet, qui reste la référence actuelle du Parti socialiste : la Charte de Quaregnon (nom de la commune du Borinage, près de Mons, où le congrès du POB s'est tenu).

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Internationale est le nom du célèbre poème révolutionnaire écrit par Eugène Pottier en 1871 lors de la répression de la Commune de Paris. Le poème devait être chanté sur la mélodie de *La Marseillaise*, mais, en 1888, Pierre Degeyter lui compose une mélodie qui entrera dans l'Histoire. *L'Internationale* est devenu l'hymne du mouvement ouvrier, symbole des luttes sociales à travers le monde, avec son refrain : « C'est la lutte finale, groupons-nous, et demain, l'Internationale, sera le genre humain ».

Le 1^{er} mai 1886 à Chicago, un mouvement syndical revendique les **trois fois huit heures : huit heures de travail, huit heures de repos, huit heures de loisirs**. Il est suivi de grèves et de répressions violentes. Trois ans plus tard, la Deuxième Internationale à Paris décide de commémorer cette lutte et propose de prendre le 1er mai comme jour chômé, pour revendiquer au niveau international la réduction du temps de travail et, cela, pour lutter contre la concurrence effrénée des Etats entre eux. Le POB reprend le mot d'ordre le 1er mai 1890 : 8 heures de travail, 8 heures de loisirs, 8 heures de repos. Désormais, tant que les 8 heures ne sont pas acquises, la classe ouvrière arrête de travailler le 1er mai. Cette journée chômée deviendra, par la suite, Fête du travail dans de nombreux pays.

Le contexte international qui suit la guerre 1914-1918 est favorable à la **revendication de la diminution du temps de travail**. Le travail du dimanche avait déjà été réglementé en 1905 et la limitation à huit heures est déjà un fait accompli dans de nombreux pays, y compris en Belgique. Avec la révolution

soviétique, les révolutions spartakistes à Berlin et en Hongrie, ainsi que les mouvements de grèves en Belgique, le climat social est tendu. La Conférence internationale du travail, convoquée en 1919, par l'Organisation internationale du travail, qui réunit des délégations des pays industrialisés à Washington, a, dans son ordre du jour, la généralisation des 8 heures de travail au niveau mondial.

En Belgique, en 1919, les travailleurs en métallurgie dans le bassin de Charleroi exigent des augmentations salariales et l'application de la journée de 8 heures, des 48 heures par semaine et des 3 pauses! C'est le blocage. Finalement le Ministre socialiste du Travail, Arthur Wauters, envoie un négociateur qui met en discussion la proposition des 8 heures, entre les syndicats et les représentants patronaux. Ensemble, ils signent un accord. Le secteur de la métallurgie signe la **première convention collective pour l'application des 8 heures** dans le secteur des hauts-fourneaux. Le secteur minier suit. Rapidement, 11 commissions paritaires signent des conventions collectives qui reconnaissent les 8 heures avec maintien du salaire. La loi du 14 juin 1921 vient généraliser cette revendication à tous les salariés et à tous les secteurs.

Ce texte définit le cadre légal des grands principes de la réglementation de la durée de travail, dont beaucoup se trouvent dans la législation sociale d'aujourd'hui. Elle entérine une situation acquise par la grève dans les grands secteurs industriels et généralise la situation à tous les niveaux.

L'évolution de la réduction du temps de travail par semaine

1921	48 heures (8h x 6 jours), obligation
1955	45 heures (9h x 5 jours), généralisation
1973	40 heures (8h x 5 jours), généralisation
2003	38 heures (7h36 x 5 jours), généralisation

Sources :

- 】 COENEN M.-T. e.a., *Les cadences infernales. Histoire de la pénibilité du travail*, Bruxelles, CARHOP-FEC, 2003.
- 】 TAVARES GOUVEIA S., *La conquête du temps libre par la réduction du temps de travail. De la fin du 19^e siècle aux années 1960*, dans *Syndicaliste*, n° 809, 25 septembre 2014, pp.12-13.

Pour aller plus loin :

- 】 *Questions d'histoire sociale*, 2^e éd. augm., CARHOP-FEC, 2005.

pistes d'animation

Syndicalisme

- La Première Internationale a tenté de coordonner le mouvement ouvrier de manière internationale. Qu'en est-il aujourd'hui? On peut aller sur le site de la Confédération européenne des syndicats et analyser leurs actions et revendications, notamment leur «Manifesto 2019-2023» (www.etuc.org/fr). Et sur le site de la Confédération syndicale internationale (www.ituc-csi.org/about-us.html?lang=fr). On peut aussi faire le lien avec la fiche sur l'altermondialisation.

- Se pencher sur comment les personnes s'organisent pour défendre leurs droits peut constituer une question de recherche intéressante. Le syndicalisme n'est pas l'unique façon de faire. Partir des connaissances des participants, aller faire des recherches, s'adresser aux ONG pour avoir des informations et des documents.
- Organiser une activité artistique autour de chants révolutionnaires créés par les mouvements populaires, on peut en trouver dans la galerie <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index>
 - ▶ Analyser leurs paroles.
 - ▶ Voir dans quel contexte ils ont été créés.
 - ▶ Sont-ils encore chantés aujourd'hui? Par qui?
 - ▶ En inventer de nouveaux...

Conditions de travail

- Un travail peut consister à analyser la Charte de Quaregnon (texte complet sur www.uscquaregnon.be/html/histoire.html) et de la comparer avec les revendications actuelles des syndicats et celles du Parti socialiste.
- Peut-on faire un parallèle entre les luttes pour le temps de travail de 1890 et celles d'aujourd'hui?
- Aujourd'hui on parle de « flexibilité » du travail
 - ▶ Comment cela se traduit-il concrètement?
 - ▶ Quelles conséquences cela a-t-il?
 - ▶ Quels sont les arguments des patrons? Et du Gouvernement?
 - ▶ Et quels sont les arguments des syndicats?
 - ▶ Et vous, qu'en pensez-vous?
- Le CNCD (Centre national de coopération au développement) a publié une mallette Travail décent qui contient différentes ressources : documentaires, dossier, jeux, photo langages. Disponible dans les centres de prêt d'Annoncer la Couleur.
- Solidarité mondiale propose un afficho-langage intitulé Protection sociale pour tous! Disponible gratuitement dans les centres de prêt d'Annoncer la Couleur.
- Solidarité socialiste propose un photo-langage Travail décent Vie décente. L'ONG propose aussi des documentaires.

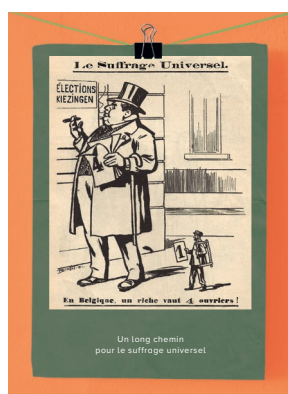
MOTS CLES

Conditions de travail

Temps de travail

1893 UN LONG CHEMIN POUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Le suffrage universel est la revendication principale du Parti ouvrier belge : un homme, une femme, une voix. En Belgique, c'est seulement en 1948 que le droit de vote sera universel, masculin et féminin. La lutte est longue pour y parvenir.



Au terme de la Constitution de 1831, le Congrès national décide que le droit de vote est secret, réservé à ceux qui ont la nationalité belge, qui sont majeurs (25 ans à l'époque) et qui paient l'impôt sur leur patrimoine immobilier. C'est le **suffrage censitaire**. Il est appelé ainsi en raison du nom de l'impôt: le cens. Seulement 1% de la population est représenté. En fonction du niveau national, provincial et communal, les lois pour les élections varient. En 1883, pour les élections communales et provinciales, il y a un **élargissement du corps électoral aux capacitaires**, c'est-à-dire aux personnes qui occupent certaines fonctions dans l'Etat appelées « les capacités » (médecin, magistrat, notaire, officier

supérieur) ou qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur ou de fin d'humanités. Il est aussi possible pour des ouvriers de passer un examen et de devenir électeurs.

Le Parti ouvrier belge a comme principale revendication le droit de vote pour tous. Pour y parvenir, il organise de nombreuses mobilisations. C'est le cas de la manifestation pour revoir la Constitution et la loi électorale en 1890: **le Serment de Saint-Gilles**. Après une mobilisation sans précédent avec des manifestations tous les jours devant le Parlement, les ouvriers obtiennent enfin la décision de révision de la Constitution en 1893. Le compromis, arraché par la majorité catholique, est le **suffrage universel masculin tempéré par le vote plural**. Désormais, chaque citoyen masculin de plus de 25 ans a une voix. Celui qui est père de famille, qui a plus de 35 ans, celui qui est diplômé, celui qui occupe une charge dans l'Etat (juge, professeur d'université, fonctionnaire) a deux voix. Celui qui est propriétaire et qui paie l'impôt a trois voix. Personne ne peut cumuler plus de trois voix.

LE SERMENT DE SAINT-GILLES

Le 10 août 1890 a lieu une manifestation à Bruxelles qui restera dans l'Histoire sous le nom du « Serment de Saint-Gilles ». 100.000 ouvriers et démocrates se rassemblent à l'appel du POB dans les rues de la capitale et jurent au parc de Saint-Gilles de « combattre sans trêve ni repos jusqu'au jour où, par l'établissement du suffrage universel, le peuple belge aura réellement conquis une patrie ». Cette pression de la rue et la menace de la grève générale, par la suite, obligèrent le Parlement bourgeois à accepter la révision de la Constitution.

Depuis ce moment, le territoire entre le Parlement et le Palais Royal est une zone neutre où toute manifestation est interdite.

D'autre part, **le vote devient obligatoire**. C'est un moyen de faire participer tout le monde, y compris les personnes «indifférentes» à l'égard de l'exercice de ce droit politique. Aux élections de 1894, grâce à cette nouvelle loi, le Parti socialiste fait son entrée au Parlement. Il accède à la scène politique, auparavant occupée uniquement par les libéraux et les catholiques. Ce nouveau multipartisme met à mal le système du scrutin majoritaire, avec lequel la liste ayant obtenu le plus de votes emportait la totalité des sièges dans l'arrondissement électoral, les minoritaires n'en obtenant aucun. Désormais, c'est le système de la **représentation proportionnelle** qui est privilégié. Cette dernière attribue une représentation à chaque groupe politique en fonction de sa force numérique et permet la représentation politique des minorités. Elle est appliquée dès les élections de 1900.

Les élections de 1919, après la guerre, se font au **suffrage universel masculin** sans révision de la Constitution. C'est en 1921 que cette dernière et la loi électorale seront modifiées. Un droit dérivé existe pour certaines femmes (mères et veuves de guerre, ainsi que résistantes) qui ont le droit de vote pour leur mari (pour autant qu'elles ne se remarient pas) ou leur fils, morts pour la patrie.

Par ailleurs, le Parlement adopte le droit de vote communal pour permettre aux femmes de se former «à l'exercice de la citoyenneté». Elles peuvent voter à la commune et être candidates aux élections communales et provinciales. Elles peuvent donc siéger au Parlement, sans pour autant avoir le droit de vote. La femme mariée doit toutefois avoir l'autorisation de son mari. Le Parti ouvrier belge et le Parti libéral, qui supportent mal la domination politique du Parti catholique, craignent que le vote des femmes renforce encore pour longtemps le poids de ce parti qu'ils souhaitent renverser. Cette idée fautive est mise à mal en 1948, lorsque les femmes acquièrent le **droit de vote pur et simple** au même titre que les hommes. Les femmes votent socialiste, communiste, libéral, catholique, en fonction de l'opinion qu'elles ont de la société. Les jeunes de 18 ans et plus peuvent voter aux élections communales de 1970 et aux élections provinciales et législatives de 1981.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Belgique est un des rares pays à pratiquer le vote obligatoire. Le vote plural de 1894 a été mis en place pour obliger toutes les catégories sociales à voter. De ce fait, les électeurs n'étaient plus uniquement les ouvriers, fortement mobilisés dans la bataille pour le suffrage universel, auquel s'opposait la bourgeoisie.

Depuis 1957, la Belgique est un des pays fondateurs de la Communauté économique européenne (CEE). A partir de 1970, les discussions abordent la question de l'identité européenne et de droit de citoyenneté européenne. Le droit de vote pour les citoyens et citoyennes européens résidant dans un des pays de l'Union européenne devient un moyen pour consolider cette identité et la participation des citoyens. Avec le traité de Maastricht, le droit de vote au niveau local devient en 1994 un droit de vote pour tout citoyen européen où qu'il réside. La Belgique entérinera ce droit en 1998. Pour les autres nationalités, résidant parfois depuis bien plus longtemps, le Parlement prévoit une réserve. Il faudra

attendre 2003 pour permettre le **vote des citoyens étrangers non européens**, pour autant qu'ils aient cinq années de résidence et qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales. Comme pour les Belges, tous sont alors obligés de voter, ce qui représente un frein important à cette participation citoyenne.

L'AGE D'ÉLIGIBILITÉ EN BELGIQUE

Pour être élu à la Chambre des représentants, au Sénat ou au Parlement européen, il faut avoir atteint l'âge de 21 ans accomplis.

Pour les Parlements de Communauté ou de Région, le Conseil provincial ou communal, l'âge d'éligibilité est abaissé à 18 ans depuis 2004.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne sont éligibles, pour autant qu'ils se soient inscrits sur la liste des électeurs de leur commune. Depuis 2006, ils peuvent également être élus comme échevin.

En revanche, l'éligibilité demeure toujours réservée aux seuls Belges.

Sources :

】 *En avant pour le suffrage universel*, dans *Les Cahiers de la Fonderie*, NANDRIN J.-P. (éd.), n°31, Bruxelles, 12/2004.

】 *Aux urnes, citoyen(ne)s! Histoire du droit de vote en Belgique*, exposition en ligne réalisée par le CARHOP, 2005, www.carhop.be/expos/suffrage/urne.html.

Pour aller plus loin :

】 www.journal-essentiel.be/articles/article/le-droit-de-vote-pour-tous-et-toutes

】 VAN REYBROUCK D., *Contre les élections*, Babel, 2014

pistes d'animation

- Le Centre doc du Collectif alpha propose une mallette pédagogique **Démocratie et citoyenneté : Lignes du temps droit de vote – partis politiques – avancées sociales** www.collectif-alpha.be/IMG/pdf/democratie_et_citoyennete_-_ligne_du_temps_-_DOSSIER.pdf
- Vie Féminine a créé un outil pour l'alphabétisation : **A la conquête des droits des femmes en Belgique** : www.viefeminine.be/spip.php?article4082 On peut le commander auprès du secrétariat national de Vie Féminine.
- On peut faire un travail de comparaison entre pays, dont les pays qui pratiquent le droit de vote.
 - ▶ Où le droit de vote universel existe-t-il ?
 - ▶ Depuis quand ?
 - ▶ Comment se déroule le vote ?
- Le droit de vote, le pour et le contre ? Quel est l'intérêt d'avoir le droit de vote ? Doit-il être obligatoire ? Oui ? Non ? Pourquoi ? Certains proposent de rabaisser l'âge à 16 ans : Oui ? Non ? Pourquoi ?

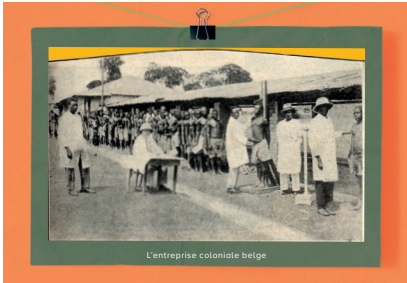
- L'animateur peut proposer à partir du droit de vote une réflexion sur la citoyenneté. Est-ce qu'être citoyen, c'est voter? On peut construire ensemble une définition de la citoyenneté. On peut aussi dessiner une silhouette et réfléchir à ce qu'un bon citoyen doit avoir dans la tête, dans les yeux, dans les oreilles, dans la bouche, dans le cœur, dans les mains, dans les pieds. On colle sur la silhouette les mots correspondant à chaque partie. On complètera la silhouette au fur et à mesure de nos réflexions.
- Le CARHOP a publié une exposition en ligne sur le droit de vote: Aux urnes, citoyen(ne)s! www.carhop.be/expos/suffrage/urne.html Elle permet d'approfondir le sujet.
- On parle beaucoup aujourd'hui de démocratie participative, en opposition ou en complément à la démocratie représentative.
 - ▶ Qu'est-ce que ces mots signifient?
 - ▶ Quelles formes cela a-t-il revêtu ou revêt?
 - ▶ Qu'en pensez-vous?

MOTS CLES

Droit de vote
Suffrage universel
Elections

1908-1960 L'ENTREPRISE COLONIALE BELGE

La colonisation belge du Congo, même après 1908, reste un processus d'appropriation, par la force, d'un territoire, de ses ressources et de ses habitants, fondé sur un racisme systémique.



Lorsqu'il faut annoncer une **politique coloniale** en 1908, la Belgique, sans expérience dans ce domaine, est contrainte d'improviser. Le chef de l'Etat reste le roi des Belges, mais la gestion journalière à Léopoldville (Kinshasa) revient au gouverneur général, nommé par Bruxelles. Il dirige les neuf provinces congolaises, qui possèdent à leur tête chacune un gouverneur. En métropole, c'est le ministre des Colonies qui détient les pouvoirs. Le contrôle de l'administration est dominé par la Belgique, sans aucun organe démocratique pour les habitants. Sujets de la Belgique et non citoyens, les **Congolais sont exclus de la vie politique**. Cela reste le cas jusqu'à l'indépendance.

Pour autant, les autorités traditionnelles réussissent à utiliser leur position antérieure pour rebondir sur l'opportunité que la construction de l'Etat colonial leur offre. Elles négocient et composent avec le colon et occupent une place importante, à la fois entre les envahisseurs dépourvus de la connaissance du terrain et les populations locales. **Le pouvoir traditionnel ne s'exerce donc pas en marge de la loi coloniale**. Déjà, le décret royal de 1891 reconnaît certaines chefferies et l'autorité qui les accompagne. En 1906, un nouveau décret élève les chefferies au rang d'entité administrative. L'investiture et la reconnaissance du chef coutumier par le pouvoir belge offrent une plus grande légalité au pouvoir traditionnel. C'est aussi en fonction de leurs propres rivalités et ambitions, même si c'est souvent dans des marges de manœuvres limitées, que les acteurs congolais composent avec le pouvoir colonial.

Pour mener à bien l'exploitation économique et l'administration du Congo, **de nombreux Belges partent s'y installer**. Les colons amènent avec eux leurs habitudes de vie. Ils importent également leurs langues, leurs valeurs et leurs cultures. De 1908 à 1958, le nombre d'Européens, principalement des Belges, installés au Congo passent de 3.000 à 100.000 individus. Dans les villes, **colons et colonisés vivent dans des quartiers séparés**. Les Africains vivent dans les « cités indigènes » où le couvre-feu est pratiqué de 21h à 4h du matin. Les supermarchés sont situés dans les centres villes et leur sont interdits. Les seuls lieux de coexistence réelle, en dehors du lieu de travail, sont l'église et parfois l'école primaire.

En 1908, la Belgique tient à effacer l'image véhiculée par l'administration du Congo sous Léopold II. L'article 2 de la Charte coloniale stipule que « nul ne peut être contraint de travailler pour le compte et au profit de sociétés ou de particuliers ». Cependant, les changements ne se font pas du jour au lendemain. Si un nouveau cadre légal existe, il ne modifie pas de manière radicale l'exercice du pouvoir. Le **travail forcé est officiellement aboli**, mais l'enrôlement de force au service d'entreprises européennes est encore pratiqué, que ce soit sur des hommes, des femmes ou des enfants. L'administration coloniale négocie avec

les chefs locaux, afin qu'ils fournissent des travailleurs pour les mines. Souvent, les chefs locaux en profitent pour se débarrasser de gêneurs.

Les infrastructures, les routes et le chemin de fer sont développés par l'Etat belge. Comme sous le règne de Léopold II, **cela sert prioritairement au transport de marchandises et des matières premières plutôt que des habitants.** Car les ressources exportées dans le monde entier sont multiples: huile de palme, coton, hévéa, or, étain, cuivre, manganèse, zinc, cobalt, diamant, uranium.

Entre 1942 et 1944, l'uranium est fourni aux Etats-Unis par l'Union minière du Haut-Katanga, possession de la **Société Générale de Belgique**. Les bombes larguées sur Hiroshima et Nagasaki, en août 1945, sont constituées pour près de trois-quarts de minerais provenant du Congo belge. En reconnaissance de cette livraison, le Gouvernement américain acceptera de conclure un accord de coopération et d'échange d'informations sur la technique nucléaire entre les deux pays. La métropole bénéficiera là d'une priorité qui lui permettra d'entrer dans l'ère nucléaire. La **Belgique tire donc profit des formidables richesses de sa colonie**, l'administrant de manière autocratique et paternaliste dans l'intérêt des groupes industriels et financiers.

Comme cela avait été le cas en 1914-1918, les forces vives du Congo sont mobilisées lors de la Seconde Guerre mondiale. Les cadences de travail et les violences redoublent d'intensité. Des grèves éclatent et sont réprimées dans le sang. À Elisabethville (Lubumbashi) en novembre 1941, des travailleurs de l'Union Minière revendiquent un meilleur salaire. 78 d'entre eux sont tués par la Force Publique. **Quand les Congolais se rebellent, l'Etat recourt à toute sa force répressive.**

Sous le règne de Léopold II, un enseignement est mis en place par les missionnaires. Jusqu'en 1948, la quasi-totalité des **structures d'enseignement sont contrôlées par des missions chrétiennes.** Un enseignement primaire est dispensé pour les Congolais, mais très peu d'élèves achèvent le cycle. À la fin des années 1950, 40% de la population congolaise en âge scolaire est alphabétisée, ce qui en fait le premier pays africain en la matière. Pourtant, la colonie est dépourvue, ou presque, d'enseignement secondaire général et d'enseignement supérieur.

À l'indépendance en 1960, on compte moins de 30 universitaires issus des universités de Lovanium (1954) et d'Elisabethville (1956). **La Belgique n'a pas formé de futurs hauts fonctionnaires capables de préparer le pays à l'indépendance.** De manière plus générale, la limitation des opportunités de formation proposées aux Congolais constitue une stratégie de la part du pouvoir colonial, afin d'empêcher l'émergence d'une élite pouvant mener la contestation. Par contre, le clergé est formé sur place, et en **1960 on compte plus de 600 prêtres congolais.**

Les **structures médicales et hospitalières sont au moment de l'indépendance, parmi les meilleures du monde tropical.** La lutte contre la malaria ainsi que les campagnes de prévention et de vaccination en vue de l'éradication de la polio de la lèpre et de la tuberculose font baisser le taux de mortalité. En 1957, il est de 20/1000 et près de la moitié des femmes accouchent dans des maternités, sous surveillance médicale. La mortalité périnatale est de 4%.

La politique envers les Congolais n'évolue qu'après la Seconde Guerre mondiale. Nombre d'entre eux sont alphabétisés, s'informent, écrivent. Le socialisme et le

communisme percolent. Les Congolais s'identifient au prolétariat exploité, et les colons représentent la bourgeoisie. Pour apaiser les revendications des travailleurs, mais aussi des soldats revenus en vainqueurs du front, la Belgique octroie à partir de 1948 la **carte de mérite civique à quelques Congolais. Ces derniers, avec les immatriculés², constituent le groupe des « évolués »**, une sorte de « classe moyenne indigène ». Des **« brevets de civilisation »** donnent également des droits particuliers, gage d'une insertion dans le monde des colons et d'une progression dans l'échelle sociale. Les critères nécessaires pour l'obtenir sont de type intellectuel (niveau d'études) et social (habitudes de vie semblables à celles des colons). Ils signifient un déracinement profond du candidat par rapport à sa famille, son village, son clan ou sa tribu. Il doit faire table rase de toutes ses croyances, habitudes... et s'assimiler aux valeurs et au mode de vie occidentaux. Un comité visite les maisons des candidats pour contrôler leur tenue, la propreté des lieux, les biens de consommation affichés et la monogamie. **La carte des « évolués » donne accès à certains privilèges déterminés par la loi** : la permission de lire un journal rédigé par les « évolués », d'entrer dans des endroits qui leurs sont réservés... En 1959, 1.557 Congolais détenaient la carte de mérite civique et 217 étaient immatriculés.

Dès les années 1950, en Asie et en Afrique, de nombreux pays accèdent à l'indépendance. Pourtant, dans le chef de nombreux dirigeants et industriels belges, l'indépendance semble être une idée saugrenue. Lors de l'exposition universelle de Bruxelles en 1958, le Congo est d'ailleurs toujours représenté à travers le prisme colonial. Le destin du Congo est pourtant prêt à basculer.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Sans doute la plus importante société capitaliste qui ait existé en Belgique. Fondée par Guillaume 1er des Pays-Bas en 1822, elle devient belge en 1830. Elle est présente au Congo dès 1906, sous Léopold II. À l'origine axée sur l'industrie, notamment la métallurgie et l'armement, elle se développe ensuite dans les secteurs de la finance et de l'énergie. Elle appartient désormais au groupe Suez-Engie.

Sources :

- 】 BRASSINE DE LA BUISSIÈRE J., DUMONT GH., *Les autorités belges et la décolonisation du Congo*, Courrier hebdomadaire du CRISP, 2010/18 (n° 2063-2064), p. 9-117. DOI: 10.3917/cris.2063.0009. www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2010-18-page-9.htm
- 】 LAURO A., HENRIET B., *Dix idées reçues sur la colonisation belge*, Carte blanche dans *Le Soir*, mis en ligne le 8/03/2019.
- 】 STENGERS J., *Congo: entre mythes et réalités*, Racine, 2005.
- 】 WITTE E., CRAEYBECKX J., *La Belgique politique de 1830 à nos jours, les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Labor, 1987.

² Les Congolais immatriculés jouissent de tous les droits civils reconnus par la législation du Congo belge.

- 】 *Éléments pour une sociologie d'une émeute. Léopoldville-Janvier 1959, Courrier hebdomadaire du CRISP, 1959/2 (n° 2), p. 1-20. DOI: 10.3917/cris.001.0001. www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1959-2-page-1.htm*
- 】 *Chambre des représentants de Belgique, Enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelles des responsables politique belges dans celui-ci, Rapport fait au nom de la Commission d'enquête par MM. Daniel Bacquelaine, Freddy Willems et MME Marie-Thérèse Coenen, 16 novembre 2001.*

Pour aller plus loin :

- 】 BLANCHARD P. (dir.), *Zoos humains. L'invention du sauvage*, CAL, Liège, 2016.
- 】 DE SUREMAIN M-A., DULUCQ S., LAMBERT D., *Enseigner les colonisations et les décolonisations*, Canopé, Futuroscope, 2016.
- 】 VAN REYBROUCK D., *Congo, une histoire*, Actes Sud, 2012.
- 】 VAN SCHUYVLENBERGH (dir.), *Congo: colonisation/décolonisation. L'histoire par les documents*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique Centrale, 2012.

pistes d'animation

Voir les pistes proposées pour la date 1885 - L'Etat indépendant du Congo

- Une des stratégies des colonisateurs est de s'allier une élite locale, dans le cas du Congo, d'abord les chefferies puis les « évolués ».
 - ▶ Est-ce que cela existe toujours aujourd'hui ?
 - ▶ Comment cela se passe-t-il ?
 - ▶ Quelles conséquences pour la population ?

MOTS CLES

Congo
Colonisation
Néocolonialisme

1914 L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Concernant l'obligation scolaire, la Belgique est en retard par rapport à l'Angleterre qui l'a inscrite dans sa législation depuis 1870, à la France qui l'instaure en 1882 ou à la Hollande. Ce retard est notamment dû à la « guerre scolaire » que se font les catholiques et le monde laïc depuis le milieu du 19^e siècle jusqu'au Pacte scolaire de 1958.



Dans cette lutte idéologique, le sort de l'enfant est pratiquement absent du débat. Laïcs et catholiques sont d'accord sur le rôle de l'éducation : **former des citoyens et les intégrer socialement**. Pourtant, ils sont très nombreux à tenter d'empêcher le vote d'une loi sur l'obligation scolaire, car si l'école est obligatoire, dans quelle école iront les enfants ? Les catholiques redoutent que les enfants soient contraints de fréquenter les écoles publiques, tandis que les libéraux estiment que l'obligation scolaire est une étape vers le suffrage universel et l'avènement du socialisme. Les socialistes plaident, eux, pour l'instruction obligatoire afin de permettre à tous de se qualifier et de s'émanciper en sachant lire et écrire.

Bien que la loi organique de 1842 oblige les communes à avoir une école communale ou à adopter une école libre (si elle existe), la **fréquentation scolaire est variable selon les classes sociales (la situation économique de la famille), le genre de l'enfant (garçon ou fille) et même les saisons**. L'analphabétisme est très présent au sein des milieux ouvriers et ruraux, car les enfants, qu'ils soient filles ou garçons, sont rapidement mis au travail, alors que bon nombre de garçons, et parfois de filles, de la bourgeoisie continuent leurs humanités. Aux yeux des parents travailleurs, la formation professionnelle est plus importante que l'instruction scolaire. Ils voient souvent l'école comme une garderie en attendant que les enfants soient en âge de travailler. Le travail aux champs, par exemple, requiert beaucoup de main-d'œuvre pendant l'été. L'absentéisme dans les campagnes est donc important à cette saison. (Encore aujourd'hui, les enfants belges ont deux mois de congé scolaire pendant l'été.) Une enquête faite à Bruxelles en 1896 indique que 13% des enfants âgés de 6 à 14 ans ne fréquentent aucune école et que plus de 70% de ceux qui s'y rendent partent avant la fin du cycle primaire. En quittant l'école si tôt, ces enfants se retrouvent sans armes pour espérer sortir de leur condition.

C'est avec l'amélioration du niveau de vie que les parents prennent conscience que leurs enfants ont la possibilité, grâce à l'enseignement, de bénéficier d'un meilleur avenir. Pour ses partisans, l'instruction scolaire obligatoire est le chemin

de l'éducation à la démocratie; elle joue un rôle essentiel dans la socialisation des enfants, ce qui assure également la cohésion d'une société civile.

Cependant, en décrétant l'enseignement obligatoire, l'Etat prendrait la place de l'autorité paternelle, une liberté établie par le code civil napoléonien de 1804. Cet acte pourrait être considéré comme une atteinte à la liberté du « Pater familias » vis-à-vis de ses enfants, ce que les autorités hésitent à faire.

Le 19 mai 1914, le Parlement vote la **loi sur l'instruction gratuite et obligatoire** pour les 6 années du primaire et le 1er degré. Elle est appliquée effectivement au lendemain de la Première Guerre mondiale et la scolarité se généralise. Au même moment, se développe la première Caisse de compensation pour allocations familiales dans l'arrondissement de Verviers (1921), pour apporter un complément salarial aux familles ouvrières. Ce système sera généralisé à l'ensemble des salariés avec la loi du 4 août 1930.

À la fin des années 1920, la prolongation de la scolarité retient l'attention des pouvoirs publics. En 1935, afin de contrer le chômage, un arrêté-royal permet un prolongement partiel de l'instruction obligatoire. Les jeunes qui ont interrompu leurs études et qui n'ont pas trouvé d'emploi doivent suivre un enseignement de jour à plein temps.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les jeunes sont de plus en plus nombreux à prolonger spontanément leurs études au-delà de 14 ans. Et c'est en 1983 que la **scolarité obligatoire sera prolongée jusque l'âge de 18 ans**. Cette disposition est, à nouveau, prise dans un contexte de crise économique et de croissance du chômage chez les jeunes.

PROLONGATION DE LA SCOLARITE

Dans les années 1930: 16 ans, période de crise - lutte contre le chômage des jeunes

Dans les années 1983: 18 ans, période de crise - lutte contre le chômage des jeunes

Sources :

】 *Enfants-machines. Histoire du travail des enfants en Belgique au XIX^e et XX^e siècles*, LORIAUX F. (dir.), Bruxelles, CARHOP-EVO, 2000.

pistes d'animation

L'obligation scolaire

- L'animateur peut lancer le débat:
 - ▶ Pourquoi obliger les enfants à aller à l'école? Quels sont les arguments qui poussent à rendre l'école obligatoire et non obligatoire?
 - ▶ Quel est le « pour » et le « contre » de l'instruction obligatoire jusque 18 ans?
 - ▶ En quoi l'obligation scolaire est-elle une conquête sociale?
 - ▶ Y a-t-il des alternatives?
 - ▶ L'école est-elle gratuite et accessible à tous?
 - ▶ Est-ce que l'école d'aujourd'hui assure encore un meilleur avenir aux enfants?

L'école inégalitaire

- Des animations sur les inégalités à l'école sont disponibles dans les nouvelles animations pour la mallette Enseignement www.lire-et-ecrire.be/Animations-pour-la-mallette-pedagogique-Enseignement

Le travail des enfants

- Une recherche peut porter sur le travail des enfants. Et les moyens que nous pouvons mettre en œuvre pour y remédier. Différents documentaires peuvent aider:
 - ▶ China Blue présente la réalité de Yasmine, jeune chinoise de 16 ans. Le DVD est disponible dans les centres de prêt d' Annoncer la Couleur.
 - ▶ Un reportage d'Euronews présente la situation au niveau mondial www.youtube.com/watch?v=VsY5RJrVmug
 - ▶ Un jour une question, programme réalisé pour les enfants mais clair et facile à comprendre www.youtube.com/watch?v=iK8aPiQIBWA
 - ▶ Non au travail des enfants présente la situation avec des chiffres et beaucoup de photos et invite à lutter contre le travail des enfants www.youtube.com/watch?v=t4kr3cAd_lc

Les allocations familiales

Elles apparaissent en 1921 à Verviers.

- ▶ Qu'en est-il aujourd'hui? Comment ça marche?
- ▶ Qui en bénéficie?
- ▶ Les allocations familiales ont été régionalisées à partir du 1^{er} janvier 2019. On peut faire un travail de comparaison entre les 3 Régions du pays, voir les avantages et les inconvénients de cette scission.

La Première Guerre mondiale

- Se pencher sur la guerre, ses causes et ses conséquences peut constituer un travail de recherche. Faire le lien avec la participation de la Russie dans ce conflit et l'émergence de la révolution russe.

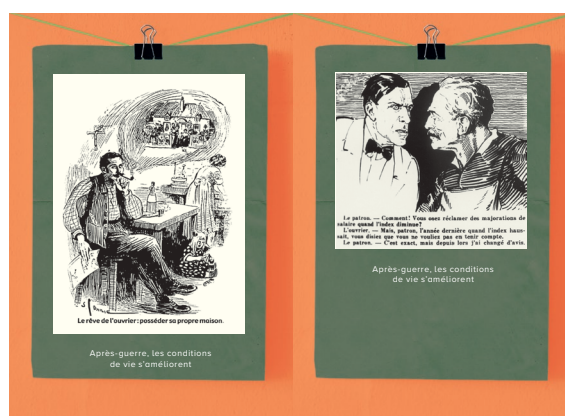
MOTS CLES

Instruction

Travail des enfants

1919 APRES-GUERRE, LES CONDITIONS DE VIE S'AMELIORENT

Après la Première Guerre mondiale, au niveau politique, le Parti ouvrier belge (POB) prend la place de leader politique de la classe ouvrière. Au sein du mouvement catholique, une démocratie chrétienne proche des organisations sociale-chrétiennes se développe surtout en Flandre. Le Parti communiste est créé en 1921 et des partis issus de la guerre, les Frontistes, portent des revendications en faveur de la langue flamande. À chaque élection au suffrage universel masculin, les rapports de force politique obligent la formation de coalitions, soit à deux, soit à trois partenaires. Les partis sont encore unitaires.



Après quatre années d'occupation et de guerre, la reconstruction du pays est difficile. Le franc belge traverse des crises successives. L'inflation est terrible: les salaires d'avant 1914 ne correspondent plus du tout aux prix des marchandises de 1918. La petite bourgeoisie rentière est en faillite et n'a plus les moyens d'assurer son niveau de vie d'avant-guerre. Les ouvriers revendiquent, eux, des hausses salariales pour pouvoir tout simplement vivre. Le Gouvernement, le patronat et les syndicats mettent au point un outil pour mesurer la hausse des prix des marchandises de première nécessité; **l'indice des prix à la consommation** (IPC) qui naît en 1919. Aussi appelé index, il est établi à partir d'une liste de prix de 53 produits (alimentaires, vestimentaires, de chauffage, d'électricité...) qui représentent le panier moyen d'un ménage. Lorsque l'indice est calculé, il sert de mesure pour adapter les salaires au coût de la vie. Une indexation automatique des salaires est prévue dans plusieurs secteurs dès 1920 et sera étendue à de plus en plus de secteurs au fil du temps. C'est une spécificité belge.

Outre l'indexation automatique des salaires, d'autres avancées sociales sont obtenues après-guerre. En 1919, le suffrage universel pour les hommes de plus de 21 ans est inscrit dans la Constitution. **L'impôt proportionnel sur le revenu** (et non plus sur la personne) est instauré. Les premières assurances sociales (pensions, accidents de travail...) et allocations familiales sont adoptées et étendues à davantage de bénéficiaires. De 1919 à 1921, le Parlement vote la suppression de l'article 310 du code pénal qui entravait le droit de grève, il vote également la loi sur la **liberté d'association**. La réduction du temps de travail,

dont la loi des huit heures, et l'obligation scolaire deviennent des outils pour lutter contre l'analphabétisme. La **loi dite « de Vandervelde »** (émanant du ministre socialiste belge du même nom) réglemente la vente de l'alcool au détail et exige le paiement d'une patente (un impôt direct) pour vendre l'alcool dans les cabarets. Le ministre espère ainsi diminuer le taux d'alcoolisme et ses méfaits.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Puisque les boissons de plus de 18 degrés ne peuvent plus être vendues par les aubergistes et que de nombreuses distilleries ont été démantelées pendant la guerre pour en récupérer le cuivre, la bière remplace petit à petit le genièvre et devient la boisson alcoolisée la plus consommée dans les débits de boissons.

Une série de mesures sont prises pour améliorer les conditions de vie et d'habitat de la classe ouvrière. Un véritable plan de reconstruction et de **développement de logements sociaux** est adopté. En 1919, la création de la Société nationale des habitations à bon marché stimule la construction de cités-jardins dans les faubourgs des villes, là où les terrains sont meilleur marché. L'Etat instaure également des mesures pour soutenir l'accès à la petite propriété aux classes sociales à faibles revenus. 54.000 logements sont ainsi bâtis en un peu plus de dix ans. Grâce aux prêts des sociétés de crédit, 186.000 personnes aux revenus modestes deviennent propriétaires de leur logement. Malgré ces progrès évidents, de nombreux taudis subsistent. Les communes mettront en place des opérations de destruction et de reconstruction.

Sources :

- 】 COENEN M.-T., *L'index, ce chiffre qu'on pointe du doigt. Première partie: 1914-1974*, CARHOP, 2010, www.carhop.be/images/index_1_m.t.coenen_2010.pdf.
- 】 COENEN M.-T., *De l'indice des prix à l'indice santé. Deuxième partie: 1973-2000*, CARHOP, 2011, www.carhop.be/images/Index_2ePartie_1973-2000_M.T.COENEN_2011.pdf.
- 】 COENEN M.-T., *Tensions sur l'index. Troisième partie: aujourd'hui*, CARHOP, 2011, www.carhop.be/images/Index_3ePartie_M.T.COENEN_2011.pdf.
- 】 PLASMAN R. et TOJEROW I., *Indexation automatique des salaires, le coupable idéal? 2012*, pp. 2-4, http://homepages.ulb.ac.be/~itojerow/Index_2012.pdf.

pistes d'animation

L'indexation

- Il est intéressant de se pencher sur l'indexation.
 - D'abord comprendre comment cela fonctionne. La vidéo de Hello Space www.youtube.com/watch?v=-fGRe7e0z04 peut vous y aider.
 - Réfléchir aux avantages que cela donne aux travailleurs.
 - Comparer avec la situation dans d'autres pays.
 - Quand y a-t-il eu des sauts d'index en Belgique et pourquoi? Quels étaient les arguments du Gouvernement qui a pris cette décision?
 - Est-ce que le saut d'index a réellement contribué à l'amélioration de l'économie?

► Analyser les produits qui figuraient sur la première liste qui a permis la mise en place de l'index visibles dans la galerie <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index> et ceux qui figurent sur la liste actuelle <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=d2ba5fbf-684f-4b8b-bb6b-b93cd894123c> Sur ce site, on trouve un aperçu global des produits et leur pondération. En cliquant sur les flèches vers le bas, on peut voir ce que comprennent les rubriques générales.

- Quels sont les produits qui ont disparu ?
- Quels sont ceux qui ont été ajoutés ?
- Pourquoi ces changements ?
- Si vous étiez responsable de l'actualisation de la liste, est-ce que vous changeriez des produits ? Leur pondération ?

Les logements sociaux

Un autre aspect abordé dans cette fiche est celui des logements sociaux. L'animateur peut proposer au groupe un travail de recherche sur les logements sociaux dans la commune où se passe la formation.

- Quand ont-ils été construits ? Y a-t-il eu plusieurs vagues de construction ?
- Quel organisme s'occupe de leur gestion ? Y a-t-il eu des changements au cours de l'Histoire ?
- Quelles sont les conditions pour y avoir accès ? Ont-elles évolué au cours du temps ?
- Y a-t-il des abus ? des problèmes ? Si c'est le cas, le groupe peut entreprendre des actions citoyennes (voir la méthode des intelligences citoyennes).

L'impôt sur les revenus

- Pour connaître le mécanisme de cette imposition, réaliser l'animation 11 Les impôts de la mallette Institution www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/institutions_-_livret_de_l_animateur_erratum.pdf

MOTS CLES

Conditions de vie

Logement

Pouvoir d'achat

1920-1921 CRISES ET IMMIGRATION APRES LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Au lendemain de l'Armistice, la Belgique traverse une crise économique due aux destructions et au transfert de l'équipement industriel vers l'Allemagne. Avec la démobilisation des troupes, le retour des prisonniers et l'introduction de nouveaux modes de production dans les entreprises (comme le **taylorisme**), le nombre de chômeurs baisse à partir de 1920, à tel point que l'on commence à parler de **crise de l'emploi**.



Le manque de main-d'œuvre, surtout qualifiée, dans des secteurs cruciaux comme la pierre, l'alimentation, le bâtiment et le charbon, pousse le patronat à rechercher des travailleurs à l'étranger. Ils recrutent des Français, des Hollandais, des Italiens, des Polonais. Parallèlement, malgré cette **immigration économique**, beaucoup de Belges continuent à émigrer dans d'autres pays (comme la France) jusqu'en 1925.

TAYLORISME

Dans les ateliers, le travail à la chaîne fait son apparition. Inspiré par les théories de l'ingénieur américain Frederick Taylor, il accentue les cadences et introduit une nouvelle dimension dans la division du travail. Afin d'augmenter le rendement, chaque tâche est décomposée, chronométrée et redistribuée selon un enchaînement scientifique élaboré par un ingénieur. C'est l'organisation scientifique du travail.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Paradoxe de ce pays, la politique de recrutement mis en place après-guerre concerne également les Flamands, ces « étrangers de l'intérieur » qui viennent travailler dans les mines wallonnes.

À partir de 1922, l'Etat prend des mesures pour réglementer l'entrée et l'installation de la main-d'œuvre étrangère dans le pays. Le patronat ne suit pas les directives de l'Etat belge et refuse toute ses tentatives de « surveillance » et de « contrôle » enfreignant la liberté de production. Il doit pourtant faire face à une main-d'œuvre mobile, débauchée par d'autres patrons offrant un meilleur salaire ou désireuse de rejoindre les Etats-Unis dès que possible. Pour garder sa main-d'œuvre, l'employeur lui offre un logement décent. Il fait construire et organiser des cantines ou phalanstères, où l'immigrant bénéficie d'un lit et d'un repas. L'employeur favorise également le **regroupement des familles** et leur donne la priorité. Il se garantit ainsi d'une réserve de main-d'œuvre avec la venue de générations futures.

La question de la **protection sociale des migrants** est posée. En Belgique, les lois relatives à la sécurité dans l'entreprise et au contrat de travail sont applicables autant à l'ouvrier belge qu'au travailleur étranger. Par contre, très peu de ces derniers bénéficient d'une couverture sociale complète, cela dépend des accords bilatéraux établis entre les Etats. Le droit d'association est garanti par la Constitution à toute personne résidant sur le territoire belge, mais son respect est problématique. L'Etat procède à des expulsions, plus ou moins justifiées par la loi du 12 février 1897: « L'étranger résidant en Belgique qui, par sa conduite, compromet la tranquillité publique (...) peut être contraint par le Gouvernement de s'éloigner d'un certain lieu, d'habiter dans un lieu déterminé, ou même de sortir du royaume ». Des Italiens, et plus particulièrement ceux membres du Parti communiste, seront expulsés pour distribution de tracts, appel à manifester, présence dans les cortèges du 1er mai... Le droit d'association est peut-être reconnu, mais le droit d'être militant ne l'est pas. Cette chasse aux sorcières contraint les groupes, ou les militants engagés, à la plus grande discrétion, voire à la clandestinité.

Après le krach financier de 1929 et la crise économique qui s'ensuit, les activités industrielles ralentissent. 40 % de la population active est touchée totalement ou partiellement par le chômage. Les conditions de vie se détériorent rapidement. Le Gouvernement, confronté à des problèmes budgétaires importants, limite l'accès et le droit au chômage, ainsi que le montant de l'allocation. Ces mesures pénalisent essentiellement les jeunes et les femmes mariées, mais aussi les étrangers. **La Belgique ferme ses frontières**. Un arrêté royal du 8 décembre 1934 contingente le nombre de travailleurs étrangers dans les entreprises. Les ouvriers licenciés qui ne peuvent pas retrouver de l'embauche dans une autre entreprise, sont rapatriés aux frais de l'Etat.

Avec la croissance du chômage et d'un protectionnisme belge, les syndicats, qui auraient dû défendre tous les travailleurs, sont pris dans cette spirale. Ils cherchent le travail pour les Belges et on assiste à une **montée de xénophobie**, de racisme et de nationalisme dans les rangs des syndiqués. Ce n'est qu'en 1936 que les syndicats comprennent qu'il est important de parler au nom de tous les travailleurs, belges ou étrangers.

Sources :

】 *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, COENEN M.-T. (dir.), Bruxelles, EVO-CARHOP-FEC, 1999.

Pour aller plus loin :

】 L'Association pour le droit des étrangers (ADDE) publie des supports pédagogiques afin de systématiser et faciliter l'accès de chacun au droit des étrangers. Elle donne aussi des formations www.adde.be/formations-et-colloques/formation-sur-mesure

pistes d'animation

Migrations

- La mallette Toi, moi et tous les autres, tissons le vivre ensemble offre plusieurs animations autour du thème de la migration, notamment l'animation 3 A travers l'Histoire. Ces animations permettent d'analyser les causes de la migration, de tracer une ligne du temps des migrations en Belgique et leur relation avec le contexte économique et politique, ainsi que de réfléchir à ce qui facilite ou freine l'arrivée et l'installation de migrants dans le pays d'accueil. www.lire-et-ecrire.be/toi-moi
- La mallette Migration et statut de séjour offre quant à elle des animations sur les préjugés et stéréotypes, sur la réalité de la migration aujourd'hui www.lire-et-ecrire.be/Statuts-de-sejour-et-migrations
- La Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers (CIRE) propose des documents d'analyse et des outils de sensibilisation. Voir www.cire.be/sensibilisation-la-boite-a-outils-du-cire-et-de-ses-membres/
- Amnesty International propose un dossier pédagogique https://jeunes.amnesty.be/IMG/pdf/dossier_pe_dagogique_migration_web.pdf ainsi qu'un cahier d'exercices sur le thème de la migration www.amnesty.be/IMG/pdf/dossier_migration_exercices_web.pdf avec de nombreuses pistes d'animation.
- Plusieurs documentaires traitent également de la migration et sont disponibles dans les centres de prêt d'Annoncer la Couleur. Citons entre autres :
 - ▶ Place Belgique
 - ▶ Demm Dikk
 - ▶ Paris mon paradis
 - ▶ The art of becoming
- Le centre culturel Les Grignoux propose des fiches pédagogiques sur des films traitant de la thématique www.grignoux.be/fr/dossiers-pedagogiques?search_bar=immigration

Conditions de vie

- Le Film d'Henri STORCK, Misère au Borinage, 1933, ainsi que le film de Patrick Jean, Les enfants du Borinage, lettre à Henri Storck 2000, présentent, pour le premier, la réalité de 1933 et pour le second, la situation 50 ans après. Ils permettent de comprendre les conditions de travail de l'époque et de voir la manière dont est toujours présente la misère dans l'actualité.

Militantisme

- Même si la Constitution garantit le droit d'association, dans la réalité, des militants italiens se font expulser.
 - ▶ Pourquoi ?
 - ▶ Quelles en sont les conséquences ?
 - ▶ Qu'en est-il aujourd'hui ? Existe-t-il des contradictions entre la loi et la réalité ? Donner des exemples.

Gouvernement de coalition

- Réaliser l'animation 8C «Après les élections» de la mallette Institution www.lire-et-ecire.be/IMG/pdf/institutions_-_livret_de_l_animateur_erratum.pdf

MOTS CLES

Conditions de vie

Migration

Travailleurs étrangers

Chômage

1936 LES CONGES PAYES: UNE LUTTE POUR LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

« En 1936, j'ai vécu ma première grande grève. J'étais encore un gamin. Ce qui fait qu'on ne voit pas les choses de la même façon. Nous n'avons jamais eu conscience vraiment de la valeur de six jours de congé. Quand nous les avons eus, figurez-vous que c'était la première année que j'étais au travail. Il nous tombait subitement six jours de vacances. On est allé se promener le long du canal Albert pour observer les pêcheurs. Mais cela représentait tout autre chose pour un travailleur qui avait 10, 15 ou 30 ans de travail derrière lui. C'est plus tard que l'on prend conscience de tout cela. »

F.V., s.l., s.d.



En 1936, l'économie du pays se redresse. Après une longue période d'instabilité politique, un nouveau Gouvernement tripartite (libéral-catholique-socialiste) se met en place. L'Etat se lance alors dans de grands travaux publics (les routes, le canal Albert...). En Belgique, les travailleurs aspirent à la fin de la récession et à une amélioration des salaires. La classe ouvrière arrête le travail. Elle est inspirée par les grèves du Front populaire qui se déroulent en France et qui aboutissent à la semaine des 40 heures et aux congés payés. **Le mouvement belge démarre à Anvers, le 2 juin 1936**, parmi les dockers et se prolonge en Wallonie. Bientôt, plus de 500.000 ouvriers et ouvrières arrêtent de travailler. La grève est générale. Les syndicats, qui se sont mis d'accord, revendiquent une semaine de congés payés, le salaire minimum garanti de 32 francs pour les hommes (et 28 francs pour les femmes, oubliées lors de la négociation), des allocations familiales majorées et la semaine de 40 heures. C'est la première fois dans l'Histoire du syndicalisme belge que les deux grands syndicats signent un texte commun.

Le tout nouveau Gouvernement tripartite invite les syndicats et le patronat à une première rencontre interprofessionnelle le 17 juin 1936. Ce sera la première **Conférence nationale du travail**. Après deux jours de négociation, les syndicats obtiennent le salaire minimum garanti, la première semaine de congés payés, l'augmentation des allocations familiales, le respect de la liberté syndicale

et enfin, la loi-cadre sur les 40 heures dans les entreprises ou les parties d'industries où le travail est dangereux et pénible. Cette loi des 40 heures fixe uniquement le cadre ; cela signifie que son application doit être négociée au sein des commissions paritaires et fixée, secteur par secteur, dans une convention collective. Ainsi, seuls les secteurs dépendant d'une convention collective en bénéficient. Le secteur minier est principalement concerné.

Si les congés payés et la revalorisation des salaires sont rapidement acquis, la réduction du temps de travail rencontre une opposition forte des patrons. Finalement, après une grève du secteur minier et une négociation serrée, en janvier 1937, la **semaine de travail est fixée à 45 heures et à 7 heures et demi par jour** avec maintien du salaire des 8 heures, pour les travailleurs du fond.

La grève de 1936 reste inscrite dans les souvenirs comme celle d'une grande victoire ouvrière.

Sources :

- 】 LORIAUX F., *L'obtention des congés payés: un combat international*, CARHOP, 2016, www.carhop.be/images/Congespayés_Loriaux_2016.pdf.
- 】 TAVARES GOUVEIA S., *La conquête du temps libre par la réduction du temps de travail. De la fin du 19^{ème} siècle aux années 1960*, *Syndicaliste*, numéro 809, 25 septembre 2014, p.12-13.
- 】 TILLY P., *Les congés payés, une véritable révolution*, Analyse de l'IHOES n° 166, UCL, 27 décembre 2016, www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse166.pdf.

pistes d'animation

- L'animateur peut proposer une analyse du tract:
 - ▶ Qui l'a écrit?
 - ▶ A qui est-il destiné?
 - ▶ Quel est son message?
 - ▶ Aujourd'hui, y a-t-il encore des tracts? On peut profiter de l'occasion pour faire l'analyse de différents tracts, comparer leurs contenus, leurs objectifs.
 - ▶ Quels autres moyens de faire passer un message existent aujourd'hui? On peut commencer un travail d'analyse des réseaux sociaux.

MOTS CLES

Conditions de vie

Conditions de travail

Grève

1944 LE PACTE SOCIAL EN TOUTE CLANDESTINITE

Jusqu'en 1914, la Belgique n'a pas de système d'assurance sociale. Progressivement, on assiste à la mise en place d'un **système complet d'assurances obligatoires**, basé sur la contribution des salariés et de l'Etat. Ce système prend place aux côtés du système d'assistance publique, mais avec des restrictions importantes pendant la crise des années 1930.



A la veille de la Seconde Guerre mondiale, les assurances sociales se constituent de la manière suivante: les assurances à caractère obligatoire concernent la vieillesse, les allocations familiales, les accidents de travail et certaines maladies professionnelles. La couverture maladie-invalidité et le chômage involontaire restent des assurances libres subsidiées.

Pendant l'Occupation, des rencontres se tiennent clandestinement entre syndicalistes, patrons et fonctionnaires. En août 1944, ils mettent au point un texte appelé « **Projet d'accord de solidarité sociale** », appelé plus communément le **Pacte social**. Dans ce texte, patrons et syndicats se reconnaissent des droits et des devoirs réciproques: pour les uns, la reconnaissance du fait syndical, pour les autres, l'acceptation de l'autorité patronale dans l'entreprise. Le Pacte comprend un volet sur les salaires et les conditions de travail, un volet sur la concertation sociale et un autre sur la sécurité sociale. Le texte s'inscrit dans les relations industrielles tissées dans l'entre-deux-guerres et coordonne toutes les assurances sociales dans un ensemble cohérent. Le Pacte, bien que jamais officialisé, reste le texte fondateur jusqu'à aujourd'hui.

Le volet sur la sécurité sociale est repris par le Gouvernement et publié en un arrêté-loi le 28 décembre 1944. Le système d'assurances sociales repose désormais sur le principe de la **solidarité nationale**, sur le caractère obligatoire pour tout travailleur d'y être assujetti et sur la participation des travailleurs, des employeurs et de l'Etat à son financement. Il concerne cinq secteurs: les pensions de retraite et de survie, l'assurance-maladie et invalidité, l'assurance-chômage, les allocations familiales et les vacances annuelles. Pour gérer les cotisations, une nouvelle institution est créée: l'Office national de sécurité sociale (ONSS).

Etat et interlocuteurs sociaux reprennent, dès la libération, les **Conférences nationales du travail** (inaugurées avec la grève de 1936) pour régler une série de problèmes et prendre des décisions, comme l'augmentation des salaires, le temps de travail, la création de commissions paritaires, la lutte contre le chômage, etc. Elles se réunissent chaque fois que cela est nécessaire.

En 1948, le Parlement adopte la **Loi sur l'organisation de l'économie**, qui met en place dans les entreprises, des conseils d'entreprise, des comités de sécurité et d'hygiène et organise les élections sociales, la délégation syndicale et la protection des délégués. Cette loi ouvre le droit à une certaine démocratie économique : le travailleur a une place dans l'entreprise, il a droit à l'information, à la gestion des conditions de travail et de sécurité... mais n'a pas vraiment de pouvoir. L'autorité reste entre les mains du patronat et les décisions restent entre les mains des détenteurs de capital. Concrètement, les premières élections sociales se déroulent en 1950 pour les entreprises de plus de 200 travailleurs. Se mettent également en place différents organes par secteur, par région et au niveau national. Progressivement, tous les secteurs d'emploi (sauf le public) sont concernés par ces élections. Cet exercice de démocratie sociale se renouvelle tous les quatre ans.

Sources :

- 】 Cherenti, R., Poncelet, B., *Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie*, Editions Bruno Leprince, Paris, 2011.
- 】 Löwenthal, P., *Petits arrangements internationaux entre amis... au profit de qui?*, Justice et Paix, 29 avril 2016

pistes d'animation

La concertation

- L'affiche et le guide publiés par Cultures et Santé permettent de comprendre comment se passe la concertation dans l'entreprise, au niveau sectoriel et au niveau national. La concertation sociale, notamment le groupe des 10 n'existe pas dans d'autres pays. On peut s'intéresser à ce qui se passe dans d'autres pays, faire des comparaisons, voir les avantages et les inconvénients www.cultures-sante.be/nos-outils/outils-education-permanente/item/37-les-syndicats.html

Des négociations secrètes

- On peut lancer une question de réflexion et de débat : le pacte sur lequel se base toute la sécurité sociale a été fait clandestinement.
 - ▶ Pourquoi cela ?
 - ▶ Qu'est-ce que cela nous dit, nous révèle ?
 - ▶ Y a-t-il encore des négociations secrètes aujourd'hui ? Lesquelles ?
 - ▶ Est-ce normal dans une démocratie ?
 - ▶ Que savons nous des négociations entre partis lorsqu'il s'agit de former un Gouvernement ? Qu'en pensez-vous ?

L'ONSS

- Voir l'animation 8, Sécurité sociale, de la mallette Emploi et sécurité sociale www.lire-et-ecrire.be/Emploi-et-securite-sociale
- www.youtube.com/watch?v=FyVwQdNITJI Cette vidéo présente la sécurité sociale, son fonctionnement et son histoire.

MOTS CLES

Sécurité sociale

Concertation

Négociations

1945 LA BATAILLE DU CHARBON

Dès juin 1946, des affiches roses sont placardées partout en Italie. Elles détaillent les avantages promis par le Gouvernement belge aux Italiens s'ils viennent travailler en Belgique: salaires alléchants, pensions, allocations familiales, congés. Entre 1946 et 1948, 75.000 Italiens arriveront en Belgique pour travailler dans les différents bassins miniers du pays.



Janvier 1945, le socialiste Achille Van Acker prend la direction d'un nouveau **Gouvernement d'Union nationale**. La **reconstruction du pays** devient un de ses objectifs prioritaires. Elle dépend notamment de la production du charbon pour faire tourner les industries et permettre aux Belges de se chauffer. Le Premier Ministre lance alors ce qu'on appellera la **Bataille du charbon**. Mais le secteur charbonnier connaît de nombreuses difficultés: vétusté des installations, faible rendement, et surtout, **manque de main-d'œuvre**. En 1945, le nombre d'embauches baisse et devient inquiétant. Après la guerre, lors de laquelle les travailleurs belges ont été obligés de travailler dans le fond de la mine afin d'éviter le travail obligatoire en Allemagne, ils préfèrent s'orienter vers des secteurs comme la métallurgie, les carrières ou le bâtiment, mieux payés et en forte demande de main-d'œuvre.

GOVERNEMENT D'UNION NATIONALE

Gouvernement constitué de la majorité, voire de l'ensemble, des partis représentés au Parlement. Sa formation est jugée nécessaire lorsque la situation politique, économique ou sécuritaire d'un pays nécessite de sortir du schéma classique de débats entre majorité et opposition. En 1945, c'est la stabilité politique et la relance économique de la Belgique qui sort de la Seconde Guerre mondiale qui motivent cette prise de décision.

Ce sont d'abord les prisonniers de guerre allemands qui sont mis au travail. Lorsqu'ils doivent être libérés, la **Belgique se tourne vers l'étranger**. L'Etat italien répond positivement. Confrontées à des difficultés économiques, sociales

et politiques, les autorités italiennes y trouvent deux avantages : réduire le chômage et assurer l'approvisionnement du pays en charbon. **L'accord de juin 1946 prévoit l'envoi en Belgique de 50.000 ouvriers, avec une moyenne de 2.000 arrivées par semaine.** En échange, cet accord stipule que pour tous les travailleurs italiens qui descendront dans les mines en Belgique, 200 kilos de charbon par jour et par homme seront livrés à l'Italie. Les autorités belges s'engagent à fournir aux arrivants un logement, de bonnes conditions de travail, un salaire, des avantages sociaux égaux à ceux des ouvriers belges. Si c'est la misère et le manque d'avenir qui poussent les candidats à l'émigration à faire le voyage jusqu'en Belgique, à leur arrivée, la situation est loin d'être idéale. Il faut dire que dans l'immédiat après-guerre, toute la Belgique est plongée dans une profonde crise du logement. Et le patronat n'a pas pris le temps de construire des logements adéquats. Les Italiens sont installés dans des baraquements que viennent de quitter les prisonniers de guerre allemands. Leurs familles ne seront pas mieux accueillies. De nombreux **manquements à la dignité humaine et aux droits des travailleurs** sont constatés. Effrayés et surpris par la dureté des conditions de travail dans la mine, certains rentrent en Italie après quelques mois.

Fin 1947, la Bataille du charbon est presque gagnée, mais la situation économique se dégrade. Début 1948, la crise se confirme. Le nombre de chômeurs double. Les prix montent alors que les salaires stagnent. Les mêmes craintes qu'à l'entre-deux-guerres sont dénoncées : la main-d'œuvre étrangère fait concurrence aux travailleurs belges ; elle freine l'action sociale et **divise la classe ouvrière**. Une Commission de la main-d'œuvre étrangère est mise en place en mars de la même année pour analyser la situation. Suite à la **catastrophe du Bois du Cazier**, l'Italie met fin à l'accord entre les deux pays en mai 1958.

Pour contribuer à son économie, la **Belgique se tourne alors vers d'autres pays**. Elle signe des accords avec l'Espagne et la Grèce, puis avec la Turquie et le Maroc. Cependant, dans les années 1950, le secteur charbonnier entre à nouveau en crise. Dans le marché européen, les charbonnages belges ne sont plus concurrentiels et de nouvelles sources d'énergies comme le pétrole et le nucléaire supplantent le charbon. L'immigration est donc employée dans d'autres secteurs d'activités qui connaissent un essor important, tels que les transports, la construction, la métallurgie et la chimie.

Sources :

- 】 COENEN M.-T. (dir.), *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, Bruxelles, EVO-CARHOP-FEC, 1999.
- 】 DRESSE R., *50 ans d'immigration marocaine et turque: ils sont là pour travailler, mais pas seulement...*, dans *Syndicaliste*, n°805, 25 juin 2014, p.7-9.
- 】 LORIAUX F., *L'immigration marocaine en Belgique (1964-2004)*, s.d., www.carhop.be/images/Immigration_marocaine_F.LORIAUX-2005.pdf.
- 】 MORELLI A., *L'appel à la main d'œuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiat Après-Guerre*, BTNG-RBHC, XIX, 1988, 1-2, pp. 83-130.

Pour aller plus loin :

- 】 *Déjà s'envole la fleur maigre*, film en noir et blanc du cinéaste Paul Meyer, 1960. Décrit la situation des immigrés dans le Borinage à la fin des années 1950.
- 】 www.vivreenbelgique.be/11-vivre-ensemble/histoire-de-l-immigration-en-belgique-au-regard-des-politiques-menees

pistes d'animation

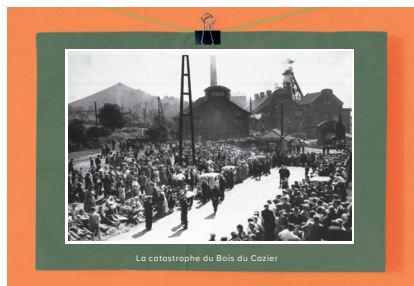
- Pourquoi les Belges ne veulent-ils plus aller dans les mines après la guerre ? Aujourd'hui, est-ce qu'il y a encore des métiers pénibles que les personnes ne veulent pas exercer ? On peut faire un travail sur les métiers en pénurie : quels sont-ils ? Pourquoi sont-ils en pénurie ?
- Pour pallier le manque de main-d'œuvre, le Gouvernement belge va faire appel à l'Italie. Et aujourd'hui, quelles sont les mesures prônées par le Gouvernement pour pallier le manque de main-d'œuvre dans les métiers en pénurie ? On peut faire une recherche dans les articles de journaux, magazines,...
- Des sans-papiers proposent d'être formés pour occuper ces métiers. Différents articles en parlent www.levif.be/actualite/belgique/des-sans-papiers-demandent-a-pouvoir-travailler-dans-les-metiers-en-penurie/article-news-1212811.html?cookie_check=1574158528 ; <https://bx1.be/news/actiris-veut-former-papiers-aux-metiers-penurie> ; www.alterechos.be/laces-a-la-formation-souvre-pour-les-sans-papiers-a-bruxelles **Un travail sur ces articles peut enrichir la réflexion, créer le débat.**
 - ▶ Quelles mesures sont proposées ?
 - ▶ Quels sont les freins ?
 - ▶ Que demandent les sans-papiers ?
 - ▶ Que disent les associations ?
 - ▶ Qu'en pensons-nous ?
- On peut se pencher sur la publicité qui est envoyée après-guerre en Italie pour faire venir les travailleurs. Cette publicité est disponible dans la galerie <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index>
 - ▶ Que promet-on aux travailleurs ?
 - ▶ Et que leur donne-t-on quand ils arrivent ?
- L'atelier La Braise a réalisé en 2006 une vidéo Bienvenue en Belgique, documentaire de 20 minutes, avec la participation d'Anne Morelli, historienne, et des témoignages de mineurs arrivés dans les années 1950. Intéressant pour mieux comprendre la réalité de l'époque. La vidéo aborde aussi les questions de racisme, de rejet, de solidarité.
- On peut aborder le thème du dumping social :
 - ▶ Était-ce la propre volonté des travailleurs étrangers de venir en Belgique ?
 - ▶ Aujourd'hui, des Polonais, des Roumains, ... viennent travailler dans notre pays. A quelles conditions ?
 - ▶ Qu'est-ce que le dumping social ? www.youtube.com/watch?v=0khlpHRC2Pc, cette courte vidéo explique le concept.
 - ▶ Connaissez-vous des exemples, des cas concrets ?

MOTS CLES

Conditions de travail
Migration
Travailleurs étrangers
Dumping social

1956 LA CATASTROPHE DU BOIS DU CAZIER

Le matin du 8 août 1956, comme d'habitude, 275 travailleurs descendent dans la mine du Bois du Cazier, charbonnage situé à Marcinelle, dans la région de Charleroi. 262 d'entre eux ne remonteront pas.



A 8h10, suite à un malentendu, un ouvrier engage un chariot dans la cage d'ascenseur prévue pour remonter les mineurs et le charbon du fond du puit. Un défaut à l'arrêteur empêche le wagonnet de sortir complètement de la cage d'ascenseur. Lorsque l'ascenseur remonte, le wagonnet qui dépasse encore de la cage arrache des conduites d'électricité, d'huile et d'air comprimé sur son passage. Un court instant et c'est **l'incendie**. Comble de malchance, ce puits d'extraction sert également d'arrivée d'air. Rapidement, une fumée toxique remplie de monoxyde de carbone se répand dans les galeries souterraines. Elle ne laisse aucune chance aux mineurs qui n'ont plus d'échappatoire. Il existe deux autres puits pour descendre dans la mine, mais l'un d'entre eux est fermé pour travaux, et dans le deuxième, les câbles de la cage d'ascenseur fondent et cèdent sous la chaleur. La cage d'ascenseur s'écrase dans le fond de la mine. Ce qui est au départ un simple accident se transforme en la **plus importante catastrophe minière survenue en Belgique: on dénombre 262 victimes**. Parmi elles, douze nationalités différentes sont concernées: 136 Italiens, 95 Belges, 8 Polonais, 6 Grecs, 5 Allemands, 5 Français, 3 Hongrois, 1 Anglais, 1 Hollandais, 1 Russe et 1 Ukrainien.

Le Bois du Cazier n'est pourtant **pas la première catastrophe minière de l'après-guerre**. Depuis 1947, les autorités italiennes critiquent les conditions de logement, la mauvaise tenue des cantines, le non-respect des droits et les conditions de travail dans les charbonnages belges. En 1954, la presse italienne dresse un **tableau accablant des conditions de vie et de travail de l'immigration en Belgique**. Ces reportages font scandale et obligent les autorités belges et la Fédération charbonnière de Belgique (Fédéchar) à changer leur politique s'ils veulent continuer à négocier avec l'Italie.

En février 1956, à Flénu, dans le Borinage, on dénombre 8 morts dont 6 Italiens. Quels que soient les charbonnages (Seraing, Liège...), les accidents sont de plus en plus fréquents, mais passent souvent inaperçus. **Il faut produire à n'importe quel prix, de n'importe quelle façon**. Les conditions de travail sont pénibles et les mines vieilles et dangereuses.

Pour de multiples raisons, la catastrophe du Bois du Cazier constitue **un événement majeur de l'Histoire collective belge**. Elle marque la fin de l'accord économique avec l'Italie et l'arrêt officiel de l'immigration italienne. D'un point de vue médiatique, la catastrophe est suivie par la presse nationale et internationale pendant des semaines. En Belgique, c'est la première fois que la télévision couvre un événement au jour le jour. La catastrophe est à l'origine d'une **prise de conscience de la condition des ouvriers mineurs** et des normes de sécurité dans cette industrie. Dès 1957, d'importantes mesures sont adoptées en matière de

prévention et de lutte contre les incendies miniers. C'est également à ce moment que le grand public « découvre » soudainement l'existence de ces familles italiennes, qui sont parties vers l'inconnu pour venir travailler en Belgique et qui y vivent souvent dans des conditions déplorables. Cet événement va créer une **vague d'empathie envers la communauté italienne.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Beaucoup d'Italiens ont comme projet de travailler en Belgique quelques années et ensuite de revenir s'installer en Italie. Nombre d'entre eux possèdent encore des terres ou une maison dans leur village d'origine. Pour beaucoup, c'est la naissance et la scolarité des enfants en Belgique qui changent la donne.

Sources :

】 COENEN M.-T. (dir.), *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, Bruxelles, EVO-CARHOP-FEC, 1999.

】 DASSETTO F., DUMOULIN M. (éd.), *Marcinelle, 8 Août 1956*, Bruxelles, CIACO, 1986.

】 www.leboisducazier.be

Pour aller plus loin :

】 MICHEL, J., *La mine dévoreuse d'hommes*, Gallimard, 1993.

】 Ecomusée de Bois-du-Luc, Musée de la mine et du développement durable, à La Louvière.

】 Site du Bois-du-Cazier, Marcinelle.

pistes d'animation

Découvrir les conditions de vie

- Des visites guidées sont organisées par le musée du Bois du Cazier. Cela peut être le début d'une meilleure connaissance du passé industriel, des conditions de vie dans les charbonnages, de la migration italienne, de la catastrophe.
- Bois du Luc est également un autre endroit à visiter pour y découvrir un village minier dans sa globalité, le côté paternaliste du patronat et les instruments de contrôle mis en place.
Les deux visites sont complémentaires.

La valeur de la vie d'un être humain

- Après la guerre, depuis la bataille du charbon et les accords avec l'Italie, on peut se dire que la vie d'un homme qui travaille au fond de la mine vaut un sac de charbon. On peut proposer de travailler cette thématique, d'en débattre, de faire des recherches et d'en faire par exemple une exposition de photos avec des phrases qui dénoncent des situations d'exploitation des travailleurs aujourd'hui
 - ▶ Combien vaut la vie d'un chômeur en Wallonie ou à Bruxelles ?
 - ▶ Combien vaut la vie d'un réfugié dans un centre d'accueil ?
 - ▶ Combien vaut la vie d'un sans papier ?
 - ▶ Combien vaut la vie d'un SDF ?

- ▶ Combien vaut la vie d'une travailleuse du textile au Cambodge ?
- ▶ Combien vaut la vie d'un enfant congolais travaillant dans les mines du Kivu ?
- Voir aussi les activités proposées pour la date 1843 - l'Etat s'interroge sur la misère ouvrière.
Ainsi que celles proposées pour la date 1890 - En avant vers les huit heures.

« L'Europe envahie par les migrants ? »

- Lorsque la Belgique fait appel à l'Italie pour la guerre du charbon, entre 1946 et 1948, 75.000 Italiens arriveront en Belgique. Et aujourd'hui, quelle est la situation migratoire ?
 - ▶ L'émission Datagueule : mi-grants, mi-hommes donne en quelques minutes un aperçu des migrations au niveau mondial et en Europe.
 - ▶ L'émission, Le dessous des cartes présente dans la vidéo les causes de la migration. www.youtube.com/watch?v=mqoiT8GH8LA Elle permet d'introduire la thématique. Une autre vidéo du dessous des cartes www.youtube.com/watch?v=Ik_IngZHoCw explique, quant à elle, la politique de l'Union européenne et les institutions créées à cette fin.
 - ▶ En introduisant les mots « carte des migrations » sur un moteur de recherche, on obtient plusieurs cartes qu'il peut être intéressant d'analyser avec les participants.
- L'animateur peut proposer l'animation 3 A travers l'Histoire, C les migrations en Belgique et D les freins et les facilitateurs de la mallette Toi moi et tous les autres, tissons le vivre ensemble www.lire-et-ecrire.be/toi-moi

Les catastrophes industrielles

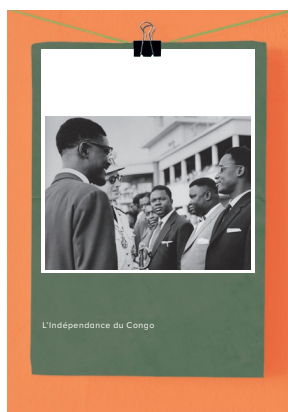
- Elles sont innombrables avec des impacts de degrés divers. Sur Wikipédia, on peut trouver une liste de ces catastrophes. Il est intéressant de voir si les participants en connaissent dans leur pays d'origine. Il existe aussi de nombreuses vidéos disponibles sur YouTube, notamment, à titre d'exemple, une très courte sur la catastrophe de Bhopal, en Inde www.youtube.com/watch?v=o10VzyumBW8
En introduisant les mots « catastrophes industrielles » sur un moteur de recherche, on trouve de nombreuses photos. L'animateur peut introduire, avec ces images, des questions de recherche et de débat.
 - ▶ A quoi sont-elles dues ?
 - ▶ Quelles en sont les conséquences ?
 - ▶ Quelles sanctions sont prévues pour les entreprises ?
 - ▶ Comment réagissent les autorités ?

MOTS CLES

Conditions de vie
Conditions de travail
Migration
Catastrophe

1960 L'INDEPENDANCE DU CONGO

Le 30 juin 1960, l'indépendance du Congo belge est proclamée et laisse la place à la République du Congo. Pour la population belge, il s'agit d'une surprise totale, tant la propagande de l'Etat a été efficace pour cacher les aspirations de la colonie à l'indépendance. Pour la population congolaise, c'est enfin l'accession à la souveraineté nationale.



Les **mouvements de contestation existent** pourtant déjà depuis longtemps, telle l'insurrection populaire des Pende en 1931, sévèrement réprimée. Les révoltes ne cesseront pas et se propageront sporadiquement dans tous les territoires colonisés. Un nationalisme congolais s'exprime. Ces faits nuancent l'idée que l'indépendance est uniquement le résultat d'un dialogue entre l'autorité coloniale et les élites congolaises, appelées les « évolués »³, formées par les Belges.

En 1955, le professeur Jef Van Bilsen observe le mouvement mondial d'émancipation déjà perceptible ou en cours dans les territoires colonisés par les puissances européennes. Il rédige *Un*

Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge au terme duquel le Congo connaîtrait une émancipation politique réelle. Il n'est pas question d'indépendance. Décrit par les milieux conservateurs en Belgique, le « **Plan Van Bilsen** » fait office de **détonateur au Congo**. C'est également dans ce contexte que paraît en 1956 à Léopoldville, *Conscience Africaine*, un périodique dirigé par des Congolais, présentant pour la première fois un programme de revendications nationalistes. Les auteurs y appellent à « **l'émancipation progressive mais totale** » de leur pays, « dans l'entente avec la Belgique ».

Patrice Lumumba, homme politique congolais, souhaite plus qu'une égalité de traitement : une véritable remise en question de l'ordre colonial. De nombreux mouvements politiques se mettent en place, dont le **Mouvement National Congolais** (MNC), auquel Lumumba participe à la création, désireux de présenter un front commun en faveur de l'indépendance immédiate. En décembre 1958 a lieu la première Conférence Panafricaine des Peuples au Ghana. Lumumba en profite pour intégrer la dimension économique aux enjeux de l'indépendance. Il faut **supprimer le régime colonialiste et l'exploitation de l'homme par l'homme**. Son discours est ovationné par la population à Léopoldville. Dans tout le Congo, des voix aspirent à la liberté et au respect.

Lumumba et son ami Jean Van-Lierde, premier objecteur de conscience belge, élaborent avec des leaders d'autres mouvements congolais la **stratégie non-violente et collective pour l'indépendance**. Celle-ci se révèle particulièrement efficace, en mobilisant les Congolais à boycotter les cérémonies officielles, l'administration, les tribunaux, en refusant de payer les impôts, etc. Mais en janvier 1959, des émeutes éclatent, notamment dans des quartiers surpeuplés

3 Ce terme est explicité largement à la fiche 1908-1960 L'entreprise coloniale belge

où sévit un chômage massif des jeunes. Certains responsables de la colonie réclament l'envoi de l'armée belge au Congo. Mais une campagne de presse et d'agitations non-violentes est lancée en métropole, avec pour slogan « Pas un sou, pas un homme pour une guerre coloniale... Refusez de partir ». Grâce à cette mobilisation, soutenue par les syndicats, le Parti socialiste, le Parti communiste, les organisations étudiantes et chrétiennes de gauche, qui menacent le Gouvernement d'une grève nationale, la Belgique n'envoie pas de militaires. Le roi Baudouin annonce de manière impromptue que la Belgique « a la ferme résolution de conduire, sans atermoiements funestes mais sans précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix ». Aucune date n'est cependant précisée.

En février 1959, la ségrégation résidentielle est abolie alors qu'elle était en vigueur depuis 1898. Cela ne change cependant rien en pratique, **la ségrégation continue**. Sous la pression des Congolais, les autorités belges sont contraintes d'entamer les négociations d'indépendance lors de la « **Table-ronde congolaise** ». Organisée en janvier 1960 à Bruxelles, elle réunit les principaux dirigeants congolais et les négociateurs belges. Les négociations sont tendues. Les Congolais viennent à Bruxelles avec la ferme intention d'obtenir l'indépendance immédiatement, alors que dans l'esprit des autorités belges, un processus transitoire de deux ans minimum est nécessaire. Un accord est finalement signé pour une indépendance en juin, et l'ambiance de clôture est plutôt chaleureuse. Mais lors des négociations, l'unité congolaise se fissure sur la question de l'organisation institutionnelle. Le MNC de Lumumba est unitariste et partisan d'un pouvoir central fort, alors que **Moïse Tshombe et son parti (Conakat)** réclament un Etat fédéral composé de provinces autonomes.

Les **cérémonies de l'Indépendance** ont lieu le 30 juin 1960. Baudouin, roi des Belges, **Joseph Kasa-Vubu**, Président de la République démocratique du Congo et le Premier Ministre Patrice Lumumba prennent la parole. Les divergences qui s'expriment illustrent le fossé qui sépare les deux visions. Les désirs d'unité politique du MNC vont à l'encontre du souhait néocolonial et fédéraliste de la Belgique.

En juillet 1960, des membres de la Force Publique, déçus par le peu de changement suite à la déclaration d'indépendance et par la présence persistante, à la tête de la nouvelle armée indépendante, d'un général belge, provoquent des mutineries. Elles dégénèrent en violence à l'égard des Européens, accusés de complot contre l'Etat indépendant. De nombreux cadres et leurs familles établis au Congo sont rapatriés en catastrophe pour éviter les représailles. En juillet 1960, **des images d'un Congo en émeute envahissent la presse belge**.

L'intervention des militaires belges entraîne une escalade des événements. L'Etat congolais se délite lors de la **sécession du Katanga** provoquée par Moïse Tshombe, qui ne partage pas la même vision politique que Lumumba pour l'avenir du Congo. Le Sud Kasai fait sécession à son tour. Dans les deux cas, la Belgique intervient directement car elle y possède d'importants intérêts économiques. Lumumba exige le retrait de l'armée belge et demande l'aide de l'Union Soviétique, qui intervient auprès de l'ONU pour demander et obtenir le retrait de l'armée belge.

Lumumba est devenu gênant. Progressivement, le Gouvernement belge ainsi que le Gouvernement américain, de nombreuses composantes de la société belge et de la société congolaise veulent l'éliminer politiquement. La Central Intelligence Agency (CIA)⁴, dans un contexte de **guerre froide**, imagine même plusieurs opérations pour l'éliminer physiquement, en raison de ses idées « communistes ». Le Ministre belge des Affaires étrangères de l'époque, Pierre Wigny, estime quant à lui qu'il est nécessaire de le « **mettre hors d'état de nuire** ». Le soutien apporté par la Belgique aux sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï s'inscrivent dans ce cadre. Lumumba est finalement destitué par Kasa-Vubu et arrêté avec la complicité d'officiers belges et américains, sous le regard passif d'hommes proches du commandant en chef de l'armée, **Mobutu Sese-Seko**.

Transféré au Katanga et livré à Moïse Tshombe, il est assassiné le 17 janvier 1961. Son corps sera dissous dans de la chaux vive pour éviter que sa tombe ne devienne un lieu de pèlerinage. En 2001, les résultats d'une enquête parlementaire belge concluent que le Gouvernement a, au minimum, une responsabilité morale dans l'assassinat de Lumumba. Jamais il ne s'est soucié de son intégrité physique, sachant pourtant que sa vie serait menacée s'il venait à être transféré au Katanga.

Le 24 novembre 1965, Mobutu Sese-Seko, s'empare définitivement du pouvoir. La reprise du Katanga et du Sud-Kasaï marquent son ascension phénoménale comme dictateur. Il entame la Zaïrisation des toponymes et patronymes, visant à la suppression des noms à consonnance occidentale. En 1971, le **Congo devient le Zaïre**. Le nom actuel du pays, République Démocratique du Congo, est choisi en 1997, suite à la chute de Mobutu et de son régime.

Sources :

- 】 BRAECKMAN C., *Lumumba, un crime d'Etat, une lecture critique de la Commission parlementaire belge*, Bruxelles, Aden, 2002.
- 】 BRAECKMAN C., LIBOIS G., KESTERGAT J., VANDERLINDEN J., *Congo 1960, échec d'une décolonisation*, Bruxelles, GRIP, 2010.
- 】 CORNET A., GILLET F., *Congo Belgique, entre propagande et réalité, 1955-1965*, Bruxelles, SOMA-CEGES, Renaissance du Livre, 2010.
- 】 MABILLE X., *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 1997.
- 】 www.vivreenbelgique.be/12-a-la-decouverte-de-la-belgique/la-belgique-et-l-independance-du-congo

Pour aller plus loin :

- 】 *La propagande au ralenti. Outil d'analyse de la propagande*, Bruxelles, ZIN, 2018.
- 】 VAN LIERDE J., *Patrice Lumumba, la dimension d'un tribun*, Bruxelles, MIR-IRG, 2000.
- 】 Discours de Patrice Lumumba et du Roi Baudouin lors de la cérémonie d'Indépendance.
- 】 David Van Reybroeck, *Congo une histoire*, Actes Sud

4 Agence de renseignement américaine chargée des territoires étrangers.

pistes d'animation

- Voir celles proposées à la date 1885 - L'Etat indépendant du Congo.
- Si l'on veut se pencher sur la situation actuelle, on peut regarder le documentaire L'homme qui répare les femmes, réalisé par Thierry Michel, et disponible en DVD.

MOTS CLES

Congo

Colonisation

Néocolonialisme

1960-1961 LA GREVE DE L'HIVER: LES PREMICES D'UN ETAT FEDERAL

Entre décembre 1960 et janvier 1961, une grève générale paralyse une grande partie de la Belgique et dure six semaines. Ses différents surnoms indiquent combien elle va marquer durablement les esprits et le pays : « La grande grève », « La grève du siècle », « La grève de l'hiver 60-61 ».



En novembre 1960, le déficit budgétaire est important. Le Gouvernement (social-chrétien et libéral) se sert des difficultés financières liées à l'indépendance du Congo comme prétexte pour établir une politique d'austérité. Il dépose au Parlement un programme d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier appelé Loi unique.

LA LOI UNIQUE

C'est un ensemble de mesures jugées anti-sociales, qui touchent à l'impôt, au statut des agents de l'Etat, aux pensions, aux allocations de chômage, etc. Suite au dernier recensement linguistique et aux revendications qui se sont faites entendre du côté flamand, la loi contient également un volet linguistique. Il s'agit d'un compromis trouvé entre les différentes tendances du Gouvernement (social-chrétien et libéral). Ces mesures sont réunies en une seule loi, dont les parties ne peuvent être votées séparément.

Les syndicats sont divisés. La CSC, avec le CVP-PSC au Gouvernement, estime que le texte constitue une base de discussion acceptable. Mais du côté de la base, de nombreux syndiqués chrétiens se joignent aux militants de la FGTB et condamnent la loi. Du côté de la FGTB, on rejette la loi. Mais le syndicat est divisé entre les partisans de la **grève générale** et ceux d'une action nationale limitée.

La grève est déclenchée par les centrales des services publics le 20 décembre 1960. Les fonctionnaires, y compris les enseignants, sont directement visés par les réductions des dépenses, principalement dans le secteur des pensions et au niveau de leur statut. Pour la première fois, l'ensemble de cette catégorie de travailleurs se mobilise.

Les métallurgistes et les sidérurgistes rejoignent le mouvement. La grève va durer 5 semaines, de décembre 1960 à janvier 1961, et mobilisera jusqu'à 300.000 travailleurs. La grève est totale en Wallonie et s'étend partiellement à Bruxelles et en Flandre (Gand et Anvers). Beaucoup de transports en commun sont à l'arrêt, les centrales électriques ne tournent plus. Le pays est paralysé et l'électricité rationnée. **Un climat insurrectionnel s'installe**. Le Gouvernement mobilise l'armée pour protéger les lieux stratégiques et interdit

les rassemblements. Des actes de sabotage et des combats de rue éclatent dans le Hainaut et la province de Liège. Les affrontements qui opposent forces de l'ordre et manifestants dans plusieurs villes du pays se soldent par quatre morts.

En toile de fond de ce conflit, se dessinent l'angoisse de la désindustrialisation de la Wallonie et le manque de perspectives économiques. Pour y remédier, le leader syndicaliste André Renard, secrétaire général adjoint et figure emblématique de la FGTB wallonne, revendique les réformes de structure, au niveau de l'Etat, de l'économie et du syndicat. Il prône une économie planifiée et une Wallonie politique autonome, libre de décider de son destin. La grève relance l'idée d'une **régionalisation wallonne et la constitution d'un Etat fédéral**, où coexisteraient deux Régions: la Flandre et la Wallonie. Au lendemain de la grève, André Renard lance le Mouvement populaire wallon et le journal « Combat ». Désormais, une conscience wallonne se concrétise dans un mouvement politique et social.

Cette grève est un événement important dans l'histoire sociale et politique belge et wallonne. Du côté social, elle mobilise de nouvelles catégories de travailleurs et marque un tournant dans les relations entre les deux organisations syndicales nationales. Le mouvement syndical reste marqué par les débats stratégiques sur la pertinence et les modalités d'une grève générale. Après cette grève très dure et qui est vécue comme un échec, le front commun syndical tend à se généraliser. Du côté politique, la grève ouvre le débat sur la fédéralisation de la Belgique nationale. Malgré l'immense mobilisation et la paralysie du pays, la loi unique est votée en janvier 1961. Le Gouvernement tombe le 27 mars 1961 et est remplacé par une coalition socialiste et sociale-chrétienne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le front commun syndical est une coalition de plusieurs syndicats en vue d'une action commune. C'est une pratique courante en Belgique, qui s'instaure principalement après la grève générale de l'hiver 1960-1961 durant laquelle la direction nationale de la CSC condamne la grève alors que de nombreux militants de la base s'associent à ceux de la FGTB. Pour éviter les dissensions futures, et pour mettre plus de poids dans la bataille, les syndicats visent à s'accorder sur un front commun le plus souvent possible. La première action en front commun syndical remonte cependant à la grève générale de 1936, qui avait notamment permis l'obtention de la première semaine de congés payés.

Sources :

- 】 DRESSE R., *La grève de 1960-1961 et la mémoire orale chrétienne*, CARHOP, 2016, www.carhop.be/images/Greve_1960-1961_R.DRESSE_2011.pdf.
- 】 LORIAUX F., *Hiver 60-61: une traversée difficile*, CARHOP, 2010, www.carhop.be/images/hiver_60-61_f.loriaux_2010-1.pdf.
- 】 MICHEL T., *Hiver 60*, 1982, 90 minutes, fiction documentée.
- 】 *La grève générale en Belgique*. (Décembre 1960 – Janvier 1961), Courrier hebdomadaire du CRISP, 113(23), 1-20.
- 】 Exposition CARHOP en ligne www.carhop.be/expos/hiver60/H6001.html

Pour aller plus loin :

- 】 *La Grande Grève de l'hiver 1960-1961*, documentaire basé sur une série de témoignages et illustré d'images d'archives, GSARA, Liège, Vimeo, www.gsara.be/outils/la-grande-grève-de-1960

】 *La grève de '60-'61*, brochure confectionnée à partir de l'exposition réalisée par l'AMSAB, FGTB, 2010. www.fgtb.be/documents/20702/188031/GREVE+60_61.pdf/4075ccd3-f948-4e09-b9b5-8fb7ae546ea4

pistes d'animation

- Le CARHOP a publié une exposition en ligne « 1960-1961 la grève du siècle » www.carhop.be/expos/hiver60/H6001.html Elle permet d'approfondir la thématique.

Les réformes de l'Etat

- Cette grève lance l'idée d'une régionalisation wallonne. Pourquoi ne pas se pencher sur les différentes réformes de l'Etat depuis 1970 ?
 - ▶ Des luttes sociales sont nées les idées de régionalisme wallon. Une solution ?
 - ▶ Des luttes flamandes est née la Communauté flamande. Une solution ?
 - ▶ Combien y a-t-il eu de réformes de l'Etat ? En quelles années ?
 - ▶ Qu'est-ce qui a changé ?
 - ▶ Quels sont les aspects positifs ?
 - ▶ Quels sont les aspects négatifs ?
 - ▶ Faut-il encore plus de régionalisation ? Pourquoi ?
 - ▶ Qu'en pensent les Flamands ?

On peut réaliser un micro-trottoir sur la question, analyser ensuite les réactions des personnes interviewées.

Egalement lire les programmes électoraux, des articles de journaux qui portent sur la question.

Ecouter des interviews d'hommes et de femmes politiques sur la question.

La lutte syndicale

- Cette grève marque un tournant dans la lutte syndicale car, d'une part, elle mobilise de nouvelles catégories de travailleurs et d'autre part, le front commun syndical tend à se généraliser.
 - ▶ Aujourd'hui, quelles sont les catégories de travailleurs qui se mobilisent ? Et pour quoi ?
 - ▶ Est-ce, qu'aujourd'hui, les mobilisations se font différemment ? Faire le lien avec la date 2018-2019 - Les jeunes se mobilisent pour le climat.
 - ▶ Est-ce que les syndicats sont unis ? Qu'est-ce qui les unit ? Sur quoi portent leurs divisions ? Rechercher l'information sur le site des syndicats.

MOTS CLES

Grève
Régionalisation
Lutte syndicale

1966 LA GREVE DES FEMMES DE LA FN

Depuis 1957, la Belgique fait partie de la Communauté économique européenne (CEE). **L'article 119 du Traité de Rome** prévoit l'égalité salariale entre les hommes et les femmes pour un travail identique ; chaque Etat membre s'engage à le respecter dans un délai de cinq ans.



Les années 1960 voient le nombre de travailleuses augmenter, surtout avec l'essor du secteur des services. Pourtant, peu de métiers sont accessibles aux femmes. Souvent, les seuls débouchés sont : être employée de bureau niveau 4, ouvrière à la chaîne sans qualification, vendeuse ou d'autres métiers dits « féminins ». Elles n'ont accès ni aux promotions dans l'entreprise, ni aux formations. Si l'écart entre les salaires minimum des hommes et ceux des femmes tend à se réduire, l'égalité est loin d'être acquise. **Les salaires des femmes restent très bas.** C'est la situation que connaissent les ouvrières de la Fabrique nationale des armes de Belgique (FN) à Herstal.

La FN possède sa propre échelle de salaires et dit ne faire aucune distinction entre hommes et femmes, mais c'est un leurre. Les **femmes machines** et les jeunes sont les seuls à être payés à la production. **Les conditions sont difficiles** : elles travaillent dans de grands halls, chacune attelée à une machine, dans l'huile en permanence, dans le bruit. Leur travail est répétitif, demande de la dextérité, de la précision et de la rapidité. D'autant plus qu'il faut veiller à ne pas casser l'outil et à suivre le rythme.

Depuis 1965, elles réclament une augmentation salariale. **Le 16 février 1966, les 3.000 ouvrières de la FN arrêtent le travail.** Elles se font entendre : « Nous n'avons même pas le salaire des gamins. », « À travail égal, salaire égal », « Nous demandons 5 francs ! ». Elles font le tour des halls pour arrêter celles qui travaillent encore et organisent une manifestation improvisée dans les rues d'Herstal, en chantant une chanson composée la semaine précédente « **Le travail c'est la santé, mais pour cela il faut être payé** ». Les travailleuses de la FN sont les toutes premières à évoquer le droit européen avec leur slogan « **À travail égal, salaire égal** ».

Cette **grève unique dans l'histoire sociale belge** va durer 12 semaines, mobiliser les 3.000 ouvrières et mettre 5.000 travailleurs au chômage technique. Le retentissement du mouvement est national, européen et international. Le droit européen est, pour la première fois, évoqué. Les femmes de Belgique et d'Europe sont solidaires en paroles et en actes avec les travailleuses de la FN. Leur combat devient celui de toutes les femmes pour l'égalité.

Quand les ouvrières reprennent le travail en mai 1966, elles retrouvent les machines, le bruit, l'huile et les mauvaises conditions sanitaires. Elles ont obtenu une augmentation salariale de 2 francs, programmée dans le temps, mais surtout, elles savent qu'elles sont une force non négligeable. **Elles ont gagné la dignité**, la reconnaissance de toutes les travailleuses et une place dans le mouvement syndical.

En soutien à la grève et par solidarité avec les femmes de la FN, des militantes et militants de gauche et des parlementaires lancent à Bruxelles un comité d'action et une pétition. Le Comité « **A travail égal, salaire égal** » organise une manifestation de soutien à Bruxelles le 2 juin 1966. Il s'inscrit dans la continuité de la grève des ouvrières de la FN, pour dénoncer les discriminations existantes entre les sexes. C'est une véritable prise de conscience des femmes, de leur exploitation et de leur situation inégale dans la société et dans la famille.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le principe de l'égalité salariale entre hommes et femmes est inscrit dans de nombreux textes législatifs internationaux et belges. Le 22 avril 2012 a été votée la loi visant à lutter contre l'écart salarial qui existe toujours en Belgique. Pourtant, dans les faits, cette égalité est loin d'être une réalité. Selon un rapport établi par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes en 2013, l'écart est de 23% en défaveur des femmes si on prend en considération le salaire annuel.

Sources :

- 】 COENEN M.T., *La grève des femmes de la FN en 1966. Une première en Europe*, Bruxelles, CARHOP, 2016. (Les Carnets du CARHOP).
- 】 COENEN M.-T., *Comment faire une société égalitaire quand l'inégalité est partout? Les leçons de la grève des travailleuses de la FN*, CARHOP, 2016, www.carhop.be/images/societe_egalitaire_2016.pdf.
- 】 LORIAUX F., *Quand les femmes de la FN entrent dans la légende: construction et mythes d'un combat*, Dynamiques. Histoire sociale en revue, n° 0 : *Les ouvrières de la FN changent l'histoire 1966-2016*, décembre 2016.
- 】 TAVARES GOUVEIA S. et VERSCHUEREN N., *Introduction au dossier. La grève des ouvrières de la FN de 1966: enjeux et mémoires*, Dynamiques. Histoire sociale en revue, n° 0 : *Les ouvrières de la FN changent l'histoire 1966-2016*, décembre 2016.

Pour aller plus loin :

- 】 COENEN M.-T., *La grève des ouvrières de la FN de 1966 a-t-elle quelque chose à nous dire aujourd'hui?*, CARHOP, 2010, www.carhop.be/images/greve_FN_aujourd'hui_2016.pdf.
- 】 La chanson *Le travail c'est la santé, mais pour cela il faut être payé* disponible dans la galerie <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index?>
- 】 Document d'époque : www.sonuma.be/archive/femmes-de-la-fn-ou-hersta1

pistes d'animation

Petites actions qui débouchent sur de grands changements

- On a vu que les grèves de l'hiver 1960 ont débouché sur moins de conquêtes sociales qu'espéré malgré la forte mobilisation et la longueur de la grève. Ici au contraire, on voit qu'un groupe de femmes mobilise soudain beaucoup de gens et obtient gain de cause. Il peut être intéressant de réfléchir aux facteurs qui favorisent la réussite d'une action ou son échec.
- On peut rechercher dans l'Histoire ou dans l'actualité d'autres exemples où une action entreprise par un petit groupe de personnes soulève un élan de solidarité et débouche sur des changements sociaux, économiques et/ou politiques.

Par exemple, en Bolivie, en 1978, quatre femmes épouses de mineurs, commencent une grève de la faim pour réclamer la libération des prisonniers politiques et la fin de la dictature. La grève de la faim s'étend dans tout le pays et le général Banzer est obligé de quitter le pouvoir.

Un autre exemple, celui de l'Islande : Au mois d'octobre 2008, une crise financière sans précédent bouleverse le monde et l'Islande : le pays est au bord de la faillite, beaucoup d'emplois sont supprimés. Pendant dix mois, les citoyens vont se réunir tous les samedis pour exiger la démission des banquiers et du Gouvernement, ce qu'ils ont obtenu. En novembre 2010, mille citoyens tirés au sort se réunissent pour définir les priorités du pays. Ensuite un travail sur une réforme de la Constitution avec des citoyens tirés au sort et une consultation ouverte et transparente pour tous est entamé. (Voir le film Demain, réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent et disponible en DVD).

Inégalités de genre

- Cette fiche nous offre la possibilité de nous pencher sur les inégalités de genre. La manifestation des femmes de la FN a mis en évidence les discriminations de genre qui existaient dans la fabrique.
 - ▶ Qu'en est-il à l'heure actuelle ?
 - ▶ Y a-t-il encore des différences de salaires entre les hommes et les femmes ?
 - ▶ Quelles sont les autres situations où il y a encore des inégalités ?
 - ▶ Comment réagir ?
 - ▶ Que pouvons-nous faire pour y mettre fin ?
- Les Femmes prévoyantes socialistes proposent une ligne du temps Quelques dates de l'Histoire des femmes et de l'égalité en Belgique www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2015/02/Brochure_Ligne-du-temps_FPS_2018_A5_WEB.pdf
- Cultures et Santé a publié un jeu Vive Olympe. Il propose 7 pistes d'animation qui reposent sur une série de 30 cartes illustrées. Celles-ci font référence à 30 moments-clés de l'Histoire des droits des femmes en Belgique. Elles traversent 6 thématiques : l'emploi, l'instruction, la santé, les droits sexuels et reproductifs, la famille, la citoyenneté et le mouvement social www.cultures-sante.be/nos-outils/outils-education-permanente/item/492-vive-olympe-un-jeu-pour-explorer-l-histoire-des-droits-des-femmes-en-belgique.html
- Cultures et Santé a également publié Féminismes en couleurs. Ce kit pédagogique invite à la réflexion et à la discussion autour de combats de femmes d'ici et d'ailleurs pour prendre conscience des différentes formes du féminisme et enrichir les représentations www.cultures-sante.be/nos-outils/outils-education-permanente/item/535-feminismes-en-couleurs.html

MOTS CLES

Conditions de travail

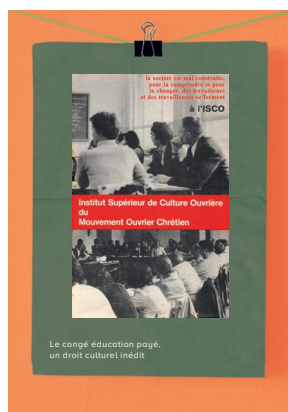
Égalité de genre

Grève

Féminisme

1973 LE CONGE EDUCATION PAYE, UN DROIT CULTUREL INEDIT

Reconnaissance des droits culturels, les crédits d'heure font l'objet d'une lutte du mouvement ouvrier dès le début du 20^e siècle. Il est temps que les travailleurs accèdent au savoir et à la culture, autrefois réservés aux élites.



Dans le sillage de l'instruction devenue obligatoire jusqu'à 14 ans en 1914, l'éducation des travailleurs adultes est l'un des objectifs du mouvement ouvrier et des progressistes. Ses membres œuvrent pour l'émancipation sociale et culturelle de la classe ouvrière. Diverses initiatives prennent en charge et organisent la formation intellectuelle, morale et technique des travailleurs. Cependant, le manque de temps et la fatigue due au cumul travail-études empêchent une véritable éducation de l'ouvrier.

Après la Première Guerre mondiale, le mouvement ouvrier gagne quelques victoires dans sa conquête du temps libre. Dès 1921, la loi de la journée de 8 heures de travail permet aux travailleurs de disposer d'un minimum de temps de loisirs. Se développent alors des activités socio-éducatives. La même année, la **loi Destrée** permet aux Communes d'organiser des bibliothèques publiques et les subventionne, et un décret sur les « œuvres complémentaires de l'école » aboutira à **l'éducation populaire, ancêtre de l'éducation permanente**.

Après 1945, dans la philosophie du Pacte social et des « partenaires sociaux », **la formation est nécessaire aux travailleurs** pour pouvoir intervenir au sein des nouvelles instances que sont les délégations syndicales, les comités d'entreprises, les comités de sécurité et d'hygiène. De plus, le patronat, toujours à la recherche d'une meilleure productivité, est demandeur d'une meilleure formation professionnelle du personnel et des cadres. En 1954 est signée la **Déclaration commune sur la productivité**, qui entérine l'idée d'une hausse de celle-ci, mais dont les bénéfiques produits doivent être partagés équitablement entre patronat et travailleurs. C'est dans cette optique que sont créés des programmes de **formation de « techniciens syndicaux de productivité »**.

Dans les années 1960, avec les avancées de l'automation et les nouvelles technologies, les employeurs privilégient la formation professionnelle. Le mouvement ouvrier préfère quant à lui l'idée d'une émancipation sociale et de la démocratisation de l'enseignement à travers des formations générales, indépendamment de l'emploi. **L'idée d'un « congé culturel »**, notamment défendue par les jeunes ouvriers, prend de l'ampleur au sein du mouvement. Il s'agit d'obtenir du temps libéré sans perte de salaire pour que les jeunes travailleurs puissent suivre des cours de formation générale. La formation commence à être plus largement perçue comme un **droit culturel**.

Les campagnes pour le « congé culturel » aboutissent à **la loi de promotion sociale** en juillet 1963. Pour la première fois, une législation permet aux travailleurs de moins de 26 ans de parfaire leur formation pendant des périodes

assimilées à des périodes de travail effectif. Ils reçoivent une indemnité payée par l'Etat destinée à compenser la perte de salaire qu'ils subissent en suivant les cours. Malgré son effort consensuel en matière de congé culturel, la loi de promotion sociale reste assez méconnue et peu utilisée. **Si le temps est de moins en moins un obstacle à la formation, d'autres freins persistent**: les indemnités restent limitées, les démarches administratives complexes et les pressions des employeurs sont dissuasives.

Avec l'émergence du secteur socioculturel dans les années 1970, le droit à la formation et la démocratisation de l'enseignement deviennent des priorités pour les syndicats. La loi du 10 avril 1973, dite **loi Glinne**, élargit l'accès à la formation générale et le système de crédits d'heures aux travailleurs de moins de 40 ans. En 1976, la Communauté française, désormais compétente en matière culturelle, adopte un décret fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente. En 2003, l'enveloppe n'est cependant toujours pas atteinte.

La loi sur les crédits d'heures est remplacée, en 1985, par le **système de congé-éducation payé** (CEP), sans limite d'âge. Dans un contexte de redressement économique, le CEP est ensuite sans cesse raboté, tant au niveau des budgets que de son accès. Ce droit culturel devient une compétence des Régions en 2015. La Flandre, la Wallonie et Bruxelles développent chacune leur organisation spécifique.

EDUCATION PERMANENTE

L'éducation populaire qui a joué un rôle de premier plan dans l'émancipation culturelle et sociale des travailleurs à partir des années 1920 est l'ancêtre de l'éducation permanente. La multiplication et la diversification des associations ainsi que l'amplification de leurs programmes induisent un nouvel arrêté royal en 1971. C'est alors qu'on parle pour la première fois d'éducation permanente, dans le souci de concerner l'ensemble des citoyens, et plus seulement les milieux populaires. Le décret de 1976 fixe les conditions d'octroi de subvention et de reconnaissance aux associations reconnues.

Sources :

- 】 CAUDRON C., *Le Congé-éducation payé: nos droits culturels à défendre*, dans *Démocratie*, novembre 2011, www.revue-democratie.be/index.php/societe/enseignement/370-conge-education-paye-nos-droits-culturels-a-defendre.
- 】 FEAUX V., *La loi de promotion sociale du 1^{er} juillet 1963: dix ans d'application*, dans *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 1975/27-28 (N° 693-694), pages 1 à 40.
- 】 MACHIELS C., *Ecrire l'histoire de l'éducation populaire. Pourquoi (et comment) faire?*, dans *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n°4: *Les initiatives d'éducation ouvrière au 19^e siècle: de la démarche intellectuelle à la formation militante*, décembre 2017, www.carhop.be/revuescarhop/index.php/2017/11/28/bloc-note-ecrire-lhistoire-de-leducation-populaire-pourquoi-et-comment-faire/.
- 】 Exposition en ligne réalisée par le CARHOP : <https://sites.google.com/site/education-permanentecarhop/home>

Pour aller plus loin :

- 】 LEPAGE F., conférence gesticulée : *L'éducation populaire, monsieur, ils n'en ont pas voulu*, vidéo, 16 mars 2011. www.youtube.com/watch?v=96-8F7CZ_AU
- 】 Site de l'Education permanente : www.educationpermanente.cfwb.be
- 】 Quelques sources en ligne pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/education/policies/european-policy-cooperation/et2020-framework_fr et une analyse réalisée par Lire et Ecrire www.lire-et-ecrire.be/Politiques-d-apprentissage-tout-au-long-de-la-vie

pistes d'animation

- Le CARHOP a publié une exposition en ligne « Histoire de l'éducation permanente en Belgique ». Elle permet d'approfondir la thématique www.carhop.be/index.php?option=com_content&view=article&id=92:histoire-de-leducation-permanente-en-belgique&catid=28&Itemid=143
- L'animateur peut proposer de se pencher sur la formation des adultes.
 - A quoi sert-elle ?
 - Où peut-on se former ?
 - Est-ce que c'est accessible à tous ?
 - Quels sont les freins ?
 - Si vous étiez ministre, quels types de formations mettriez-vous en place ?
 - Et la formation que vous suivez actuellement, qui la finance ? Pourquoi ?
- Un autre travail de recherche possible est l'éducation permanente.
 - D'où vient-elle ?
 - Comment est-elle financée ?
 - Que font les associations qui reçoivent des financements de l'éducation permanente ?
 - Quels en sont les points positifs et négatifs ?
- On peut également se pencher sur les politiques européennes : l'Union européenne parle de la formation tout au long de la vie.
 - Qu'est-ce que cela veut dire ?
 - Quelles sont les compétences clés que tout citoyen devrait acquérir ?
On peut en faire une analyse critique.
 - Qu'est-ce l'Union européenne met en place pour favoriser cette formation des adultes ?

MOTS CLES

Conditions de vie
Conditions de travail
Education des adultes

1973-1974 EXPERIENCES SOCIALES ET NOUVELLES FORMES DE LUTTE

Le premier choc pétrolier de 1973 inaugure une période de récession économique. Les problèmes sont nombreux : faillites, fermetures d'entreprises, augmentation du chômage. Dans ce contexte, des travailleurs se mobilisent et occupent les entreprises « condamnées par le patronat ». De nouvelles formes de lutte prennent vie.



Pour contrer la crise économique et de production, les pouvoirs publics et le patronat préconisent **l'austérité et la modération salariale**, ce qui engendre une baisse du niveau de vie des travailleurs. La régression sociale se traduit par une remise en question d'acquis sociaux, tels que la liaison des salaires à l'index, des restrictions dans la sécurité sociale et la réforme du chômage. La crise impacte particulièrement les jeunes sans emploi, les femmes chômeuses de longue durée, les travailleurs âgés exclus du marché du travail...

Les **premières fermetures d'entreprises** traumatisent le mouvement ouvrier. Au niveau national, la concertation sociale est au point mort, il n'y a plus d'accord interprofessionnel de 1976 à 1986. Des pans entiers de l'infrastructure industrielle s'effondrent (métallurgies, sidérurgies, verreries). Les travailleurs réagissent et innovent : ralentissement des cadences, grève du zèle, grève sauvage, saisie des livres de comptes, boycott des produits, vente sauvage du stock... Pour soutenir leur cause et prendre en main leur avenir, les travailleurs prennent le contrôle des entreprises, ils produisent et vendent le produit de leur travail. C'est **l'autogestion : une nouvelle forme d'action**, mais aussi une prise de « pouvoir » par le monde du travail. Les travailleurs participent ainsi à part entière à l'économie et au maintien de l'emploi. Le capital de l'entreprise sert désormais à des fins sociales.

Les résultats de ces initiatives ouvrières ne rencontrent pas toutes les espérances qu'elles engendrent. Les difficultés sont nombreuses, mais certains projets se sont développés et maintenus pendant de nombreuses années.

« **Le Balai libéré** » est un exemple d'une de ces entreprises autogérées. Ici, ce n'est pas la fermeture qui est à l'origine de l'action, mais bien les abus de pouvoir patronal. En 1975, une **cinquantaine de femmes** travaillant pour l'entreprise de nettoyage ANIC, à Louvain-la-Neuve, prend conscience de son exploitation et décide de **reprendre les activités de nettoyage en autogestion, tout en licenciant son patron**. Constituées en asbl « Le Balai libéré » dès février 1975, ces travailleuses obtiendront de la direction de l'Université Catholique de Louvain, la reprise du contrat d'entretien autrefois accordé à la société ANIC.

Les travailleurs immigrés vont aussi déclencher des grèves, liées à des questions d'emploi dans les secteurs où la main-d'œuvre étrangère est importante, comme dans les charbonnages, mais également afin de dénoncer la pénibilité de leurs conditions de travail et de vie, ainsi que la difficulté de leurs rapports avec les

travailleurs belges. Citons en exemples l'occupation sauvage de **l'usine Michelin** à Leeuw-Saint-Pierre pendant sept mois, qui se solde par 50 licenciements en 1970 (dont ceux des délégués ouvriers étrangers); des grèves pour de meilleurs logements menées par les travailleurs étrangers et belges de **l'usine Henricot** à Court-Saint-Etienne en 1975 et 1977.

De nouvelles formes de luttes apparaissent également pour des revendications d'un type inédit. **Du 22 mars au 1^{er} avril 1974, neuf travailleurs clandestins de nationalités marocaine et tunisienne mènent une grève de la faim** dans l'église Saints-Jean-et-Nicolas à Schaerbeek. Ils demandent, au nom de tous les travailleurs clandestins en Belgique, l'octroi d'un permis de travail donnant accès à tous les secteurs (non protégés) et d'un permis de séjour. Ils obtiennent le soutien d'un nombre croissant d'associations et de citoyens.

Malgré leur arrestation et leur expulsion, leur action engendre des conséquences importantes. **En août 1974, le Gouvernement décide d'arrêter l'immigration de travail extracommunautaire** et de prendre des mesures pour **la régularisation des étrangers** non ressortissants d'un pays de la CEE. La procédure de régularisation est complexe, et les candidats doivent prouver devant l'Office National de l'Emploi (ONEM) leur présence sur le sol belge avant le 1^{er} avril 1974. Pas évident pour des clandestins qui ne disposent que rarement d'un contrat de bail ou d'une preuve de paiement de facture à leur nom... C'est alors que la FGTB et la CSC lancent, de concert avec des organisations immigrées partenaires, ce que la mémoire collective retient sous le nom « **d'opération Bidaka** » (qui signifie « Une minute s'il vous plaît » en turc), qui consiste en un accompagnement des clandestins pour présenter leur dossier de régularisation. Elle s'achève avec la **régularisation de 7.470 travailleurs en 1976.**

Ces différentes actions forcent le mouvement syndical à prendre en compte les travailleurs migrants et à les considérer comme de nouveaux acteurs de la lutte sociale. Définir un statut de l'étranger devient prioritaire.

Sources :

- 】 COENEN M.-T., *Et si on se passait des patrons? Des grèves aux luttes autogestionnaires (Belgique, 1966-1985)*, dans *Les femmes dans l'action militante, syndicale et revendicative de 1945 à nos jours. Une promesse de renouveau au début du XXI^e siècle*, dans *Sens Public*, 2012.
- 】 COENEN M.-T. e.a., *Les cadences infernales. Histoire de la pénibilité du travail*, Bruxelles, CARHOP-FEC, 2003.
- 】 KHOOJINIAN M., *Le rôle des organisations syndicales dans la régularisation des clandestins de 1974-1975*, CFS-EP, 2014.
- 】 HÜSENYIN C., *Manneke turk van Brussel: le petit homme turc de Bruxelles. Les mémoires et pensées d'un militant syndicaliste en Belgique (1972-1984)*, CIRCA, SIMA asbl, 2018.
- 】 *Le conflit social à l'usine Michelin (fin 1969-mi 1970) dans le contexte des grèves sauvages*, Courrier hebdomadaire du CRISP n°491, 26 septembre 1970.

Pour aller plus loin :

- 】 HENRY A., *L'épopée des verriers du Pays Noir*, Luc Pire, 2013.
- 】 Chants de luttes conservés au CARHOP voir galerie <https://carhop.lescollections.be/index.php/Gallery/Index>

pistes d'animation

- Une vidéo relatant l'expérience de la Socomef à Verviers est disponible sur YouTube www.youtube.com/watch?v=tPF8LrDJ4R0&t=7s et permet de lancer un débat.
 - ▶ Pourquoi les ouvriers se sont-ils lancés dans cette aventure ?
 - ▶ Quels sont les avantages ?
 - ▶ Et les inconvénients ?
 - ▶ Connaissez-vous d'autres expériences ? On peut par exemple montrer des vidéos sur le village andalou de Marinaleda qui, depuis 30 ans, s'est lancé dans une expérience de démocratie participative www.youtube.com/watch?v=CBI_jiEnyAg
 - ▶ Aujourd'hui, l'autogestion pourrait-elle être une solution pour les luttes des travailleurs et travailleuses ? Qu'en pensent les syndicats ?
- Aujourd'hui, on parle aussi d'autres formes de travail : démocratisation de l'usine, sociocratie. On peut faire un travail de recherche sur ce thème.
- Une autre piste de réflexion est celle des actions entreprises par des travailleurs étrangers et belges.
 - ▶ Aujourd'hui, existe-t-il des exemples d'actions menées ensemble, Belges et étrangers ?
- Voir aussi les animations proposées à la date 1920-1921 - Première vague d'immigration.

MOTS CLES

Conditions de travail
Autogestion

1980 « TOUCHE PAS A MON POTE », « STOP AU RACISME »

Les années 1980 sont marquées par une recrudescence d'actes racistes. Le Parlement adopte deux lois qui donnent des outils pour mieux les combattre et favoriser l'intégration des étrangers.

Mais les lois ne suffisent pas à changer la société si on ne les accompagne pas d'un travail de formation et d'éducation permanente pour déconstruire les stéréotypes et favoriser le vivre ensemble. La campagne « **Touche pas à mon pote** » répond à cet objectif de sensibilisation, entre autres, auprès des jeunes.



5 décembre 1980 : crime raciste à Laeken

Le 5 décembre, vers 21 heures, 4 hommes s'installent calmement au comptoir du café La rotonde à Laeken. En fin de soirée, la serveuse signale que l'un d'entre eux lui doit 76 francs. Le patron n'insiste pas mais le compagnon de la serveuse s'en mêle et crie : « Celui qui ne fout pas le camp, je lui fous une balle dans la tête » et il commence à tirer. Ben Hamou, travailleur marocain de Bruxelles, est assassiné. Louardani est gravement blessé et M'Hamed

Ben Hamou, également. Le tireur « raciste » est un étudiant en médecine de 22 ans. Activiste d'extrême droite, il cherchait manifestement une circonstance pour passer à l'action. Loin d'être un acte isolé, le crime raciste de Laeken s'inscrit dans **une longue liste de violences perpétrées par l'extrême droite** contre des lieux de cultes (une mosquée à Malines), des lieux de vie (un café marocain ou la Maison arabe de culture ouvrière à Bruxelles) ainsi que la presse d'extrême gauche (les locaux du journal « Pour » sont incendiés). Ces groupes et même des politiciens, comme Roger Nols, bourgmestre à Schaerbeek, prennent les migrants comme bouc émissaire et veulent les « renvoyer » dans leur pays d'origine.

Rapidement, **la mobilisation s'étend du local à l'Europe**. Une plate-forme s'organise et appelle à manifester. Le 15 décembre 1980, des milliers de personnes marchent pour dénoncer le crime raciste de Laeken, exprimer la solidarité entre Belges et immigrés et demander des droits pour les étrangers : le droit de vote, une loi contre les actes racistes, l'application stricte de la loi de 1934 sur les milices privées, les mêmes droits entre Belges et immigrés. Le 20 octobre 1980, 100.000 personnes s'étaient déjà retrouvées à Bruxelles pour dénoncer la multiplication des actes racistes et les campagnes xénophobes de la milice privée fasciste du Vlaams Militanten Orde (VMO) à Anvers.

Le Parlement européen décide d'étudier la montée du fascisme et du racisme en Europe, l'importance de ces groupes fascistes, racistes ou apparentés, leurs liens, leurs activités, etc. Invité comme expert, Simon Wiesenthal, rescapé de la Shoah lance cet appel : « Occupez-vous des jeunes ! Allez là où ils se trouvent, là où les extrémistes les recrutent et où les partis traditionnels oublient d'aller, les terrains de sport, les discothèques par exemple ». Ces travaux aboutissent à l'adoption d'une déclaration commune contre le racisme et la xénophobie.

En Belgique, le Gouvernement réagit également. Le 9 décembre 1980, quelques jours après l'assassinat de Laeken, il dépose de toute urgence, un projet de loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, adopté à la Chambre, le 12 février 1981. Au Sénat, l'opposition bloque sur le texte, entre-autre suite au lobby d'un groupe soutenant l'apartheid en Afrique du Sud. Elle est finalement adoptée, le 30 juillet 1981 et connue comme **la loi contre le racisme, dite « loi Moureaux »**.

La loi punit « quiconque incite à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe, en raison de sa race, sa couleur, son ascendance ou son origine nationale ou ethnique ». **Ce texte permet de poursuivre des éditeurs de tracts ou des pamphlets électoraux racistes**. La loi a un effet immédiat sur la campagne électorale de 1981: le PTB de Saint-Josse fait interdire une enseigne lumineuse sur l'ancienne tour Martini (actuellement Belfius), place Rogier, avec les slogans du Parti Forces nouvelles/Nieuwe krachten, « Halte à l'immigration », « la Belgique aux Belges ».

L'article 2 vise les petites affichettes « **interdit aux étrangers** » qui fleurissent sur des lieux publics, mais vite transformées en « **La direction se réserve le droit d'entrée** ». Cela ne permet pas de contrer le racisme vécu au quotidien : refus de location d'un logement, injures verbales, etc.

L'article 3 prévoit un emprisonnement et/ou une amende pour quiconque fait partie d'un groupement ou d'une association qui pratique la discrimination ou la ségrégation raciale ou prône celles-ci.

L'article 4 punit des pratiques discriminatoires des agents ou responsables publics: par exemple, quand Roger Nols à Schaerbeek refusait d'inscrire des habitants à la commune en raison de leur nationalité.

L'article 5 offre aux organisations antiracistes comme la Ligue des droits de l'homme ou le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX), la possibilité de se constituer partie civile ce qui leur permet d'intenter un procès en justice. Cette loi se base sur des beaux principes mais est difficile à appliquer, car il faut prouver le caractère raciste de l'acte, ce qui n'est pas simple.

La loi du 15 décembre 1980: un nouveau statut pour les étrangers

Elle fixe les conditions d'accès, de séjour et d'établissement des étrangers en Belgique. Elle donne des garanties et des droits et distingue 4 catégories: les étrangers non membres de l'Union européenne (UE), les étrangers membres de l'UE, les étudiants et les étrangers reconnus comme réfugiés. L'accès au territoire belge est possible à certaines conditions (avoir un passeport valable pour 3 mois, pas de casier judiciaire, ne pas être une menace pour l'ordre public, ne pas avoir fait de mesure d'expulsion au cours des 10 dernières années, etc.). Les étrangers qui souhaitent résider plus de trois mois, doivent obtenir une autorisation avant leur arrivée sur le territoire belge. Il existe cependant des exceptions. Désormais, un étranger ne peut plus être renvoyé s'il manifeste publiquement ses opinions ou s'il participe aux activités d'une association, pour autant qu'elles ne nuisent pas à l'ordre public. Faire grève, participer à un piquet, à une manifestation, à un syndicat devient possible. La liberté d'association et d'opinion sont garanties aux étrangers dans les mêmes conditions que les Belges.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La campagne « Touche pas à mon pote » est lancée en France, par l'association SOS racisme, en 1985. Cette campagne est reprise en Belgique par le MRAX. Les petites mains « jaunes, vertes ou rouges » sont largement diffusées parmi les jeunes, la presse, les artistes, les associations...

Sources :

- 】 WALLEYN L., *La loi contre le racisme: trop belle pour s'en servir?* dans MARTENS A., WALLEYN L., HOBIN V., MUELENAER G., *Diviser pour régner, le racisme comme stratégie*, Berchem, EPO,1983.
 - 】 F. Sant'Angelo, *Année sociale*, 1985, n°2, p. 149
 - 】 https://europa.eu/rapid/press-release_IP-86-264_fr.htm
 - 】 *Le soir* 31 janvier 1997
- Pour aller plus loin :
- 】 STESSEL M. (dir.), Bruxelles, *150 ans d'immigration*. Dossier pédagogique pour formateurs, Centre bruxellois de recherche, de documentation et de formation pédagogique, Institut supérieur de pédagogie de Bruxelles, Bruxelles, 1993. (Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale, collection Document n°58)
 - 】 COENEN M-T. (dir.), *Les syndicats et les immigrés, du rejet à l'intégration*, Bruxelles, EVO-CARHOP-FEC, 1999.
 - 】 LEWIN R., COENEN M-T. (dir.), *La Belgique et ses immigrés, des politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck Université, 1997. (coll POL-HIS)
 - 】 MARTENS A., WALLEYN L., HOBIN V., MUELENAER G., *Diviser pour régner, le racisme comme stratégie*, Berchem, EPO,1983.
 - 】 MARTINIELLO M., REA A., *Et si on racontait... Une histoire de l'immigration en Belgique*, Communauté Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, [2000].
 - 】 MORELLI A., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Editions Vie ouvrière, 1992.

pistes d'animation

- Dans la mallette Toi, moi et tous les autres, tissons le vivre ensemble, l'animation 8, Tout ce qui coince, propose différentes manières d'aborder les stéréotypes et préjugés, de mieux comprendre le schéma de la communication et les filtres culturels et de réfléchir à ce que nous pouvons faire pour lutter contre les préjugés. L'animation 9 se penche, quant à elle, sur les discriminations www.lire-et-ecrire.be/toi-moi
- Le groupe peut aussi dénoncer tous les petits gestes et paroles quotidiens empreints de racisme pour les révéler, en faire prendre conscience, les dénoncer. Faire des interviews, recueillir des témoignages, les mettre en dessins, en photos, en mots. En faire des affiches, des vidéos, des documents sonores, du rap... Et se poser des questions telles que :
 - ▶ Le racisme au quotidien comment le repérer ?
 - ▶ Les pratiques ont-elles changé aujourd'hui ?
 - ▶ Comment est vécue et ressentie la discrimination ?
 - ▶ Quels sont les leviers qui existent pour combattre le racisme ?

- Différents films abordent le racisme.
 - ▶ Le centre culturel Les Grignoux propose des dossiers pédagogiques sur ces films www.grignoux.be/fr/dossiers-pedagogiques?search_bar=racisme
 - ▶ Les jeudis du cinéma proposent également des dossiers pédagogiques <https://jeudisducinema.be/Groupe-de-travail-image-et>
- Simon Wiesenthal, qui a survécu à la Shoah a lancé un appel: « Occupez-vous des jeunes! Allez là où ils se trouvent, là où les extrémistes les recrutent et où les partis traditionnels oublient d'aller, les terrains de sport, les discothèques par exemple ».
 - ▶ Que pensez-vous de cet appel?
 - ▶ A-t-il raison?
 - ▶ Est-ce important d'éduquer la jeunesse à décoder le racisme, le fascisme?
 - ▶ Comment faire?

MOTS CLES

Racisme

Discrimination

Migration

1984 LA LOI GOL, UNE POLITIQUE D'INTEGRATION AMBIGUE

Les migrants sont un enjeu politique. La coalition PSC-MR (1981-1987 social-démocrate, libéraux) agite la carotte et le bâton ! Elle prend des mesures pour stopper l'immigration des uns et favoriser l'intégration des autres.



Devenir belge, devient la manière la plus simple d'acquérir des droits. Pour le Gouvernement, c'est la voie à suivre. La loi du 28 juin 1984, relative à certains aspects de la condition des étrangers, dite **loi Gol** (du nom du Ministre de la Justice), **réforme complètement le code de la nationalité belge**. La distinction entre la petite et la grande nationalité est supprimée. Devenir Belge devient possible par naissance (3ème génération ou mariage). Pour les autres, la demande de naturalisation

est moins chère et la procédure simplifiée. C'est le **volet positif**.

La loi Gol a un **volet répressif** quand elle **limite le regroupement familial**. Il reste possible mais les couples ne peuvent ni se séparer, ni divorcer et doivent vivre sous le même toit. Les enfants doivent avoir moins de 18 ans et être à charge de leurs parents. Des exceptions existent avec le Maroc ou la Turquie, car la Belgique a signé des accords bilatéraux avec ces Etats.

Normalement, tout étranger qui s'installe en Belgique peut choisir librement son domicile. La loi Gol autorise les communes à demander au Ministre, à condition de le justifier, la possibilité de limiter le nombre d'étrangers sur leur territoire. Alors que les communes de Koekelberg et Etterbeek refusent cette possibilité, les communes de Schaerbeek, Saint-Josse-Ten-Noode, Saint-Gilles, Molenbeek, Anderlecht et Forest introduisent la demande et obtiennent ce droit à **la limitation de la liberté de résidence**. Pourquoi ? Or ces communes de la première ceinture de Bruxelles perdent des habitants, le nombre d'étrangers hors CEE diminue fortement avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal au Marché commun (1985) et l'arrivée de nouveaux habitants pourrait donc être une chance !

Parmi les motivations avancées par les bourgmestres, il y a la vétusté des logements, les grandes familles, les difficultés financières, l'incapacité à apporter des infrastructures adaptées, la difficulté d'apporter un encadrement supplémentaire pour l'intégration des enfants, les coutumes de certains, l'habillement, les rixes entre communautés étrangères, mais aussi ces nouveaux arrivés sont pauvres, infra salariés et souvent chômeurs. Pour André Nayer, c'est bien « **la pauvreté qui est mise en cause et non l'étrangeté** ». Il cite le bourgmestre de Molenbeek qui reconnaît : « Nous perdons de la population belge et gagnons de la population immigrée. Ce qui est également triste à dire, c'est que les nouveaux venus n'ont pas le poids économique des sortants, c'est clair. » **Ces restrictions en matière d'inscription dans les communes précitées resteront d'application jusqu'en 1994.**

Pour réduire encore le nombre d'étrangers, le Gouvernement octroie une **prime de « réinsertion » (= prime de retour)** suscitant la panique dans les communautés turques et marocaines: leurs ressortissants vont-ils être obligés de l'accepter? Cela ne semble pas le cas, mais les conditions strictes de la prime font que peu risquent cette aventure du retour au pays. Le versement de la prime met fin aux allocations de chômage et aux allocations familiales et la famille doit quitter le territoire après les 20 jours de versement de la prime. **Cette politique est un échec**: les migrants sont invités à quitter le pays d'accueil sans avoir un minimum de garanties quant à leur avenir dans le pays d'origine.

Le Gouvernement met en même temps en examen la question migratoire en créant une **Commission d'études de l'immigration** « chargée d'examiner les problèmes posés par l'immigration en tant qu'ils constituent un ensemble et les solutions qui peuvent y être apportées ». Cette commission examine les questions spécifiques rencontrées par les immigrés (le statut juridique, la scolarisation des enfants, les conditions de logement, les problèmes sanitaires, les problèmes culturels, etc.) et dépose un premier rapport en 1986. En 1989, face à la montée de l'extrême droite en Flandre surtout, c'est le Commissariat à l'immigration qui est chargé d'analyser la situation et de déposer des **recommandations pour favoriser l'intégration des jeunes** en particulier. Ces derniers, lassés d'être au ban de la société, sans boulot, sans avenir, se révoltent. A Forest, un simple **contrôle de police dérape et tourne en émeute**, les 10, 11 et 12 mai 1991. Les jeunes revendiquent l'égalité des droits et l'égalité des chances. En 1993, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, sera chargé de lutter contre toutes les discriminations.

Sources :

- 】 NAYER A., *Limitations du séjour ou de l'établissement d'étrangers dans certaines communes, L'année sociale*, 1975, n° 2, juin, juillet, août, p. 137.
- 】 Arrêté royal du 17 juillet 1985 relatif à la prime de réinsertion pour les personnes de nationalité étrangère, M.B. 1er août 1985.
- 】 Arrêté royal du 10 mai 1985, MB 15 mai 1985, p. 7100-7101.
- 】 *Année sociale*, F. sant'angelo, 1975, n° 2, mai-juin-juillet-août, p. 140.

Pour aller plus loin :

- 】 VINIKAS B., *Des rapports et des politiques, Interculturalité: quelles avancées?* n° 288, Décembre 2010 (www.cbai.be/revuearticle/554/)
- 】 *L'année sociale*, Institut de sociologie, Bruxelles, éditions de de l'Université libre de Bruxelles, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985.
- 】 REA A., *La Belgique et ses étrangers. La politique d'immigration et d'intégration des immigrés de la Belgique*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2001.
- 】 MARTINIELLO M., REA A., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, décembre 2012 (egalite@cfwb.be)

pistes d'animation

- Voir aussi les animations proposées à la date 1920-1921 - Première vague d'immigration.
- Le CNCD propose une mallette pédagogique sur la justice migratoire avec différents outils: documentaires, jeux, photolangages, ... Un guide d'utilisation est disponible en ligne www.cncd.be/mallette-ressources-outils-ecole-migrations-refugies
- Les jeudis du cinéma <https://jeudisducinema.be/Groupe-de-travail-image-et> proposent des fiches pédagogiques sur le thème de la migration à partir de films, notamment:
 - ▶ Illégal
 - ▶ Samba

MOTS CLES

Migration

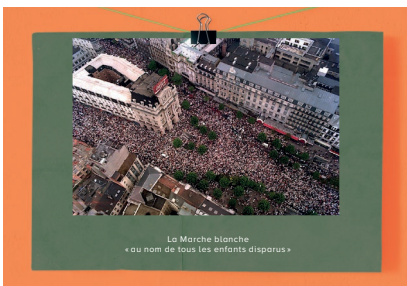
Racisme

Droit de résidence

Discrimination

1996 LA MARCHÉ BLANCHE « AU NOM DE TOUS LES ENFANTS DISPARUS »

Le 20 octobre 1996, 300.000 personnes défilent à Bruxelles pour marquer leur soutien aux parents des enfants disparus et assassinés, exiger une justice humaine et revendiquer le droit des victimes d'être entendues. Comment cette mobilisation a-t-elle été possible ?



De simples faits divers ?

Le 9 août 1996, Laetitia Delhez, 14 ans, disparaît vers 21 heures, à Bertrix. Une camionnette blanche est recherchée. Chargé de l'enquête, le juge Jean-Marc Connerotte arrête le 14 août 1996, Marc Dutroux, sa femme Michèle Martin et son complice, Michel Lelièvre. Le 15 août, deux fillettes, Sabine et Laetitia, sont sorties vivantes de la sinistre cave de Marcinelle. Le 17 août, les corps de Julie et Melissa sont exhumés dans le jardin de Marc Dutroux à Sars-la-Buissière ; le 3 septembre, les corps d'An, Eefje et Bernard Weinstein, à Jumet. Les cérémonies d'enterrement sont retransmises en direct à la télévision et suscitent une grande émotion.

Un nouvel élément fait scandale : Marc Dutroux, condamné pour pédophilie, bénéficie depuis avril 1992, d'une libération conditionnelle. Une pétition, lancée par **L'ASBL Marc et Corine** réunit plus de **deux millions** de signatures et exige des peines incompressibles dans ces cas-là.

L'ASBL MARC ET CORINE

Elle est créée le 14 décembre 1992, par Jean-Pierre Malmendier et François Kistemann en souvenir de leurs enfants, assassinés à la mi-juillet 1992, par deux individus en congé pénitentiaire, pour l'un et en liberté conditionnelle, pour le second. Elle a comme objectif de mobiliser l'opinion publique en cas de disparition d'enfants et de venir en aide aux forces de l'ordre et aux autorités judiciaires en développant des antennes de vigilance sur tout le territoire belge et ailleurs.

En octobre 1996, le juge d'instruction Connerotte qui a participé à un dîner de soutien, organisé par l'association «Marc et Corine» en présence de Sabine et Laetitia, est dessaisi de son enquête. Personne ne comprend cette logique judiciaire. Des manifestations s'organisent partout. Cette mobilisation se prolonge à Bruxelles, le 20 octobre 1996. **La Marche blanche** se déroule sans mot d'ordre, sans calicot, mais avec la ferme volonté de demander des comptes aux autorités politiques. Les victimes, les parents sont reçus par le Gouvernement. **Des comités blancs** se créent un peu partout en Belgique.

L'arrestation de Dutroux et consorts, amène un **réexamen des autres cas de disparitions**. Celle d'Elisabeth Briche ou celle de Loubna Benaïssa, 9 ans. Son corps est retrouvé le 5 mars 1997. Cette enquête judiciaire, bâclée à l'époque, est un nouveau scandale. Le 8 mars 1997, les funérailles de Loubna, à la Grande mosquée de Bruxelles, sont retransmises en direct. 20.000 personnes, belges et immigrées, accompagnent ce dernier hommage qui relance le débat sur le droit des musulmans de disposer d'un cimetière musulman. «Toute la Belgique se retrouve unie dans l'émotion et la fraternité», dira Nabela Benaïssa, sœur aînée et porte-parole de la famille, mais aussi dans la colère, face à une **justice qui écrase, un appareil policier inefficace, gangréné par des conflits internes et un monde politique, accusé de passivité**. Les conséquences politiques sont multiples.

En septembre 1996, le roi reçoit les familles des victimes. Le Parlement décide de la **création d'une commission d'enquête** sur les dysfonctionnements dans les affaires Dutroux et consorts. Pour la première fois en Belgique, les séances publiques sont diffusées en direct sur les chaînes nationales et connaîtront un succès d'audience qui ne se démentira pas. Installée le 27 octobre 1996, elle dépose ses conclusions en avril 1997. Ses recommandations sont à la base de la réforme des polices et de la justice.

La médiatisation libère la parole des victimes. Beaucoup témoignent de leur propre histoire d'abus sexuel et déposent plaintes. D'autres procès suivent. Le Parlement entreprend la révision du code pénal dont beaucoup d'articles datent de 1862 et renforce les peines en cas d'abus sexuel sur mineur. En 2012, la durée de prescription pour les crimes sexuels sur mineur est allongée à 20 ans, à partir de la majorité de la victime.

La commission d'enquête met à jour **la guerre des polices**, les pratiques de désinformation, la non-collaboration. L'évasion de Marc Dutroux, en avril 1997, pourtant sous haute surveillance et retrouvé in extremis dans les bois de Chiny par un garde forestier, crée une nouvelle onde de choc. Trois semaines plus tard, 8 partis politiques signent le 26 mai 1998, l'accord dit «octopus» qui organise **la réforme des polices**: une police intégrée à deux niveaux, avec des polices locales et une police fédérale qui doivent collaborer entre elles. La police judiciaire et la gendarmerie sont supprimées.

La Justice aussi veut se redonner une légitimité démocratique: elle est réformée à son tour. La place des victimes est redéfinie avec une aide juridique de première ligne dans les Maisons de justice et le droit de se faire entendre lors des procédures pénales ou lors des demandes de libération conditionnelle de leurs agresseurs.

En 1998, un **Conseil supérieur de la justice** (article 151 de la Constitution) est installé. Son but est de restaurer la confiance des citoyens dans le système judiciaire et d'améliorer l'organisation de la justice en général. Le Conseil supérieur peut recevoir les plaintes des justiciables qui s'estiment lésés ou victimes d'un défaut de « justice ». Composé de magistrats, de professeurs d'université et de personnes issues de la société civile, il peut être qualifié à juste titre de forum démocratique où s'expriment toutes les opinions sur la fonction judiciaire.

Suite à la Marche blanche, 25 parents signent la Charte de Genval qui devient l'acte fondateur de la Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités. **Child Focus entre en action le 31 mars 1998**. Depuis sa création, elle a contribué, au retour de près de 20.000 enfants dans leur famille.

Le 20 décembre 1989, **Elisabeth Brichet**, 12 ans, quitte son amie à 17 heures et n'arrive jamais chez elle, à Saint-Servais (Namur).

Loubna Benaïssa, 9 ans, disparaît le 5 août 1992 à Ixelles (Bruxelles), quelque part entre son domicile et un magasin de son quartier où elle n'est jamais arrivée.

Le 24 juin 1995, **Julie Lejeune** et **Melissa Russo**, 8 et 9 ans, partent se promener un quart d'heure vers le pont de l'autoroute à Grâce-Hollogne (Liège) et ne reviennent pas. Les parents, l'ASBL Marc et Corine, les amis mobilisent leur réseau et affichent partout le portrait des disparues.

Le 23 août 1995, **An Marchal**, 17 ans, et **Eefje Lambrecks**, 19 ans, sont vues une dernière fois, à Ostende, à une heure du matin et s'évanouissent dans la nuit.

Le 28 mai 1996, **Sabine Dardenne**, 12 ans, se rend à l'école en vélo et n'y arrive jamais.

Sources :

- 】 REF 1 Loi du 28 novembre 2000, relative à la protection pénale des mineurs (MB 17/07/2001)
- 】 REF 3 Loi du 30 novembre 2011 modifiant la législation en ce qui concerne l'amélioration de l'approche des abus sexuels et des faits de pédophilie dans une relation d'autorité. (MB 20/01/2012)

Pour aller plus loin

- 】 BENAÏSSA N., *Au nom de ma sœur*, Bruxelles, Espace Nord, 2003.
- 】 DARDENNE S., *J'avais douze ans, j'ai pris mon vélo et je suis partie à l'école*, Paris, Pocket, 2006.
- 】 KUTY O., *Le mouvement blanc en Belgique: un nouvel acteur dans le champ judiciaire?* Droit et société, n° 42-43, 1999, Justice et politique (II), p. 287-310.
- 】 RIHOUX B., WALGRAVE S., *L'année blanche. Un million de citoyens blancs. Qui sont-ils? Que veulent-ils?*, Bruxelles, EVO, 1997 (Collection petite bibliothèque de la citoyenneté)

pistes d'animation

- L'animation 7 de la mallette Institutions aborde la thématique de la justice www.lire-et-ecrire.be/institutions-mallette et permet d'analyser le fonctionnement du système judiciaire belge.
- Cultures et Santé propose une animation sur la justice, Cours et tribunaux, www.cultures-sante.be/nos-outils/outils-education-permanente/item/74-cours-et-tribunaux.html qui permet de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de la justice en Belgique.
- Le site ecoleavocats.be offre du matériel tels qu'un lexique et une brochure expliquant le système judiciaire. Il est aussi possible d'accueillir un avocat <https://ecole.avocats.be/vous-%c3%aates-enseignant>
- La lecture d'un ou plusieurs extraits des témoignages de Nabela Benaissa nous renseignent sur le rôle des médias, des réseaux sociaux dans des situations de crise, pour pouvoir par la suite, en débattre.
- La justice, ce n'est pas une mince affaire. On peut recueillir des témoignages des participants et entamer une discussion sur ce qui est semblable ou différent dans les expériences vécues et ainsi mieux connaître les différentes juridictions.
- De nombreuses personnes peuvent se trouver au contact de la justice, quelles que soient leurs raisons. Quels sont les outils à la disposition de chacun ?

MOTS CLES

Justice

Réforme de la police

Système judiciaire

1999-2019 ALTERMONDIALISATION, UNE CONVERGENCE DES LUTTES

Pour ses partisans, Etats-Unis et pays riches en tête, la libéralisation du commerce mondial entraîne la paix et la prospérité pour les peuples. Mais des petits producteurs, paysans, paysannes, syndicalistes, peuples indigènes, hommes et femmes s'élèvent contre cette vision. Ils tentent de s'unir et de se faire entendre: c'est le mouvement de l'altermondialisation.



En 1948, des pays alignés sur la politique économique des Etats-Unis créent une structure chargée de réguler le commerce mondial: c'est la naissance de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Cette décision marque un tournant majeur dans l'instauration du libre-échange au niveau international.

LIBRE-ECHANGE

Système économique dans lequel les échanges commerciaux sont libres, en opposition au protectionnisme. Il s'agit de supprimer les barrières douanières au commerce. Le problème réside dans le fait que l'ouverture d'un pays à un marché international de libre-échange se révèle catastrophique pour ce dernier s'il ne démarre pas à égalité au niveau des connaissances technologiques, des capitaux disponibles, des moyens de production et des subsides octroyés par l'Etat.

Pendant près de cinquante ans, le GATT abaisse les droits de douanes des pays signataires et libéralise le commerce international. Dès les années 1980, sous l'impulsion du Président des Etats-Unis Ronald Reagan et de la Première Ministre britannique Margaret Thatcher, l'institution prend un tournant néolibéral. En 1994, le **GATT est remplacé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**, qui amplifie la libéralisation du commerce mondial.

NEOLIBERALISME

Sa signification varie en fonction des interprétations et des époques. On peut néanmoins le synthétiser comme désignant un ensemble d'analyses d'inspirations libérales qui partagent un socle commun: dénonciation du poids de l'Etat et des interventions publiques dans l'économie; promotion de l'économie de marché au nom de la liberté individuelle; dérégulation des marchés (autorégulation par le jeu de la concurrence) et disparition du secteur public au détriment du privé.

Mais l'opposition grandit dans toutes les régions du monde, les **altermondialistes** s'opposent au type de mondialisation de l'économie pratiquée par le capitalisme international; Ils veulent une **mondialisation des peuples, sociale et juste**. Ils dénoncent, entre autres, le fait que l'OMC favorise les grandes entreprises multinationales au détriment des petits producteurs locaux et que les conflits économiques soient systématiquement réglés en faveur des pays riches. Car l'OMC est le seul organe compétent en matière de différends économiques internationaux. Théoriquement, tous les Etats sont à égalité devant cette justice. Dans les faits, là où les pays pauvres ne peuvent envoyer qu'un ou deux émissaires pour défendre leur cas, les pays riches y dépêchent une armée d'avocats et de conseillers. La justice y est à deux vitesses.

En 1999 à Seattle, 40.000 manifestants réunis contre l'assemblée générale de l'OMC réussissent à éclipser les négociations par l'ampleur de leurs protestations. Le sommet qui devait lancer un nouveau cycle de négociations commerciales s'achève sur un échec. Avec des méthodes d'action directe, les altermondialistes parviennent pour la première fois à obtenir un résultat probant et une couverture médiatique importante. Seattle a une portée symbolique forte : des citoyens peuvent impacter les décisions prises à un niveau international. C'est le **début d'un cycle de mobilisations qui se propagent à toute la planète**. Les contre-sommets fleurissent à Prague, Göteborg, Nice, Gênes. Ce qui étonne : la rapidité avec laquelle les mouvements se développent et l'ampleur de la contestation. Des signes annonciateurs sont pourtant apparus dès le milieu des années 1990 : le succès obtenu par la campagne pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde, l'Association pour la Taxation des transactions financières (Attac), la révolte Zapatiste au Mexique ou les petits paysans en Amérique latine, réunis sous la bannière de Via Campesina. On assiste à une **multiplication des mobilisations locales et nationales qui commencent à se penser comme un mouvement global**.

À partir de 2001, ce sont les **forums sociaux** qui s'inscrivent au cœur du mouvement altermondialiste jusqu'en 2005. Certains réunissent entre 50.000 et 170.000 syndicalistes, féministes, paysans, ouvriers, et ONG, venus du monde entier, qui élaborent et partagent des alternatives au système capitaliste. Le mouvement altermondialiste y démontre sa capacité à se coordonner à l'échelle internationale. Lors de la deuxième moitié des années 2000, on observe une convergence autour des questions environnementales, qui deviennent prépondérantes dans le mouvement. À partir de 2011, les mouvements « **les Indignés** » en Espagne, « **Occupy** » aux Etats-Unis, ou « **Nuit debout** » en France amènent un renouveau à l'altermondialisme. Au-delà de la contestation au système économique, ils demandent plus de démocratie directe.

L'opposition aux traités de libre-échange **TTIP et CETA** qui fait l'actualité entre 2014 et 2016 en Belgique peut être perçue comme une synthèse de la convergence des luttes, volonté présente dès l'origine du mouvement altermondialiste. C'est la complémentarité entre les forces militantes « traditionnelles » - le syndicalisme par exemple - et les nouvelles formes de militances (altermondialisme, activisme non-violent, occupation des espaces publics, désobéissance civile, etc.) qui a permis d'obtenir un bilan positif en termes de mobilisation et de résultat.

Avec le TTIP (accord avec les USA) et le CETA (accord avec le Canada), traités de libre-échange de « nouvelle génération », ce sont toutes les barrières au commerce qui sont dans le viseur de l'OMC. Par exemple, une multinationale pourrait attaquer un Etat en justice devant des tribunaux privés si cet Etat venait à prendre la décision d'augmenter le salaire minimum en vigueur dans le pays, car cela risquerait de diminuer les bénéfices attendus par la multinationale. Tous les services publics (transports, soins de santé, éducation, etc.) seraient ouverts à la concurrence du marché. Les normes et les législations sanitaires, environnementales ou sociales seraient harmonisées entre les signataires. Ces normes étant moins contraignantes aux USA, la protection serait diminuée en Europe. Par exemple, le bœuf aux hormones et aux antibiotiques, élevé aux USA, serait autorisé en Europe. Actuellement, les négociations entourant le TTIP sont à l'arrêt et le CETA est appliqué de manière provisoire en attendant la ratification complète par les Parlements des 28 Etats membres de l'Union européenne.

Sources :

- 】 PLEYERS G., *Brève histoire du mouvement altermondialiste*, *La Vie des idées*, 29 mars 2013. ISSN : 2105-3030. www.laviedesidees.fr/Breve-histoire-du-mouvement.html
- 】 PLIHON D., *L'altermondialisme, version moderne de l'anticapitalisme?* dans *Actuel Marx*, 2008/2, n°44, pp 31 à 40.
- 】 TONDEUR J., *TTIP et CETA, aux sources d'une mobilisation citoyenne*, CARHOP, décembre 2016.

Pour aller plus loin :

- 】 CHERENTI R., PONCELET, B., *Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie*, Editions Bruno Leprince, Paris, 2011.
- 】 TENENBAUM N., *Désobéissance civile et recomposition des pratiques protestataires dans le mouvement altermondialiste en France*, dans HIEZ, D., VILLALBA, B. (dir.), *La désobéissance civile. Approches politique et juridique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, p. 157-174.
- 】 www.gazettedesfemmes.ca/12330/des-accords-de-libre-echange-qui-font-peur/
- 】 On peut trouver sur YouTube des vidéos qui expliquent l'altermondialisation, notamment www.youtube.com/watch?v=NDuBJhEdHM

pistes d'animation

- Le jeu de la ficelle est un jeu interactif qui permet de représenter par une ficelle les liens, implications et impacts de nos choix de consommation. A partir de la thématique de l'alimentation, le jeu révèle des liens indissociables entre les sphères économique, sociale, environnementale et politique de notre société. Il souligne également l'interdépendance entre les différentes populations de la planète face au phénomène de la globalisation et du tout-au-marché www.jeudela ficelle.net/spip.php?rubrique

- Le CNCD propose différents outils pédagogiques pour comprendre les enjeux de la mondialisation et les inégalités Nord-Sud. Citons notamment
 - ▶ Le jeu Globale Poursuite
 - ▶ La mallette pédagogique Travail décent
 - ▶ Le jeu de l'oie La pauvreté c'est nos oignonswww.cncd.be/-ecole-outils-pedagogiques-
- Les Iles de paix propose une exposition « Le tour du monde des habitudes alimentaires » www.ilesdepaix.org/ecoles/enseignement-secondaire/exposition-en-pret/
- On peut engager un débat à partir de la question : croyez-vous qu'une autre mondialisation soit possible ?
 - ▶ Quelles devraient en être les caractéristiques ?
 - ▶ Que faire pour y parvenir ?
 - ▶ Comment faire converger les luttes citoyennes ?
- Une vidéo du CNCD www.cncd.be/-stop-ttip- explique en quelques minutes les négociations pour les accords du TTIP.

Une autre vidéo explique les conséquences des tribunaux d'arbitrage privé sur les Etats et donc les citoyens www.youtube.com/watch?v=LLi4dej-nwk

Enfin la vidéo www.youtube.com/watch?v=tG89P8II0c nous explique les conséquences du traité de libre-échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique sur les paysans mexicains. Après les avoir visionnés, on peut lancer une discussion à partir des questions suivantes :

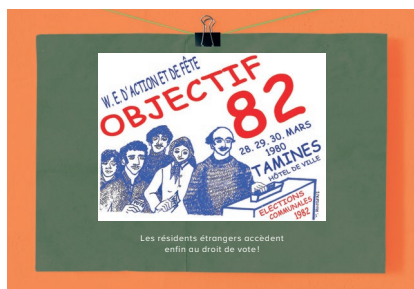
- ▶ Quels sont les dangers de ces accords ?
- ▶ A qui ces accords bénéficient-ils ?
- ▶ Pourquoi des négociations secrètes ?

MOTS CLES

Altermondialisation
Conditions de travail
Rapports Nord-Sud

2004 LES RESIDENTS ETRANGERS ACCEDENT ENFIN AU DROIT DE VOTE!

Depuis 2004, les étrangers non-européens ont le droit de vote aux élections communales. Mais le chemin pour l'obtention de ce droit a été long à parcourir.



Il faut attendre les années 1970 pour que la question du droit de vote pour les immigrés fasse l'objet de débats politiques. Plusieurs propositions parlementaires sont déposées à la Chambre et au Sénat par des députés socialistes, communistes ou sociaux-chrétiens. Certaines concernent les étrangers provenant uniquement d'un pays de l'Union européenne, d'autres englobent tous les immigrés quelle que soit leur origine, mais la démarche reste sans succès.

C'est le **monde syndical** qui est le premier à valider une décision en faveur de l'égalité des droits, puisque en 1971 les travailleurs étrangers obtiennent le droit de vote et d'éligibilité lors des élections sociales dans les entreprises. C'est déjà avec l'appui des organisations syndicales et d'associations que les premiers **Conseils communaux consultatifs des immigrés** (CCCI) avaient vu le jour à la fin des années 1960, dans certaines communes dont une part importante de la population est d'origine étrangère. Le but est de permettre aux immigrés de participer à la vie communale et à l'exercice de la citoyenneté politique. Les avis rendus par les CCCI n'étant pas suivis de décisions politiques, la plupart disparaissent par la suite. En 1976, des associations, partis politiques, syndicats et mouvements sociaux regroupant des Belges et des étrangers se mobilisent sous le nom « **d'Objectif 82** » afin d'obtenir la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité pour les non-Belges résidant depuis plus de 5 ans en Belgique, en vue des élections communales de 1982. Manifestations et meetings se succèdent, mais un obstacle constitutionnel empêche finalement l'obtention du droit de vote. La mobilisation permet néanmoins l'adoption de la loi pénalisant le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, connue sous le nom de **loi Moureaux**, et un meilleur statut pour les immigrés qui vivent en Belgique.

La bataille pour l'obtention du droit de vote des non-Belges continue. Les revendications pour une véritable intégration citoyenne au niveau politique, social et économique s'ajoutent à celle liée au vote. « Droits Politiques pour tous », se forme autour du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX) en 1986-1987 et réclame de nouveau le droit de vote aux communales. Pour le collectif « Stemrecht 88 », ce droit doit être étendu à toutes les élections. En 1991, « Objectif 479.917 » organise une pétition pour rassembler 479.917 signatures, soit l'équivalent du nombre d'électeurs ayant voté pour l'extrême droite, et en récolte finalement 1.007.740. Cette pétition revendique l'attribution automatique de la nationalité belge à tous les étrangers résidant en Belgique depuis 5 ans.

En 1992, le **Traité de Maastricht** prévoit le droit de vote et d'éligibilité aux communales et européennes pour les ressortissants de l'Union. La Belgique tarde à modifier sa Constitution. La directive est appliquée en 2000, suite notamment à la pression de la Cour européenne de Justice. En 1997, après l'émotion nationale suscitée par l'assassinat de Loubna Ben Aïssa⁵, le Premier ministre relance le débat sur le droit de vote des non-Belges. **La question divise le monde politique**. Certains défendent la naturalisation comme condition sine qua non pour bénéficier du droit de vote, d'autres celle de la citoyenneté, acquise par la résidence et l'intégration à la vie économique et sociale, comme condition suffisante à la participation politique.

En 2000, les opposants au droit de vote immigré concèdent finalement l'adoption d'une loi qui facilite les conditions d'obtention de la nationalité belge. C'est **en 2004 que les étrangers non européens, résidant depuis au moins 5 ans en Belgique, obtiennent enfin le droit de suffrage au niveau communal**. Ils n'obtiennent cependant pas le droit d'éligibilité, doivent s'inscrire sur la liste des électeurs et signer une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution et les lois du peuple belge, ainsi que la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales. Depuis, certaines voix s'élèvent pour revendiquer le droit de vote des étrangers étendu à toutes les élections. Aucune décision n'a été prise dans ce sens jusqu'à présent.

Sources :

- 】 REA A., *Le droit de vote des étrangers aux élections communales. Une victoire de demi-teinte, l'Année Sociale*, p. 303-318, Institut de Sociologie, ULB, 1998, Bruxelles.
- 】 LAMBERT P-Y., *La participation politique des allochtones en Belgique. Historique et situation bruxelloise*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant (coll. Sybidi Papers), juin 1999.
- 】 www.suffrage-universel.be/be/00.htm

Pour aller plus loin :

- 】 TENEY C., JACOBS D., *Le droit de vote des étrangers en Belgique: le cas de Bruxelles, Migrations Société*, 2007/6 (N° 114), p. 151-168. DOI: 10.3917/migra.114.0151. www.cairn.info/revue-migrations-societe-2007-6-page-151.htm

pistes d'animation

- L'animation 7, Les élections, de la mallette Institutions aborde la question de qui peut voter et qui peut être candidat aux différentes élections. www.lire-et-ecrire.be/institutions-mallette
- Le musée Belvue propose des activités pour prolonger la visite du musée, notamment une enquête historique sur le droit de vote www.belvue.be
- On peut lancer un débat:
 - Les étrangers non-européens doivent-ils également obtenir le droit d'éligibilité aux élections communales ?
 - Les étrangers européens et non-européens doivent-ils obtenir le droit de vote pour toutes les élections (régionales, communautaires, fédérales) ?
- Voir aussi les pistes d'animation de la date 1893 - Un long chemin pour le suffrage universel.

5 Loubna Benaïssa, une fillette de 9 ans disparaît. Voir fiche 1996 la marche blanche.

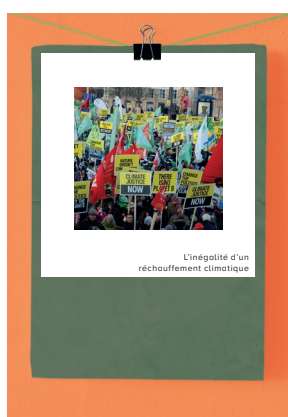
MOTS CLES

Droit de vote

Migration

1979-2019 L'INEGALITE D'UN RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

En septembre 2019, après des mois de mobilisation aux quatre coins du globe, plus de 500.000 personnes se réunissent à Montréal pour participer à la grève mondiale pour le climat. Point d'orgue d'une prise de conscience planétaire sans cesse croissante, cette action intervient 40 ans après l'organisation de la **première conférence mondiale sur le climat, en 1979**. Depuis lors, la préoccupation pour le climat est croissante.



En 1988 est créé le **Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat** (GIEC), qui réunit les plus grands scientifiques mondiaux sur la question et qui est chargé du suivi du processus de réchauffement climatique. Le GIEC joue depuis un rôle de lanceur d'alerte, en publiant des rapports détaillés sur l'évolution de la situation. Le **Sommet de la Terre de Rio en 1992**, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), marque un tournant. Considéré comme une réussite, il donne le coup d'envoi à un programme de lutte mondiale contre les changements climatiques, mais sans effets contraignant pour les Etats.

Le **protocole de Kyoto de 1997**, adopté lors de la 3^e Conférence de l'ONU sur le climat (COP3), est le premier accord international ambitieux concernant le climat. Il prévoit la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012. Certains pays souhaitent que tous les Etats soient mis à égalité en matière des quotas d'émission. Mais cette décision n'est pas appliquée, car elle est logiquement jugée injuste au regard de la « **responsabilité historique** » des émissions de CO2 pour les pays industrialisés. Tous les Etats membres de l'Union européenne ratifient le protocole, au contraire du Canada et des Etats-Unis. En 2001, le 3^e rapport du GIEC établit que la décennie 1990 est la plus chaude depuis 1860 et insiste davantage sur la responsabilité humaine dans le réchauffement. La question climatique est maintenant ancrée dans le débat politique mondial.

RESPONSABILITE HISTORIQUE

Dans le cas de la lutte contre le réchauffement climatique, cette expression désigne la proposition de moduler les droits (à polluer) et les obligations actuels et futurs d'un pays en fonction de son niveau cumulé de gaz à effets de serre depuis le début de l'ère industrielle. Ce sont les émissions comprises entre 1850 et 1990 qui sont concernées. Cela soulève des questions d'éthique et de justice entre pays développés, principaux responsables d'émissions depuis la révolution industrielle, et pays émergents.

C'est lors de la Conférence de l'ONU sur le climat à Bali en 2007 qu'est créé « Climate Justice Now! », réseau qui regroupe 160 organisations. Il symbolise la première étape de la construction du **Mouvement pour la justice climatique**, en réalisant le lien entre altermondialistes et écologistes. En 2009, la conférence de Copenhague, censée remplacer le protocole de Kyoto en adoptant un accord mondial visant à limiter l'augmentation de la température moyenne à 2° en 2100, par rapport à l'ère préindustrielle, est un échec. Les Etats ne s'entendent sur un accord contraignant juridiquement et sur des objectifs chiffrés. Par contre, il représente une belle réussite pour la lutte citoyenne contre le réchauffement qui gagne en popularité. Environ 100.000 personnes, ONG, organisations syndicales, altermondialistes, féministes, paysannes, collectifs citoyens et scientifiques, mouvements sociaux du Nord et du Sud sont réunis sous les slogans « **Changez le système, pas le climat** » et « **Justice climatique maintenant** ». Ils proclament que le réchauffement climatique pose la question des limites du développement matériel sur une planète finie, et remettent en question le système économique basé sur la tendance à l'accumulation du profit et à l'augmentation de la production.

À la veille de la COP21 de Paris en 2015, plusieurs marches sont organisées partout dans le monde afin de faire pression sur les dirigeants politiques. Avec un certain succès puisque le premier accord universel est approuvé à l'ensemble des 195 délégations. Il prévoit de limiter le réchauffement entre 1,5 et 2° d'ici 2100. Pour les experts, il reste néanmoins insuffisant pour contenir le dérèglement et les Etats-Unis, 2^e pollueur mondial, se dégage de l'accord en 2017 suite à une décision de Donald Trump. Pourtant, **2016 est l'année la plus chaude jamais enregistrée** depuis les premiers relevés, battant le record de 2015 qui lui-même s'est substitué à 2014. Partout dans le monde, des citoyens et organisations établissent la lutte contre le réchauffement climatique, et pour une justice sociale et économique, comme prioritaire et essentielle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le changement climatique, avec son lot d'ouragans, tornades, typhons, sécheresses, touche toutes les zones de la planète. Mais certaines sont plus impactées que d'autres. Or, l'inégalité est un fil rouge à travers l'Histoire climatique. Les premières victimes du réchauffement sont les personnes situées au bas de l'échelle sociale et dans les régions les plus pauvres du globe, alors qu'elles en sont les moins responsables. Par exemple, deux pays comme le Bangladesh et les Pays-Bas sont potentiellement très vulnérables face à une montée des eaux. Mais en réalité, les Pays-Bas ont les moyens économiques et logistiques d'y faire face, le Bangladesh beaucoup moins. À l'injustice économique s'ajoute l'injustice climatique.

Sources :

- 】 GIRAUD P-N., *La lutte contre le changement climatique*, Etudes, 2004/10 (Tome 401), p. 321-332. www.cairn.info/revue-etudes-2004-10-page-321.htm
- 】 GODARD O., V. *De la responsabilité historique*, dans : Olivier Godard éd., *La justice climatique mondiale*. Paris, La Découverte, Repères, 2015, p. 83-110. www.cairn.info/la-justice-climatique-mondiale--9782707185488-page-83.htm
- 】 JOUZEL J., *50 ans de lutte contre le réchauffement climatique: l'urgence est là mais l'espoir aussi*, *The Conversation*, <http://theconversation.com/50-ans-de-lutte-contre-le-rechauffement-climatique-lurgence-est-la-mais-lespoir-aussi-99682>

Pour aller plus loin :

- 】 KLEIN N., *Tout peut changer. Capitalisme et changement climatiques*, Actes Sud, 2015.
- 】 Mallette Justice-climatique du CNCD 11-11-11: www.cncd.be/malette-pedagogique-justice-climat-education-citoyennete

pistes d'animation

- Le CNCD propose une mallette pédagogique. La mallette regroupe des outils pédagogiques sous plusieurs formats sur le thème de la justice climatique (clé USB, outils papiers et outils internet et autres): documentaires, jeux de rôle, jeu de l'oie, photo langage... Un guide d'utilisation permettra à chacun de s'approprier la thématique ainsi que les différents outils qui y sont insérés www.cncd.be/malette-pedagogique-justice-climat-education-citoyennete
- Illes de Paix a créé un site web sur les injustices climatiques www.injusticesclimatiques.be Il y propose notamment un dossier pédagogique.
- On peut lancer un débat avec des questions telles que:
 - ▶ Justice sociale, justice fiscale, justice économique et justice climatique doivent-elles aller de pair ?
 - ▶ Faut-il uniquement changer les manières de consommer ou bien également de produire ?
 - ▶ Stopper l'utilisation des énergies fossiles signifie-t-il le retour à l'âge de pierre et la fin du confort et de la qualité de vie ?
 - ▶ Comment relever le défi en termes de création d'emploi ? Car changer de système signifie en perdre beaucoup. Quel rôle les organisations syndicales peuvent-elles jouer dans cette transition ?

MOTS CLES

Climat
Rapports Nord-Sud
Justice

2018-2019 MARCHES DES JEUNES : « PLUS CHAUDS QUE LE CLIMAT ! »

En août 2018, Greta Thunberg, jeune étudiante suédoise, fait le piquet de grève devant le Parlement suédois. Elle continue son action jusqu'au 9 septembre, jour des élections. Par ce geste, elle souhaite attirer l'attention sur les dérèglements climatiques et exige que son Gouvernement réduise les émissions de CO2 dues à l'activité humaine. Elle appelle à une « **grève de l'école pour le climat** » et son histoire est reprise par les médias internationaux.



Depuis septembre 2018, des rassemblements sont organisés simultanément dans plusieurs villes du monde pour sensibiliser à l'urgence climatique. En Belgique, le 2 décembre, à la veille de la COP24 en Pologne, **70.000 personnes se mobilisent à Bruxelles** pour une politique environnementale sociale et équitable. C'est la plus grande manifestation jamais organisée pour le climat en Belgique. En janvier 2019, des jeunes étudiants néerlandophones lancent le mouvement « **Youth For Climate** ». Ils promettent de faire grève et de manifester toutes les semaines jusqu'aux élections fédérales du 26 mai 2019, afin d'attirer **l'attention sur l'urgence de la situation climatique** et de pousser les responsables politiques à faire respecter les accords internationaux. Le 10 janvier, la première marche réunit 3.000 jeunes à Bruxelles. Les étudiantes à la tête de ce mouvement expliquent s'inspirer de la jeune Greta Thunberg.

Dès le 17 janvier, les étudiants francophones rejoignent le mouvement et 13.000 jeunes se mobilisent à Bruxelles et Anvers. Le jeudi 24, ils sont 35.000 à Bruxelles et se dirigent vers le Parlement européen. Le 31 janvier, les manifestations se poursuivent et se décentralisent. Liège, Bruxelles, Louvain, Charleroi, Chimay, Tournai voient les jeunes défiler, ce qui impressionne jusque dans les rangs de l'ONU. En février, **3.500 scientifiques de l'UCL et de l'ULB appellent l'ensemble des universités du pays à rejoindre le mouvement** des jeunes pour le climat et à soutenir les manifestations. D'autres villes sont gagnées par le mouvement, on défile à Courtrai, Hasselt, Mons ou Arlon. La mobilisation est telle que les directions d'écoles sont obligées de se positionner. Doivent-elles laisser les élèves brosser les cours et encourager un acte citoyen et militant, ou plutôt les sanctionner ? Selon les établissements scolaires, la réponse diverge. La Ministre de l'enseignement, tout en soulignant l'engagement citoyen des élèves, les appelle à être responsables face à leur parcours scolaire. Si les manifestations durent jusqu'en mai, certains risquent de dépasser les 20 demi-jours d'absence injustifiée et de doubler leur année. Mais l'inventivité est de mise chez les élèves qui organisent une « **grève tournante** ». Seuls quelques-uns de chaque classe

vont manifester et sont remplacés par d'autres à la manifestation suivante. Le 21 février, Greta Thunberg participe à l'action à Bruxelles. Le lendemain, les étudiants français embrayent, ils sont 1.000 à Paris.

Le 15 mars, la première édition de la « **grève internationale pour le climat** » rassemble 30.000 jeunes. « **Youth for Climate** » lance un appel aux syndicats. La CSC et la CGSLB soutiennent les manifestants sans toutefois déposer de préavis de grève, la FGTB laisse le choix aux centrales de couvrir ou non leurs militants. Le 24 mai, deux jours avant les élections régionales, fédérales et européennes, les jeunes se réunissent une dernière fois à l'occasion de la deuxième « grève internationale pour le climat ». De la Suède aux Etats-Unis, en passant par l'Australie, le Canada, la France, l'Ouganda, des manifestations sont prévues dans 1.263 villes de 107 pays.

De jeunes étudiants, inexpérimentés dans ce type de manifestations d'ampleur, réussissent à porter ce mouvement sans structure d'appoint. Ils contactent de grandes ONG, comme Greenpeace Belgique, pour obtenir un soutien logistique. Avec la volonté d'élargir le mouvement, ils lancent un appel aux syndicats du pays. Finalement, les jeunes étudiants réussissent un tour de force, en imposant à l'agenda politique la question d'une politique environnementale juste sociale et équitable.

Sources :

- 】 COVOLO J., CAUCHIE C., *Marches pour le climat: retour sur quatre mois de mobilisation*, RTBF, 24 mai 2019. www.rtbef.be/info/societe/detail_marches-pour-le-climat-retour-sur-quatre-mois-de-mobilisation?id=10229329
- 】 LORIERIS B., *Les marches des jeunes pour le climat, un apprentissage citoyen?* Analyse UFAPEC, mai 2019, n°07.19, www.ufapec.be/nos-analyses/0719-marches-climat.html
- 】 www.rtbef.be/info/belgique/detail_petit-historique-des-manifestations-recentes-pour-l-environnement?id=10129669
- 】 www.klimaatcoalitie.be/fr/gr%C3%A8ve-climatique

Pour aller plus loin :

- 】 Malette Justice-climatique du CNCD 11-11-11: www.cncd.be/malette-pedagogique-justice-climat-education-citoyennete
- 】 KLEIN N., *Tout peut changer. Capitalisme et changement climatiques*, Actes Sud, 2015.
- 】 www.climatechallenge.be/fr/des-infos-en-mots-et-en-images/le-changement-climatique/le-futur/les-scenarios-futurs.aspx

pistes d'animation

Désobéissance civile

Les jeunes ont brossé les cours pour manifester, parfois plusieurs jours et contre l'avis de leur direction.

- Faut-il parfois contrevenir aux règles pour faire avancer les choses ?
- Le documentaire *Data gueule , des obéissances civiles ?* www.youtube.com/watch?v=QTZJ3t-XA8c explique en quoi consiste la désobéissance civile et ses effets sur les transformations sociales. On peut faire une recherche sur les désobéissances civiles qui ont permis plus de justice.

Le rôle des jeunes et des citoyens

- On peut analyser l'appel des jeunes vers les ONG et les organisations syndicales www.sudinfo.be/id103459/article/2019-02-21/youth-climate-invite-les-syndicats-deposer-des-preavis-pour-la-journee-de-greve
 - ▶ Que demandent-ils ?
 - ▶ Pourquoi ?
 - ▶ Quelles solutions les citoyens peuvent-ils apporter si les élus politiques ne changent pas les choses ? Comment amener une question sur le devant de la scène politique ?

MOTS CLES

Jeunes

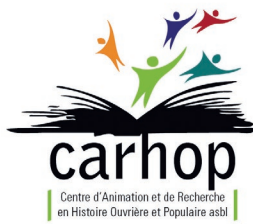
Climat

Désobéissance civile

Lined writing area for notes.



LIRE-ET-ECRIRE.BE



Une réalisation de Lire et
Ecrire et du CARHOP dans
le cadre du projet AMIF
« Bienvenue en Belgique »



UNION EUROPEENNE
Avec le soutien du Fonds Asile, Migration et Intégration



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien du
Fonds européen Asile,
Migration et Intégration
(AMIF) et de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



L'Etat indépendant du Congo